
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-huitième séance – Mardi 4 novembre 2003, à 20 h 30

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Renate Cornu, M. Jean-Louis Fazio, M^{me} Claudine Gachet et M. Jean-Pierre Oetiker.*

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino, maire, M. Pierre Muller, vice-président, MM. Manuel Tornare, André Hediger et Patrice Mugny, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 23 octobre 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 4 novembre et mercredi 5 novembre 2003, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Clause d'urgence sur la motion de M^{me} Marie-France Spielmann et M. Roman Juon: «Non au nouveau parking de l'esplanade de Saint-Antoine» (M-407)¹.

M^{me} Marie-France Spielmann (T). Mesdames et Messieurs les conseillers, c'est au nom des habitants du quartier de Saint-Antoine que je tiens à exprimer la surprise, voire le choc, de nombreux habitants de la Vieille-Ville de revoir des voitures sur l'esplanade de Saint-Antoine.

Cette esplanade a été remise aux piétons après la construction du garage souterrain de Saint-Antoine qui a permis de placer en sous-sol les voitures qui encombraient cette promenade pendant des années.

S'il peut être compréhensible que l'on place provisoirement quelques places de parc sur cette esplanade, en compensation des places supprimées durant les travaux, par contre nous demandons au Conseil administratif de s'engager à supprimer ces places provisoires, et j'insiste sur le terme provisoire, sur l'esplanade de Saint-Antoine dès la fin des travaux.

M. Roman Juon (S). Je ne citerai qu'un exemple pour justifier l'urgence de cette motion. Cet après-midi, alors que le panneau sur l'esplanade de Saint-Antoine indique que l'on peut y stationner de 19 h à 8 h, cinq voitures s'y trouvaient déjà, sans autorisation ni macaron. C'est pour cela qu'il faut d'urgence intervenir afin d'effacer les marques au sol de places de stationnement à cet endroit et de trouver une autre solution.

¹ Annoncée, 2456.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je m'exprimerai uniquement sur l'urgence de cette motion. Le groupe libéral, à la lecture de la motion M-407, n'y voit pas figurer le fait que les 19 places de stationnement tracées sur l'esplanade de Saint-Antoine correspondent à une mesure provisoire, prise en raison de travaux. Selon nous, il n'y a donc pas urgence. Une fois les travaux terminés, nous examinerons ce qui peut se faire à cet emplacement.

M. Alain Marquet (Ve). Pour les Verts, il y a évidemment urgence de traiter la motion M-407. En effet, si nous laissons durer la situation sur l'esplanade de Saint-Antoine, elle risque de se pérenniser et il serait alors encore plus difficile de revenir au statu quo ante, si tant est que celui-ci puisse nous satisfaire, ce qui n'est pas le cas.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Notre groupe votera la clause d'urgence de la motion.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à la majorité (nombreuses oppositions).

**4. Motion de M^{me} Marie-France Spielmann et M. Roman Juon:
«Non au nouveau parking de l'esplanade de Saint-Antoine»
(M-407)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les derniers automobilistes à avoir été autorisés à parquer leur véhicule sur l'esplanade de Saint-Antoine furent les députés du Grand Conseil et les conseillers municipaux de la Ville de Genève;
- que 19 cases viennent d'être peintes en blanc, ce qui a provoqué de vives protestations de la part de la population du quartier, et qu'un panneau indique que cet espace de stationnement est réservé aux bénéficiaires du macaron BB zone Vieille-Ville de 19h à 8h;

¹ Urgence acceptée, 2522.

- qu'on constate que la chaîne n'est jamais fermée et que n'importe qui parque sa voiture sur ce parking;
- que les associations des commerçants et habitants du quartier n'ont pas été consultées,

le Conseil municipal prie le Conseil administratif de faire supprimer immédiatement les marquages de places de parc sur l'esplanade de Saint-Antoine et de prendre des dispositions avec la direction du parking de Saint-Antoine pour obtenir une solution au stationnement des bénéficiaires de ce nouveau parking, pour autant que cela se révèle nécessaire.

M. Roman Juon (S). Il y a quelques jours – je n'avais pas remarqué la situation immédiatement – j'ai été alerté par une série de téléphones de membres de l'association des habitants du quartier, qui se demandaient pourquoi l'on était en train de peindre des marques au sol pour un nouveau parking devant la prison de Saint-Antoine. Nous avons d'abord cru qu'il serait destiné aux juges, étant donné qu'ils transportent des dossiers très lourds, mais nous nous sommes renseignés et c'est seulement ce soir que nous avons appris – par la bande, je le précise – que ces places de stationnement seraient provisoires.

Néanmoins, notre inquiétude est la suivante: ce lieu est symbolique, puisque c'est le Conseil municipal qui en a voulu l'aménagement piétonnier. Auparavant, les députés cantonaux et les conseillers municipaux s'y parquaient, mais ils ont accepté bien volontiers, après de multiples pressions et recommandations, d'utiliser le parking de Saint-Antoine. Aujourd'hui, je ne vois pas pourquoi on a ajouté ces 19 places pour des privilégiés. Nous les connaissons par une concertation qui a eu lieu entre nos associations d'habitants et de commerçants du quartier: ce sont certains d'entre eux, qui avaient déjà réussi à acquérir le privilège de se parquer aux alentours de la cathédrale, qui, à ce que j'ai compris, auraient maintenant le droit d'entreposer leur véhicule sur l'esplanade de Saint-Antoine, parce qu'il y a des travaux autour de la cathédrale.

Il n'empêche que, la nuit, il n'y a pas une seule voiture à cet endroit, alors que ce secteur était réservé, de 19 h à 8 h, aux résidents pourvus du macaron BB. Par conséquent, cette mesure n'est pas efficace dans leur cas, et ils s'organisent certainement autrement pour parquer leur véhicule pendant la nuit. Nous pouvons même nous demander si le privilège qu'ils ont acquis de pouvoir se parquer autour de la cathédrale devrait être maintenu.

Le problème qui se pose ici est le suivant. On commence par une mesure comme le marquage de places de stationnement sur l'esplanade de Saint-Antoine parce qu'il y a des travaux autour de la cathédrale, mais il y aura toujours une autre raison pour justifier cette mesure, et chaque fois l'autorisation de stationner

dans ce lieu sera accordée. Je crois que cela n'est pas correct. Il ne faut pas commencer comme cela. En outre, il y a l'aspect visuel. Regardez ce grand espace qui a été aménagé, comme à la place Sturm; c'est par une volonté politique qu'il a été décidé de dégager ces surfaces. L'esplanade de Saint-Antoine est aussi un parc, même si, actuellement, il devrait être mieux aménagé du point de vue du sol; il faut le maintenir en tant que tel et respecter cela par tous les moyens.

Il n'est pas difficile au Conseil administratif de conclure un arrangement avec la direction du parking de Saint-Antoine pour autoriser les 19 personnes privilégiées qui peuvent actuellement se parquer sur l'esplanade de Saint-Antoine à se parquer le soir dans le parking, car, à ces heures, celui-ci n'est pas plein. Je rappelle que nous, association d'habitants, avons fait opposition pour bloquer les travaux de construction de ce parking; nous avons ensuite conclu un accord – avec comme médiateur, à l'époque, M. Bernard Ziegler – avec les différents représentants du parking. Nous avons alors renoncé à notre opposition, pour autant que l'on nous garantisse l'existence de places de stationnement au parking de Saint-Antoine destinées aux habitants. C'est vrai, elles sont garanties, ces places... mais pour 330 francs par mois! Qui peut se les payer?

Ce parking est relativement vide le soir, il doit donc être possible d'y trouver 19 places pour quelques semaines et d'effacer le marquage effectué sur l'esplanade de Saint-Antoine. Il y a une chaîne à cet endroit, mais elle reste perpétuellement ouverte. Nous nous demandons à quoi elle sert et s'il faut la maintenir. En tout cas, actuellement, elle ne sert à rien. Cet après-midi, j'ai compté environ une dizaine de voitures qui s'installaient bien sagement sur cette esplanade. Il y avait même une personne – je pense que c'était une élève du Collège Calvin – qui pique-niquait dans sa voiture à l'autre bout de cet emplacement en forme de demi-lune.

C'est pour cela que nous avons déposé cette motion urgente, afin que l'on efface les marques de places de stationnement à cet endroit.

Préconsultation

M. Alain Marquet (Ve). Pour nous, cette motion paraît justifiée à deux titres. Premièrement, en créant un parking sur l'esplanade de Saint-Antoine, ne serait-ce que pour la durée des travaux en cours dans les environs, nous créons une sorte d'appel d'air qui habituera les automobilistes à se dire qu'il existe une possibilité de stationner à cet endroit, qu'ils y soient autorisés ou non. Cette situation est inacceptable au vu de l'objectif global d'aménagement de la ville et de diminution de la circulation.

Deuxièmement, j'aimerais vous rappeler que nous, les Verts, avons demandé au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'un réaménagement de l'espace que l'on appelle la «demi-lune» par le biais de la motion M-372, qui avait été

refusée par le Conseil municipal le 17 mars 1999. Par conséquent, plus de quatre ans ont passé et aucun réaménagement de ce lieu n'a pu être entrepris. Voilà comment nous en sommes arrivés à la situation actuelle. Si le Conseil municipal avait accepté notre motion, le Conseil administratif aurait pu nous faire une proposition de crédit pour le réaménagement de ce lieu, et jamais l'on n'aurait imaginé que cet espace puisse être à nouveau rendu aux véhicules. C'est une raison de plus pour laquelle je vous invite à accepter la motion M-407.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Je dirai tout d'abord quelques mots au sujet de la motion M-407. Son titre est: «Non au nouveau parking de l'esplanade de Saint-Antoine». Mais il ne s'agit pas d'un nouveau parking! Il s'agit simplement d'une mise à disposition momentanée de places de stationnement. Vous l'avez dit vous-mêmes, Messieurs les préopinants: la Vieille-Ville est en travaux autour de la place de la cathédrale. C'est pourquoi l'on a provisoirement mis à la disposition des habitants les 19 places situées sur l'esplanade de Saint-Antoine. (*Remarque de M. Juon.*) Taisez-vous quand je parle, s'il vous plaît! Merci. (*Applaudissements.*)

Sur les bancs de l'Alternative, vous avez systématiquement pour but de rendre la Vieille-Ville à ses habitants et d'en supprimer les voitures. Eh bien, voilà qui est fait, puisque l'on a aménagé des places provisoires à l'extérieur de la Vieille-Ville, sur l'esplanade de Saint-Antoine. Vous devriez être contents, puisque la Vieille-Ville est ainsi libérée des voitures!

M. Juon a évoqué le problème de la chaîne qui n'est pas fermée. Je pense que la raison de cela se situe au niveau du département de M. Hediger et qu'il convient de demander aux agents de sécurité municipaux de faire leur travail en fermant cette chaîne à 8 h 15 tous les matins et en l'ouvrant le soir à partir de 19 h, au moment où les gens sont autorisés à venir se garer là. Par ailleurs, il serait aussi judicieux que les agents de sécurité municipaux vérifient que ce sont uniquement des personnes pourvues du macaron qui utilisent ce parking provisoire. Le Parti libéral souhaite donc rejeter cette motion. (*Applaudissements.*)

M. Roman Juon (S). De toute façon, la guerre des parkings ne fait que se poursuivre... Il y avait une certaine paix dans la Vieille-Ville, et qui a relancé les hostilités? M. André Hediger! Il a oublié de nous avertir concernant les mesures qu'il allait prendre, et nous n'avons pas pu en discuter autour d'une table. Voilà pourquoi nous en arrivons à la situation d'aujourd'hui.

Je voulais quand même répliquer à ce qui vient d'être dit. Je répète que, la nuit, depuis une semaine que le parking de l'esplanade de Saint-Antoine est à leur disposition, les quelques habitants privilégiés qui auparavant stationnaient autour de la

cathédrale, ne l'utilisent pas. Je me demande donc s'il est vraiment nécessaire de conserver des places de stationnement spécialement pour eux autour de la cathédrale alors qu'ils ne les utilisent pas, puisqu'ils ne viennent pas se parquer la nuit sur la demi-lune de l'esplanade de Saint-Antoine. Cela veut dire que, si vous autorisez le stationnement le soir à 20 h autour de la cathédrale, il n'y aura personne! Quant aux chaînes interdisant le stationnement de jour, il faut les mettre!

M. Blaise Hatt-Arnold (L). J'aimerais ajouter, habitant la Vieille-Ville moi-même, que les Services industriels genevois ont effectivement décidé de procéder, depuis dix jours, à des travaux extrêmement importants autour de la cathédrale pour la dépose de fibres optiques et autres aménagements de communication. Ces travaux vont durer plusieurs mois. Je suis bien placé pour savoir que de nombreux habitants, dans le périmètre de la cathédrale, sont des personnes âgées habitant depuis longtemps les immeubles situés à cet endroit. En ce moment, elles sont très ennuyées, parce qu'elles ne peuvent pas rapporter leurs commissions à leur domicile. Pour ma part, je pars donc du principe que les 19 places de l'esplanade de Saint-Antoine doivent être mises à la disposition de ces habitants, en tout cas pendant la période des travaux dans le périmètre de la cathédrale. Je vous encourage à y aller ce soir pour le constater: on ne peut plus s'y parquer.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (opposition de l'Entente et de l'Union démocratique du centre, et 1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal prie le Conseil administratif de faire supprimer immédiatement les marquages de places de parc sur l'esplanade de Saint-Antoine et de prendre des dispositions avec la direction du parking de Saint-Antoine pour obtenir une solution au stationnement des bénéficiaires de ce nouveau parking, pour autant que cela se révèle nécessaire.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer, renvoyé en commission le 7 décembre 2002, intitulé: «Réduisons la dette (bis)» (PA-34 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Sandrine Salerno.

L'objet a été envoyé à la commission des finances le 7 décembre 2002. Cette dernière, réunie sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer, a débattu du projet d'arrêté lors des séances des 29 janvier, 5 février et 2 avril 2003. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Arlette Mbarga, que nous remercions pour son travail.

Préambule

Le projet d'arrêté qui fait l'objet de ce rapport a été proposé lors des débats relatifs à l'adoption du budget 2003, le samedi 7 décembre 2002. Il s'inscrit dans une réflexion générale du Parti libéral sur la gestion financière des deniers publics et des politiques économiques et financières à mettre en œuvre afin de réduire ou contenir «le ménage municipal».

Ce texte a ainsi été déposé parallèlement à trois autres relatifs à la gestion de la dette publique, à une meilleure utilisation du Contrôle financier ainsi qu'à une politique économique anticyclique.

La commission des finances a travaillé sur les différents textes en parallèle. Les projets d'arrêtés PA-33 et PA-34 portant sur le thème de la réduction de la dette, le lecteur trouvera au sein des deux rapports certaines similitudes.

Rappel du projet d'arrêté

Considérant:

- que la dette de la Ville de Genève dépasse 1,7 milliard de francs;
- que cette dette obère les comptes de la Ville de Genève et qu'elle pourrait se révéler encore plus pénalisante si les taux d'intérêt devaient remonter, tout en limitant la capacité de la Ville de Genève d'emprunter sur les marchés publics;
- la nécessité d'instaurer des paramètres pour maîtriser et réduire la dette.

¹ «Mémorial 160^e année»: Développé, 3861; commission, 4011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de trois de ses membres,

arrête:

Article unique. – Le Conseil administratif applique un ratio dette/total des revenus nets avant imputations internes d'au maximum 1,5.

Séance du 29 janvier 2003

Audition des auteurs du projet d'arrêté: MM. André Kaplun, Jean-Marie Hai - naut et Jean-Pierre Oberholzer

Les auteurs du projet d'arrêté expliquent qu'au vu de la structure des charges de fonctionnement présentée dans le cadre du projet de budget 2003 le Parti libéral est fortement enclin à penser qu'il serait judicieux que le Conseil municipal impose une certaine rigueur à l'exécutif. Il s'agit, ici, d'appliquer un ratio dette/total des revenus nets avant imputations internes qui s'élève au maximum à 1,5. Actuellement, le ratio suivi par la collectivité municipale est de 1,7, alors que celui du Canton est de 1,4. Un effort significatif doit donc porter sur la réduction de ce ratio. Cela ne semble pas une demande irréaliste pour le groupe libéral, puisque l'idéal serait de parvenir à un ratio totalement équilibré de 1/1.

Afin de parvenir au ratio de 1,5, deux solutions sont envisageables:

- une diminution de la dette;
- une augmentation des revenus nets.

S'agissant de l'ensemble des projets déposés (projets d'arrêtés PA-33, PA-34, PA-36), les représentants libéraux se déclarent conscients que certaines améliorations ou aménagements pourraient être introduits. Toutefois, ils soulignent que, selon eux, l'exécutif a trop souvent pour attitude de remettre à demain certaines réflexions liées à la gestion financière de la Cité. En période de difficultés économiques, il est ardu de prendre des décisions et, lors d'un retour à meilleure fortune, il s'agit trop souvent de corriger une situation qui a été précédemment dégradée. Dès lors, le moment de la réflexion et de l'action tarde à venir. Le groupe libéral a donc décidé d'agir et de susciter le débat.

Questions et commentaires

Un commissaire souligne que la proposition lui semble extrêmement paralysante pour l'activité politique et ce notamment en période de basse conjoncture économique.

S'agissant de la réduction de la dette, un commissaire souligne que le problème est avant tout politique. Certes, la Ville a une dette considérable et le remboursement de son service n'est pas à négliger; cependant, il ne faudrait pas non plus donner dans le catastrophisme. Toutes les collectivités publiques ont des dettes. Le débat devrait avant tout porter sur la «soutenabilité» de celle-ci. Il est avancé que la Ville est riche, que son patrimoine est considérable et sous-évalué. Sa base de contribuables est solide. Il faut bien entendu diminuer la dette, mais cette diminution ne peut se faire à n'importe quel prix. Quel en serait l'avantage?

Finalement, l'intervenante souligne que les mécanismes contraignants, à l'instar des «freins à l'endettement», sont souvent beaucoup plus pervers qu'il n'y paraît. Leur utilisation est difficile et réduit parfois dans des proportions inacceptables les options politiques. Elle rappelle que les élus ne devraient pas devenir des politiciens brimés et des gestionnaires frustrés de ne pouvoir remplir le mandat pour lequel ils ont été élus.

Il lui est répondu que le patrimoine public ne peut pas servir de garantie à une collectivité publique comme cela peut s'envisager pour une entreprise privée. S'agissant de la marge de manœuvre politique, c'est justement lorsqu'elle se réduit que les sensibilités et priorités politiques peuvent le mieux s'exprimer.

La question du ratio soulève bien des interrogations et un certain nombre de commissaires de l'Alternative avancent que la proposition libérale n'est pas applicable. La Ville ne peut pas arbitrairement décider d'appliquer le maximum de 1,5 proposé sans tenir compte du contexte économique et des besoins exprimés par la population ou les services administratifs dans l'accomplissement de leurs tâches.

Le groupe libéral est conscient de cette difficulté mais argue qu'il s'agirait de tendre à 1,5. Ce ratio pourrait être progressivement rejoint.

Séance du 5 février 2003*Discussion*

Les représentants du groupe socialiste annoncent d'emblée qu'ils ne voteront pas favorablement ce projet d'arrêté, qu'ils qualifient d'irréaliste. Comment passer d'un ratio non imposé de 1,7 à celui de 1,5 et ce indépendamment de la conjoncture?

Le groupe libéral regrette cette position, puisqu'elle autorise l'exécutif à poursuivre dans une gestion qu'il n'approuve pas.

Séance du 2 avril 2003

Audition de MM. Pierre Muller, conseiller administratif en charge du département des finances et de l'administration générale, Eric Hermann, directeur, et Philippe Krebs, adjoint de direction

Le magistrat est auditionné dans le cadre du projet d'arrêté relatif au Contrôle financier, mais il se déclare, toutefois, à titre personnel, favorable à la proposition émise par son groupe.

Les commissaires profitent de cette rencontre pour poser quelques questions relatives à l'objet.

M. Krebs distribue et commente des documents relatifs à la structure de financement (cf. documents annexés). Il rappelle que l'autofinancement est le montant disponible afin de financer les investissements. Il se compose de la somme des amortissements (ordinaires et complémentaires) et des résultats des comptes de fonctionnement (excédent ou déficit). Lorsque le montant des investissements excède le montant de l'autofinancement et que la trésorerie ne peut couvrir cette différence, il apparaît une situation de déficit de financement. Cela oblige à l'émission d'emprunts et, en conséquence, à l'augmentation de la dette publique.

Discussion finale et vote

La représentante du Parti socialiste annonce qu'elle s'opposera à la proposition libérale. Cette dernière est jugée trop contraignante, liant démesurément le Conseil administratif et le Conseil municipal dans leurs choix, réduisant la marge de manœuvre politique qui doit s'exprimer lorsque l'on souhaite mettre en œuvre les politiques pour lesquelles on a été élu.

Le représentant du groupe AdG/SI rappelle que le ratio dette/total des revenus nets avant imputations internes ne tient pas compte de la fortune de la Ville. Selon lui, la mesure proposée est dangereuse, surtout lorsqu'on l'applique à une situation économique fluctuante et imprévisible.

Le représentant du groupe DC rappelle l'insuccès des mesures d'austérité prises par la Confédération (frein à l'endettement).

Le groupe libéral insiste sur sa volonté de réduire la dette et d'imposer, à terme, un ratio de 1,5.

Mis aux voix, le projet d'arrêté est refusé par 8 non (2 DC, 2 Ve, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI, 1 S) contre 4 oui (3 L, 1 R).

Arrivée au terme de ses travaux sur cet objet, la commission des finances recommande au Conseil municipal de refuser le projet d'arrêté PA-34.

Annexes mentionnées

Premier débat

M. Jean-Marie Hainaut (L). Le sujet du projet d'arrêté PA-34 est proche de celui dont nous avons débattu tout à l'heure avant la pause dînatoire. Dans le présent projet d'arrêté, comme cela a été expliqué de manière générale concernant les différents projets d'arrêtés que nous avons déposés à propos de la réduction de la dette, nous proposons – mesure relativement contraignante, il est vrai – de prendre une référence pour le ratio entre la dette et le total des revenus. Notre idée consistait à dire qu'il devait y avoir une mesure entre la dette d'une municipalité comme celle de la Ville de Genève et le total des revenus qu'elle est capable de générer. On comprend d'emblée que la capacité d'une municipalité à gérer des revenus donne également la mesure de sa capacité à faire face à son endettement et à ses engagements.

Ce ratio, fixé à 1,5, vous le savez, a été largement commenté, tourné en ridicule et considéré comme absurde en commission, tout simplement parce que, selon le dogme des socialistes et de la gauche, il n'existe pas. Quand nous avons proposé de prendre un élément de référence objectif qui puisse nous servir de guide, on nous a répondu que nous sortions cette idée de nulle part et qu'elle était donc mauvaise. Nous aurions pu nous attendre à ce que, au cours de la discussion au sujet du projet d'arrêté PA-34, l'on nous dise que notre ratio n'était peut-être pas adéquat et que nous devrions l'adapter en le haussant à 1,7 ou 1,8, voire plus.

Toutefois, nous pensions que le Conseil municipal accepterait d'entrer en matière sur ce sujet. Or tel n'a pas été le cas. Avec mes collègues du groupe libéral, nous le regrettons, parce que c'était là une initiative que nous avons formulée en vue d'avoir une action tout à fait directe sur la santé financière de la Ville de Genève. L'Alternative n'en a pas voulu et nous ne pouvons que le déplorer. Malgré tout, bien que nous ayons peu d'espoir quant au résultat du vote, nous vous invitons à voter non pas les conclusions du rapport, qui demandent le rejet de ce projet d'arrêté, mais, bien au contraire, à voter contre ces conclusions et donc à approuver ce projet d'arrêté.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de l'arrêté sont acceptées à la majorité (opposition des libéraux et de l'Union démocratique du centre, et abstention des démocrates-chrétiens et des radicaux).

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer, renvoyé en commission le 7 décembre 2002, intitulé: «Meilleure utilisation du Contrôle financier» (PA-35 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Sandrine Salerno.

L'objet a été envoyé à la commission des finances le 7 décembre 2002. Cette dernière, réunie sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer, a débattu du projet d'arrêté lors des séances des 5 février et 2 avril 2003. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Arlette Mbarga, que nous remercions pour son excellent travail.

Préambule

Le projet d'arrêté qui fait l'objet de ce rapport a été proposé lors des débats relatifs à l'adoption du budget 2003, le samedi 7 décembre 2002. Il s'inscrit dans une réflexion générale du Parti libéral sur la gestion financière des deniers publics et des politiques économiques et financières à mettre en œuvre afin de réduire ou contenir «le ménage municipal».

Ce texte a ainsi été déposé parallèlement à trois autres relatifs à la gestion de la dette publique, à une meilleure utilisation du Contrôle financier ainsi qu'à une politique économique anticyclique.

Rappel du projet d'arrêté

Considérant:

- que le Service du contrôle financier de la Ville de Genève ne peut être saisi que par le Conseil administratif;
- que ce service constitue un instrument susceptible d'être utilisé pour vérifier l'adéquation entre les objectifs ou missions et les résultats obtenus, les investissements ou les dépenses effectués ou encore pour optimiser la gestion de l'administration;
- que pour le Conseil municipal ce service ne représente actuellement qu'une source de renseignements,

¹ «Mémorial 160^e année»: Développé, 3861; commission, 4012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu le règlement du Service du contrôle financier de la Ville de Genève du 7 octobre 1980;

sur proposition de trois de ses membres,

arrête:

Article unique. – L'article 17 du règlement du Service du contrôle financier de la Ville de Genève du 7 octobre 1980 est modifié comme suit:

«La commission des finances peut, en tout temps, convoquer le directeur du Contrôle financier pour obtenir les renseignements ou lui confier des missions dont elle pourrait avoir besoin dans l'exercice de son mandat.»

Séance du 5 février 2003

Audition des auteurs du projet d'arrêté: MM. André Kaplun et Jean-Pierre Oberholzer

Il est expliqué qu'actuellement la commission des finances peut, en tout temps, convoquer le directeur du Contrôle financier pour obtenir les renseignements dont elle pourrait avoir besoin dans l'exercice de son mandat. La commission ne peut toutefois pas confier des missions à ce service qui, bien qu'autonome, dépend administrativement du Conseil administratif (cf. règlement annexé). L'objet de la proposition libérale est donc d'accroître les services que le Contrôle financier pourrait rendre au Conseil municipal et, par l'adjonction proposée, de donner à la commission des finances un pouvoir de surveillance accru, puisqu'il s'agirait de lui permettre de mener certaines investigations par le biais du Contrôle financier.

Les auteurs de cette proposition soulignent qu'une de leur source d'inspiration se retrouve dans le projet de loi cantonal visant à instaurer une Cour des comptes. A ce sujet, l'intervenant annonce que très prochainement son parti présentera une proposition similaire pour la Ville, à savoir la création d'une commission de contrôle de gestion.

Questions et commentaires

Un commissaire appuie la proposition libérale en soulignant que le règlement du Contrôle financier de la Ville mériterait un toilettage. En ce sens, il déclare que le fait que le service dépende administrativement du Conseil admi-

nistratif n'est pas souhaitable (art.1 du règlement). En effet, cette disposition n'est pas anodine, elle lie de manière trop forte le service à l'exécutif et affaiblit d'autant son action.

Séance du 2 avril 2003

Audition de MM. Pierre Muller, conseiller administratif en charge du département des finances et de l'administration générale, Eric Hermann, directeur, et Philippe Krebs, adjoint de direction

Le magistrat émet, au nom du Conseil administratif, un avis défavorable sur la proposition libérale. Il rappelle aux commissaires que le Contrôle financier a déjà, en l'état, énormément de demandes à satisfaire. Si ce service doit, en sus, répondre à des missions que lui confierait la commission des finances, l'on va, d'après le magistrat, au-devant d'une situation ingérable. A cela se rajoute le conflit qui pourrait provenir du fait que le service répond administrativement au Conseil administratif. Si la proposition libérale était acceptée par le plénum, le Contrôle financier aurait deux organes à même de le mandater... Là aussi, la situation ne serait pas heureuse.

Selon le Conseil administratif, introduire un tel fonctionnement pour un service de l'administration n'est pas souhaitable. La commission des finances doit continuer à passer par une demande auprès de l'exécutif lorsqu'elle souhaite obtenir des renseignements.

Questions et commentaires

Un commissaire libéral souligne que la commission des finances peut d'ores et déjà convoquer le Contrôle financier, sans passer par la voie hiérarchique (cf. art. 17). Le Conseil administratif aurait-il oublié ce détail?

La présidente de la commission rappelle que les présidents passent par le Conseil administratif lorsqu'ils souhaitent auditionner un fonctionnaire.

A ce sujet, la rapporteuse demande s'il s'agit là d'un usage ou d'une règle écrite.

Le magistrat demandera que des recherches soient effectuées, car il avoue ne pas pouvoir répondre sur ce point (par ailleurs régulièrement soulevé lors des travaux des différentes commissions).

La présidente souligne que l'article 119, alinéa 3, du règlement du Conseil municipal répond très clairement à cette interrogation: «L'audition d'un fonctionnaire municipal doit cependant être demandée par l'intermédiaire du conseiller administratif dont il dépend.»

Un commissaire retient des propos tenus par le magistrat que le Conseil administratif semble emprunté par l'existence d'un organe indépendant concernant le contrôle des comptes.

Il lui est répondu qu'il existe une différence entre «contrôle financier» et «commission de contrôle de gestion». Le malaise provient du fait que la proposition libérale mélange les deux aspects.

A titre personnel, M. Muller déclare ne pas s'opposer à la création d'une telle commission. Il y est même favorable.

Un commissaire demande s'il faudrait engager du personnel supplémentaire, dans le cas où la proposition libérale était acceptée.

La réponse du magistrat est positive.

Un commissaire s'interroge sur l'indépendance réelle du Contrôle financier.

Il lui est répondu que ce service est totalement indépendant. Il ne dépend pas d'un conseiller administratif particulier mais de l'exécutif in corpore. Cela fournit une garantie suffisante. Le magistrat ajoute que le Conseil administratif n'intervient jamais dans le planning des missions de vérification du service. Il peut, par contre, demander que des vérifications ad hoc soient effectuées dans des services où l'on craint certains dysfonctionnements.

Discussion finale et vote

Un commissaire de l'Alternative se demande si, en regard de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal pourrait «donner des missions particulières» à un service de l'administration, alors qu'il n'en est pas l'employeur. Ce rôle n'était-il pas uniquement du ressort du Conseil administratif?

Un autre commissaire souligne l'incongruité de la situation. Le Contrôle financier de la Ville est un service jouissant d'une autonomie et d'une indépendance particulières dans l'exercice de ses missions (art. 1 LC 21 191). L'article 17 du règlement du Service du contrôle financier (LC 21 191) «Rapport avec la commission des finances» autorise la commission à convoquer, en tout temps, le directeur du service, mais cette demande, en regard du règlement du Conseil municipal, doit passer par le Conseil administratif! Il lui semble qu'il y a là un non-sens.

La commission des finances accepte de passer au vote, malgré certaines incertitudes relatives à la compétence dont disposerait le Conseil municipal de confier des missions au Contrôle financier, par 7 oui (2 DC, 3 L, 1 R, 1 Ve) contre 5 non (1 S, 1 Ve, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI).

Mis aux voix, le projet modifiant l'article 17 du règlement du Service du contrôle financier de la Ville de Genève est accepté à l'unanimité, par 12 oui (1 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 1 S, 2 DC, 3 L, 1 R)

Arrivée au terme de ses travaux sur cet objet, la commission des finances recommande au Conseil municipal d'accepter le projet d'arrêté PA-35.

Annexe mentionnée

Premier débat

M. Jean-Marie Hainaut (L). L'objectif du projet d'arrêté PA-35 est le même que celui du PA-34, mais l'instrument en est un peu différent, à vrai dire. En effet, vous aurez remarqué que l'idée, ici, est de mieux utiliser le Contrôle financier. Cela nous semble être l'un des éléments qui devraient permettre au Conseil municipal et, plus particulièrement encore, à la commission des finances d'avoir une prise plus directe sur un certain nombre d'informations qui, aujourd'hui, peuvent leur échapper. Nous proposons que cela se fasse par l'intermédiaire d'une modification du règlement du Service du contrôle financier et que, par ce biais, il soit prévu que la commission des finances puisse convoquer en tout temps le directeur du Contrôle financier et lui confier des missions. Il nous semble que cet arrêté est très important, parce qu'il compléterait avantageusement les maigres instruments que nous avons entre nos mains pour pouvoir juger la manière dont la municipalité fonctionne véritablement et est administrée.

Nous nous sommes rendu compte, comme à chaque exercice, que, tant lors des débats sur les comptes avec les comptes rendus de l'exercice précédent que lors des discussions menées lors de l'étude des projets de budget, malgré tous les efforts consentis par l'ensemble des conseillers municipaux dans les différentes commissions – pas seulement la commission des finances, mais également les commissions spécialisées – il est très difficile d'avoir une vision complète et précise d'un certain nombre de points concernant le fonctionnement de l'administration.

Les rapports du Contrôle financier, certes intéressants et pertinents sur un certain nombre de points, n'abordent pas nécessairement des sujets pouvant intéresser le Conseil municipal. Je ne veux pas dire par là que les sujets abordés n'intéressent jamais le Conseil municipal, mais nous serions souvent intéressés à ce que le travail du Contrôle financier se concentre également sur d'autres aspects. Aujourd'hui, nous nous rendons compte que, même avec les rapports du Contrôle financier, nous sommes très peu armés, non pas pour exercer une forme de contrôle et de surveillance, mais en tout cas pour avoir une compréhension plus complète et plus globale de la manière dont fonctionnent l'administration de façon générale et certains de ses services en particulier.

Nous vous invitons donc, là aussi, à donner une suite favorable à ce projet d'arrêté. Ceux qui sont intéressés par les débats budgétaires et qui ont notamment participé à la récente séance d'information à ce sujet, ceux qui ont eu l'occasion, au cours de leur premier mandat municipal ou tout au long d'exercices répétés depuis plusieurs années, de regretter lors des débats budgétaires qu'un certain nombre d'informations ne leur soient pas facilement données et que les documents préparés à l'appui du budget soient malgré tout empreints d'une certaine opacité, tous ceux-ci devraient nous suivre et réserver un accueil favorable à ce projet d'arrêté.

M. Alpha Dramé (Ve). Nous, les Verts, allons voter ce projet d'arrêté pour une meilleure utilisation du Contrôle financier. Doter le Conseil municipal d'un tel instrument nous permettra d'avoir plus de transparence dans la gestion du budget, notamment parce que nous pourrions convoquer le directeur du Contrôle financier concernant certains points de gestion. Pour ne pas répéter ce que M. Hainaut a dit sur ce point, les Verts vont rester cohérents par rapport à leur idée d'aller toujours plus loin dans la transparence et de voter un budget logique, clair, et des comptes qui reflètent la réalité. C'est pour cela que nous incitons tous les conseillers municipaux à voter cette mesure visant à donner au Conseil municipal un moyen, un outil pour améliorer encore la transparence.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu le règlement du Service du contrôle financier de la Ville de Genève du 7 octobre 1980;

sur proposition de trois de ses membres,

arrête:

Article unique. – L'article 17 du règlement du Service du contrôle financier de la Ville de Genève du 7 octobre 1980 est modifié comme suit:

«La commission des finances peut, en tout temps, convoquer le directeur du Contrôle financier pour obtenir les renseignements ou lui confier des missions dont elle pourrait avoir besoin dans l'exercice de son mandat.»

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer, renvoyé en commission le 7 décembre 2002, intitulé: «Pratiquons une politique anticyclique» (PA-36 A)¹.

Rapporteur: M. Pierre Losio.

La commission des finances, sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer puis de celle de M. Didier Bonny à partir de juin 2003, a traité cet objet lors de ses séances des 29 janvier, 5 février, 2 avril, 3 septembre, 16 septembre et 24 septembre 2003.

Le rapporteur remercie M^{me} Mbarga et M^{me} Spescha pour leur précieux travail de prise de notes.

Préambule

Un nombre important de nouveaux conseillères et conseillers municipaux siégeant désormais, le rapporteur se permet de leur signaler qu'ils trouveront notamment des informations complémentaires et détaillées concernant la problématique des finances de la Ville de Genève et de la dette dans:

- M-48 A, rapport de M. André Kaplun (6.5.2002) suite à une motion émanant du groupe DC: «Pour que les recettes supplémentaires soient affectées à la diminution de la dette»;
- QE-41, réponse du Conseil administratif à une question écrite de M. Jean-Pascal Perler (15.11.2000): «Excédent de revenus».

Il faut également rappeler, en rapport avec le projet d'arrêté PA-36, la motion M-1216 de M. Marco Ziegler: «Du bon usage des excédents budgétaires comme amortisseur conjoncturel», qui demandait «un inventaire des possibilités d'affecter les excédents budgétaires futurs à des utilisations ayant des effets anticonjoncturels». Cette motion votée en mars 1998 par la commission des finances reste sans rapport déposé à ce jour.

Rappel du projet d'arrêté

Considérant:

- que l'Etat a la faculté de faire des provisions ou réserves, ce qui n'est pas le cas de la Ville de Genève;

¹ «Mémorial 160^e année»: Développé, 3862; commission, 4012.

- l'utilité pour la Ville de Genève d'être en mesure de pratiquer une politique anticyclique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 57 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes;

vu l'article 4 g de la directive aux organes de contrôle fiduciaire des communes;

vu l'article 67 A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève;

sur proposition de trois de ses membres,

arrête:

Article unique. – Le Conseil administratif intervient auprès du Conseil d'Etat pour qu'il autorise le Conseil administratif à faire des provisions ou réserves conjoncturelles dans le budget.

Rappel de l'article 67 A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

Le but visé par le projet d'arrêté PA-36 nécessiterait un ajout à la loi sur l'administration des communes (ou à son règlement d'application); la réserve conjoncturelle, que seul l'Etat de Genève peut pratiquer à ce jour, est prévue à l'article 67 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, que le rapporteur mentionne ci-dessous pour mémoire:

- «– Il est créé une réserve conjoncturelle.
- La réserve conjoncturelle est alimentée par 50% de l'excédent de revenus de fonctionnement avant dotation à la réserve conjoncturelle.
 - Elle sert à réduire les éventuels déficits de fonctionnement.
 - La dissolution partielle ou totale de la réserve conjoncturelle doit faire l'objet d'une loi. Elle ne peut générer un excédent de revenus de fonctionnement.
 - La dotation ou la dissolution de la réserve conjoncturelle est inscrite au budget ainsi que dans le compte d'Etat.»

Adoption de la loi: 17 novembre 2000.

Entrée en vigueur: 1^{er} mars 2001.

Travaux de la commission**Séance du 29 janvier 2003**

Devant l'unité de matière que constituent les projets d'arrêtés PA-33, PA-34, PA-35 et PA-36, une commissaire se demande s'il est nécessaire d'avoir quatre rapporteurs différents. Après discussion, la commission se prononce pour attribuer le rapport des projets d'arrêtés PA-33 et PA-34 à M^{me} Salerno, celui du projet d'arrêté PA-35 à M. Sormmani et celui du projet d'arrêté PA-36 au soussigné.

Les travaux de la commission s'étant prolongés au-delà de la législature écoulée et M. Sormmani ne siégeant plus au Conseil municipal, M^{me} Salerno assure aussi la rédaction du rapport concernant le projet d'arrêté PA-35.

Les auteurs du projet d'arrêté, MM. Kaplun, Oberholzer et Hainaut, sont auditionnés par la commission. Ils expliquent que, lors de l'étude du budget 2003, ils ont mené une réflexion sur le sujet de la dette de la Ville de Genève (1,7 milliard), qui préoccupe leur groupe politique.

L'Etat dispose d'un instrument lui permettant de créer des provisions ou des réserves, ce qui n'est pas le cas de la Ville de Genève. Les auteurs du projet d'arrêté PA-36 souhaitent donc que la loi sur l'administration des communes (LAC) soit modifiée afin que notre commune puisse, elle aussi, créer des provisions ou réserves conjoncturelles.

D'emblée s'instaure une intéressante discussion.

Un commissaire fait remarquer que la réserve conjoncturelle de l'Etat de Genève s'élevait à 16 millions, somme dérisoire si on entend pratiquer une politique anticyclique. Il conviendrait de disposer d'un montant équivalant au moins au double du montant des investissements effectués annuellement par la Ville de Genève.

Une commissaire doute qu'une collectivité publique puisse mener une politique anticyclique, car elle est toujours décalée par rapport au(x) cycle(s) économique(s); des projets sont votés alors que le cycle de récession est déjà terminé. Dans un pays comme la Suisse, il faut beaucoup de temps pour mettre en route ce type de politique.

Des questions sont posées: quels seront les mécanismes de mise en place et de retrait de cette réserve? A quoi servira cette réserve? A partir de quand le Conseil administratif pourra-t-il s'en servir? Pourquoi déposer un projet d'arrêté alors qu'il existe la possibilité d'adresser une motion directement au Grand Conseil?

Il est également fait allusion à un fonds permettant de déclencher des dépenses stimulées par les pouvoirs publics, par exemple le bonus à la rénovation, la LIM (loi pour les investissements en montagne) ou l'arrêté Bonny (prise en charge des taux d'intérêts).

Les représentants du groupe libéral répondent que le projet d'arrêté PA - 3 6 seul ne résoudra rien; il fait partie d'un train de quatre projets d'arrêtés (voir rapports PA-33 A, PA-34 A, PA-35 A) qui s'inscrivent dans la durée et constituent des outils complémentaires permettant de diminuer la dette. Actuellement, la Ville ne dispose de rien: ni millions ni dons de visionnaire. L'idée de cette réserve conjoncturelle est de pouvoir posséder un moyen de réagir rapidement à une situation financière qui n'est plus aussi florissante qu'elle ne l'était, de disposer d'un «coussin» pour faire face à une conjoncture qui va se dégradant.

La première réserve conjoncturelle de la Ville de Genève étant sa fortune, il lui sera plus facile psychologiquement de dissoudre une réserve créée que d'aliéner sa fortune.

Des modalités sont à mettre en place; par rapport à la quotité injectée dans cette réserve, on peut établir une échelle en fonction du boni réalisé dans l'exercice annuel.

Pour dissoudre cette réserve, le Conseil administratif pourrait, lors de la présentation du budget, expliquer à quoi elle serait affectée.

Séance du 5 février 2003

La discussion se poursuit et des amendements sont proposés.

Se référant à l'article 67 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, un commissaire fait remarquer que la réserve conjoncturelle sert uniquement à réduire d'éventuels déficits de fonctionnement; il s'étonne donc qu'il ait été question, lors de la séance précédente, d'affecter cette réserve à tel ou tel domaine précis.

La réserve conjoncturelle doit-elle être constituée lors de la préparation du budget ou au moment où sont établis les comptes annuels? Les avis divergent.

Les partisans de «l'a priori» (au budget) y voient le signe politique clair d'une volonté de diminuer la dette. Ceux de «l'a posteriori» (aux comptes) pensent qu'il faut expérimenter le dispositif avant de l'inscrire au budget et qu'il est plus réaliste de le prévoir une fois l'exercice annuel achevé.

Suit un débat au sujet d'amendements déposés par deux commissaires qui ne siègent plus au Conseil municipal; ces amendements ayant été retirés lors de la discussion finale de la commission, le rapporteur n'en fait pas état dans le présent rapport, suivant en cela l'avis du président de la commission des finances.

Séance du 2 avril 2003

Audition de M. le conseiller administratif Pierre Muller, de M. Eric Hermann, directeur du département des finances, et de M. Philippe Krebs, adjoint de direction

M. Muller pense qu'il serait effectivement utile d'avoir des réserves en vue d'années difficiles. Il ne se prononce pas sur le moment le plus opportun de constituer cette réserve (au budget ou aux comptes), mais il souhaite le système le plus souple possible, compte tenu de la volatilité de la conjoncture. Il signale encore qu'il n'est pas aisé de modifier la LAC.

A un commissaire qui demande si la constitution d'une réserve conjoncturelle permettra de diminuer la dette, M. Hermann répond qu'une telle réserve n'aura aucune incidence sur la réduction de la dette. Il explique que dès qu'il y a des excédents on augmente la fortune. Que ces excédents servent à augmenter la fortune ou qu'ils alimentent un compte appelé «réserve conjoncturelle», cela revient au même dans les faits. En termes comptables et financiers, il n'y a aucune différence.

Un commissaire constate, suite à ces explications, que la constitution d'une réserve conjoncturelle est un acte plus politique qu'économique.

Un des auteurs du projet d'arrêté PA-36 ne partage pas l'avis du directeur du département des finances: il pense au contraire que l'établissement d'une réserve conjoncturelle permet au Conseil administratif de se responsabiliser, de s'imposer une discipline lorsqu'il prépare le budget. C'est une question de gestion et de discipline budgétaire.

Répondant à diverses questions, M. Hermann précise encore:

- que pour mener une politique anticyclique 50 millions ne représentent pas grand-chose par rapport au budget;
- que ce sont les déficits de fonctionnement qui ont provoqué la diminution de la fortune;
- que la fortune ne sert pas à rembourser la dette qui est liée aux investissements;
- que la fortune n'est «utilisée» qu'en cas de déficits de fonctionnement;

- que l'Etat affiche à son bilan un découvert de plusieurs milliards, ce qui explique peut-être qu'il ait créé une réserve conjoncturelle.

Un commissaire s'étonne que l'Etat ait le droit de créer une réserve conjoncturelle alors que les communes n'en disposent pas.

M. Krebs donne son interprétation: l'explication réside dans le fait que la commune type à Genève n'a pas de rôle conjoncturel à jouer.

La commission décide d'auditionner M. Jean-Paul Pangallo, directeur à la Direction du budget de l'Etat et de la planification financière.

Séance du 3 septembre 2003

Audition de M. Jean-Paul Pangallo, directeur à la Direction du budget de l'Etat et de la planification financière

M. Pangallo commence par parler de ce qui est pratiqué par l'Etat de Genève. Il convient de distinguer les réserves, qui servent à anticiper un risque, des provisions, qui servent à le couvrir.

Les provisions pour débiteurs douteux ont été constituées à partir de 1985; à la fin de 2002, le montant de ces provisions s'élevait à 450 millions, personnes morales et physiques confondues. D'autres types de provisions ont également été créés pour de probables dépréciations d'actifs.

En ce qui concerne les réserves, il convient de distinguer:

- les réserves latentes, par exemple les sous-évaluations d'actifs;
- les réserves apparentes, par exemple la réserve conjoncturelle.

Parlant de la réserve conjoncturelle existant à l'Etat de Genève, M. Pangallo explique qu'elle n'a pas d'affectation particulière; il ajoute que le montant actuel de la réserve a une valeur surtout symbolique.

Il ne voit pas d'inconvénient à ce que la Ville de Genève constitue une réserve conjoncturelle, mais il a cru comprendre que le Département de l'intérieur y était hostile, basant son argument sur le nouveau plan comptable.

M. Pangallo insiste sur l'importance de savoir et comprendre comment a été constituée la dette. On peut s'endetter pour acquérir des biens de consommation, mais on peut aussi s'endetter pour subvenir à l'essentiel. Ce qui est gênant, c'est lorsque l'endettement est dû à des déficits de fonctionnement (c'est le cas de l'Etat de Genève).

Répondant à diverses questions, M. Pangallo précise que la réserve conjoncturelle sert essentiellement à atténuer les effets d'une crise conjoncturelle; les

cycles ont tendance à se resserrer et ce phénomène peut créer des difficultés. Il pense cependant qu'une réserve conjoncturelle permettrait de surmonter certains caps délicats. Elle n'a cependant de sens que si elle atteint une centaine de millions, à constituer sur plusieurs années, ajoute-t-il à titre strictement personnel.

A ce point des travaux, un commissaire estime que le projet d'arrêté PA-36 a vécu, car il ne voit pas où la Ville de Genève trouvera l'argent nécessaire à la constitution de cette réserve. Il lui semble plus utile de réduire effectivement la dette, car créer une réserve est un exercice purement comptable.

Les auteurs du projet d'arrêté pensent qu'il serait intéressant de savoir quelle pourrait être l'affectation de cette réserve qui, pour donner à la Ville de Genève un volant de manœuvre financière, devrait être constituée sur plusieurs années afin d'atteindre un montant significatif. Ils rappellent également que la dette municipale n'est pas virtuelle et qu'elle a un coût non négligeable. La méthode proposée dans le projet d'arrêté PA-36 n'est peut-être pas la bonne... mais ils ne voient guère d'autres propositions se profiler.

La commission décide d'auditionner encore une fois M. Hermann.

Séance du 16 septembre 2003

La commission auditionne M. Eric Hermann, directeur du département des finances, et M. Philippe Krebs, adjoint de direction, qui remettent aux membres de la commission trois tableaux qui figurent en annexe du présent rapport:

- Evolution des revenus nets, des charges nettes et de l'autofinancement (tableau 1);
- Evolution des investissements et de l'autofinancement (tableau 2);
- Evolution du financement de la dette (tableau 3).

Les commentaires détaillés concernant ces tableaux figurent dans la même annexe.

M. Krebs fait observer qu'entre 1964 et 2002 l'autofinancement n'a été négatif qu'une seule fois, en 1996.

Il apparaît que le niveau de la dette est principalement imputable aux dépenses d'investissements dépassant les capacités d'autofinancement dans les années 1980 et, par la suite, à une chute du niveau de l'autofinancement que la diminution des investissements n'a pas réussi à compenser.

Un commissaire remarque que, contrairement à la dette de l'Etat, celle de la Ville de Genève ne provient pas de déficits de fonctionnement mais d'investissements exagérés.

Certains conseillers et conseillères aimeraient savoir d'où vient le précepte affirmant que, pour une collectivité publique, un taux d'autofinancement de 60% serait satisfaisant.

M. Hermann explique que cette règle a été établie par des professeurs d'université, mais qu'à son avis il s'agit d'un non-sens. Ce taux devrait dans le temps s'établir à 100%, si l'on veut stabiliser la dette puis la réduire.

M. Krebs ajoute qu'on peut agir sur les charges ou sur les revenus pour améliorer l'autofinancement.

Diverses informations sont communiquées au sujet de la situation actuelle des investissements: on arrivera à la fin de l'année en cours à réaliser 100 millions d'investissements, sans prendre en compte l'achat tout récent de l'immeuble de la rue du Stand. Si l'on prend en considération les crédits votés par notre Conseil, les 100 millions seront également atteints dans les prochaines années. M. Hermann précise que les engagements à la fin de l'année 2002 s'élevaient à 268 millions. A la fin d'août de l'année en cours, le montant des investissements affichait la somme 55 millions.

A propos de la réserve conjoncturelle, le directeur des finances illustre son avis par une image: dans un ménage, si on est locataire et qu'on a de l'argent disponible, on le dépose sur un carnet d'épargne; si on est propriétaire, on l'utilise pour rembourser ses hypothèques. C'est pareil pour la Ville de Genève.

La discussion et le vote du projet d'arrêté PA-36 sont reportés au 24 septembre.

Séance du 24 septembre 2003

Un des auteurs du projet d'arrêté rappelle que la mesure proposée n'est qu'un élément parmi d'autres pour établir une politique financière cohérente en Ville de Genève. La création d'une réserve conjoncturelle donnera un volant de manœuvre et garantira la santé financière de notre commune.

Prises de position

Le groupe UDC votera en faveur du projet d'arrêté PA-36; quand on constate la facilité avec laquelle on trouve de l'argent pour certains projets, la Ville pourra également trouver de l'argent pour appliquer ce projet d'arrêté.

Les Verts estiment qu'il existe d'autres moyens de maîtriser le budget et voteront contre le projet d'arrêté PA-36.

Le groupe AdG/SI ne soutiendra pas le projet d'arrêté PA-36; l'outil proposé ne servira à rien.

Le groupe DC ne voit pas en quoi la proposition contenue dans le projet d'arrêté PA-36 pourrait améliorer les finances de la Ville; il votera contre le projet d'arrêté.

Le groupe socialiste doute, au vu de la composition actuelle du Grand Conseil, que le projet d'arrêté PA-36 soit bien accueilli, car la tendance va plutôt dans le sens d'une diminution des potentialités des communes. La proposition libérale est un vœu pieux. La Ville a la possibilité d'augmenter ses investissements en cas de conjoncture défavorable.

Vote de la commission

Le projet d'arrêté PA-36 est refusé par 9 non (3 S, 2 Ve, 1 T, 2 AdG/SI, 1 DC) contre 6 oui (3 L, 2 UDC, 1 R).

Annexes: 7 tableaux concernant l'évolution de la dette, de la fortune, des investissements, de l'autofinancement.
Structure de financement.
Réserve conjoncturelle de l'Etat.
Principales provisions et réserves au bilan de l'Etat 2002.

Premier débat

M. Jean-Marie Hainaut (L). Le projet d'arrêté PA-36 est pour la bonne bouche, pour le dessert... C'est le dernier des quatre projets d'arrêtés libéraux présentés lors de l'étude du budget 2003, en décembre 2002, à savoir le PA-33, que vous avez voté à la séance précédente, le PA-34, le PA-35 et le PA-36. Je dois dire que cela tombe bien, parce que c'est celui au sujet duquel les travaux en commission ont été à mon sens les plus savoureux. En effet, que n'avons-nous pas fait en imaginant que l'on pouvait, au sein de la Ville de Genève, parler de faire des provisions, et s'attaquer à quelque chose que la loi sur l'administration des communes défend aujourd'hui? Quelle hérésie n'avons-nous pas commise en imaginant que l'on pourrait considérer cette mesure comme bonne et, en dehors de la réglementation actuelle, réfléchir de manière plus élargie, et pas uniquement au sein du groupe libéral et de ses alliés habituels, à une possibilité de doter la Ville d'un instrument de finances publiques?

Nous avons un peu rêvé, mais nous sommes assez rapidement revenus sur terre lors des premiers commentaires au sujet de cette possibilité que nous évoquions de pouvoir constituer des provisions. Tout d'abord, on nous a bien évidemment opposé l'argument formel du cadre réglementaire qui, aujourd'hui, ne permet pas à la Ville de faire des provisions. Nous étions d'ailleurs un peu étonnés, parce que, dans d'autres circonstances, on ne nous oppose pas ces problèmes formels de façon aussi systématique. Je pense qu'il y a là une certaine sélectivité dans la manière dont on veut traiter les problèmes. Nous saurons nous en souvenir lors du traitement des prochains objets où il sera question de bousculer un peu l'ordre établi, notamment lorsqu'il s'agit de lois établies par le Canton. Nous nous souviendrons, en effet, de cette immutabilité des règles cantonales.

Deuxièmement, on nous a jeté à la figure les chiffres du Canton et on nous a dit que ce dernier était la seule référence que nous pouvions avoir. Au cours d'auditions et de débats fort intéressants en commission, des représentants du Canton sont venus nous expliquer à quel point leur manière de comptabiliser les réserves conjoncturelles était modeste et marginale par rapport au budget de l'Etat. Cela, nous le savions déjà. Nous ne pensions pas pouvoir, en un exercice ou deux, doter la Ville d'une réserve conjoncturelle lui permettant de faire face à des problèmes immenses. Telle n'était pas notre intention.

Notre idée consistait à travailler un peu sur la durée. Mais cela a rapidement été occulté par ceux qui ont mis en rapport le montant de la réserve conjoncturelle au niveau de l'Etat avec le total du budget de ce dernier. Ils nous ont dit que nous ne pourrions rien faire avec cette réserve conjoncturelle et qu'elle ne servirait à rien. Sur ce point également, je dois déplorer un certain obscurantisme de la part des commissaires de l'Alternative.

Finalement, nous nous sommes un peu empêtrés dans des querelles de chiffres et de graphiques, tout cela pour arriver à la conclusion que notre projet d'arrêté ne pouvait servir à rien et qu'il devait être jeté aux orties comme inutile. Nous ne partageons toujours pas cette opinion et nous croyons toujours à ce qui nous a conduits à proposer ce projet d'arrêté. En effet, nous croyons toujours qu'il y aurait une place, dans une municipalité comme celle de la Ville de Genève, pour des instruments de gestion des finances publiques tels que les provisions et les réserves.

Nous avons aussi dès le départ affiché une volonté d'ouverture en disant que ces réserves ou ces provisions devaient être accompagnées d'un certain nombre de règles définissant leur utilité et nos intentions quant à leur utilisation, le moyen de les dissoudre et de les constituer. Nous sommes ouverts au débat. Ce que nous voulons, c'est mettre sur la table un problème dont nous pensons qu'il est important. Là encore, nous avons vite compris que tous les efforts que nous pourrions faire pour inventer des règles ou proposer des solutions seraient voués à l'échec. Voilà, Mesdames et Messieurs, ce dernier arrêté auquel nous croyons toujours, comme aux trois autres qui vous ont déjà été soumis, parce que nous pensons qu'il est bon. Nous pensons que le résultat des délibérations de la commission des finances est regrettable, que celles-ci auraient pu aboutir à un meilleur résultat. Comme pour le projet d'arrêté PA-34 que nous vous avons soumis tout à l'heure, nous vous invitons à refuser les conclusions de la commission et donc à accepter le projet d'arrêté PA-36.

Le président. J'ai le plaisir de saluer à la tribune du public M. le député Christian Bavarel. (*Applaudissements.*)

M. Gilles Thorel (S). Ce projet d'arrêté est le quatrième d'une série qui s'attaque au problème de la dette. Au fond, il résume un peu les trois précédents en ce sens qu'il nous apprend que la loi sur l'administration des communes interdit à la commune de faire un déficit de fonctionnement, ce qui revient en fait à une interdiction d'avoir un degré d'autofinancement négatif, c'est-à-dire inférieur à 0%. Cela répond en partie au projet d'arrêté PA-33 dans le sens où il existe déjà une règle sur l'autofinancement dans la loi sur l'administration des communes.

En deuxième lieu, les bonis que ferait la Ville sont automatiquement affectés à la réduction de la dette. Conclusion: l'amortisseur conjoncturel naturel d'une commune située dans le canton de Genève, c'est la dette elle-même. Les libéraux auraient mieux fait, dans leur réflexion et avant de rédiger leurs projets d'arrêtés, de réfléchir à la dette et de la concevoir sous cet angle, à savoir, en fait, que la

dette de la Ville peut servir d'amortisseur conjoncturel. C'est d'ailleurs pour cela, vu la période actuelle de très basse conjoncture – voire de récession – dans tout le pays, qu'il semble logique que le budget 2004 ne prévoise pas un autofinancement de 100% comme l'aurait par exemple éventuellement demandé le premier projet d'arrêté libéral, le PA-33.

Quant au PA-34, permettez-moi d'y revenir. Il demande que la dette ne dépasse pas un montant équivalent à 1,5 fois le revenu annuel. Les libéraux, qui en général aiment bien faire des parallèles entre la situation de la municipalité et celle d'un ménage, comme le faisait régulièrement M^{me} Thatcher, feraient bien de réfléchir un peu. En effet, leur proposition reviendrait à dire, par exemple, que, quand on veut s'acheter une maison à Genève, il faudrait que son prix ne dépasse pas 200 000 francs. Je crois qu'il faudrait que nos amis libéraux en parlent à M. Mark Muller pour qu'il revoie à la baisse les prix de l'immobilier! En effet, si l'on considère le revenu moyen des gens pouvant s'acheter une villa il faudrait, pour que leur dette ne dépasse pas 1,5 fois leur revenu annuel, que le prix des maisons soit en gros de 200 000 francs.

En conclusion, le groupe socialiste vous invite à rejeter le projet d'arrêté PA-36.

M. Didier Bonny (DC). Ceux qui auront lu attentivement le rapport sur le projet d'arrêté PA-36 auront remarqué que le représentant démocrate-chrétien à la commission des finances – moi-même – a refusé ce projet d'arrêté. Nous, démocrates-chrétiens, ferons de même ce soir et nous ne changerons pas d'avis en passant de la commission au plénum. Je vais maintenant vous donner les raisons de notre refus. Contrairement à ce que vient de dire M. Thorel au début de son intervention, en ce qui nous concerne, nous n'avons pas l'impression que ce projet d'arrêté PA-36 va dans le même sens que les autres que le Parti libéral a déposés par rapport à la diminution de la dette, bien au contraire. C'est pour cela que nous nous y opposons. Je vais essayer de vous expliquer pourquoi à l'appui de quelques chiffres.

Admettons que le budget du Conseil administratif ait un excédent de revenus de 50 millions de francs – c'était le cas il n'y a pas si longtemps – qu'il y ait des investissements de 100 millions de francs et des amortissements à hauteur de 60 millions. Nous aurions donc un autofinancement de 110 millions de francs, ce qui veut dire que 10 millions iraient directement au remboursement de la dette. Même ceux qui ont voté contre le premier projet d'arrêté, le PA-33, l'ont dit lors de la séance précédente: c'est ce que tout le monde souhaite dans cette enceinte, paraît-il.

Nous ne comprenons donc pas très bien quel serait l'intérêt de prendre, comme à l'Etat, par exemple, 50% de ces 10 millions de francs pour les mettre

dans une réserve, que l'on ait le droit ou pas de procéder ainsi, peu importe; nous pourrions imaginer que nous en avons le droit. Nous ne voyons pas pourquoi nous mettrions cet argent dans une réserve alors que nous pourrions directement le consacrer à l'amortissement de la dette. Cela ne nous paraît pas très logique et, sur ce point, nous ne comprenons pas très bien où le Parti libéral veut en venir.

A la page 8 de son rapport, M. Losio cite les propos d'une personne que nous avons auditionnée et qui a eu recours à l'image du ménage locataire et du propriétaire. Le ménage qui est locataire peut mettre de l'argent de côté pour procéder à des achats plus tard, tandis que le propriétaire va plutôt avoir tendance à vouloir diminuer son hypothèque et, par là même, les intérêts à payer. C'est exactement la situation dans laquelle se trouve la Ville de Genève, et c'est pour cela que nous pensons qu'il est sage, si nous avons un autofinancement excédentaire, de l'affecter directement au remboursement de la dette plutôt que d'en garder une partie pour la mettre dans une réserve que nous dissoudrions nous ne savons pas trop à quel moment.

C'est pour ces raisons-là que le Parti démocrate-chrétien refusera le projet d'arrêté PA-36.

M. Pierre Losio (Ve). Je ferai juste deux observations concernant l'idée libérale de politique anticyclique. Pour qu'elle puisse avoir un effet prégnant sur l'économie locale à un certain moment, il faut qu'elle soit en rapport avec les investissements faits par cette collectivité. Je crois que nous pouvons maintenant le dire: depuis les fameuses 101 propositions du Conseil administratif, qui remontent à deux lustres, la Ville a des investissements régulièrement inférieurs à 100 millions de francs, et même souvent inférieurs à 80 millions de francs. Si nous voulons intervenir sur le marché économique pour avoir un effet vraiment significatif, il faut au moins que nous puissions le faire à hauteur du double, voire du triple de nos investissements habituels pour provoquer un peu plus qu'une vaguelette sur le marché de la construction.

Aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens de nous doter de l'outil proposé par le projet d'arrêté PA-36. Pour qu'il soit significatif, il faudrait que la Ville puisse intervenir et, une année, investir plus de 200 millions de francs comme elle le faisait il y a dix ou quinze ans. Ce n'est pas possible à l'heure actuelle, car nous allons au-devant de difficultés financières, et ce n'est pas sans appréhension que j'envisage les nouvelles qui vont nous être communiquées dans la dernière lettre que nous enverra le Département cantonal des finances concernant les évaluations des rentrées fiscales. Nous n'en sommes donc pas au point de procéder à ce que demande le projet d'arrêté PA-36, et je pense que, dans les années à venir,

nous allons devoir affronter le simple problème d'équilibrer notre budget de fonctionnement. Pour pouvoir créer une réserve et faire en sorte que celle-ci ait un impact significatif, il faudrait que la Ville ait des moyens nettement plus importants.

M. Jacques François (AdG/SI). Il me semble que le projet d'arrêté PA-36 est l'exemple même de la fausse bonne idée. Si, par un hasard exceptionnel, la Ville dégageait 100 millions de francs de boni, il vaudrait mieux diminuer la dette que créer un fonds sans la diminuer! Dans la situation actuelle des finances de la Ville, tout excédent peut aller à la diminution de la dette, et je ne vois pas du tout l'intérêt de créer un fonds qui ne favoriserait pas la diminution de la dette. C'est mon premier argument.

Le deuxième est évidemment celui qu'a mentionné M. Losio: il faudrait que ce fonds soit suffisamment élevé pour qu'il puisse avoir une quelconque influence sur ce qui se passe sur le plan économique dans la cité.

Quant au troisième argument, c'est évidemment celui de la légalité; mais M. Hainaut a lui-même tordu le cou à ce problème, il ne vaut donc pas la peine que j'y revienne. Nous refuserons évidemment cet arrêté.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). *Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.* Curieusement, «entendre» ce soir me semble rimer avec «comprendre». Nous venons d'avoir une belle démonstration de mauvaise foi de l'Alternative au sujet des quatre projets d'arrêtés libéraux PA-33, PA-34, PA-35 et PA-36 qui font partie d'un tout, vous me permettez de le rappeler. Pour des raisons de procédure, d'étude en commission et de présentation, le groupe libéral a déposé quatre projets d'arrêtés, mais en critiquer un sans examiner l'autre revient à dire qu'ils sont de toute façon inutiles tous les quatre; c'est ce que vous avez fait ce soir, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

M. Thorel – Monsieur le président, vous le lui rappellerez – a parlé de quatre projets d'arrêtés visant à diminuer la dette. Je crains que les représentants du Parti socialiste n'aient pas tout compris. En effet, nous avons déposé deux projets d'arrêtés visant à diminuer la dette, un projet d'arrêté visant à permettre à la commission des finances de confier des mandats au Contrôle financier et un quatrième projet d'arrêté, celui dont nous parlons maintenant, visant à pratiquer une politique anticyclique. Je précise cela pour remettre un peu la discussion dans le bon cadre.

Je comprends mal, ce soir, l'acharnement de l'Alternative à refuser le projet d'arrêté PA-36, à savoir celui qui concerne la politique anticyclique. Mais pourquoi voulez-vous refuser cela? M. Thorel nous dit que nous avons un amortisseur qui est

la dette. Que nenni, non point! Notre amortisseur, ce n'est pas notre dette, mais notre fortune! Voilà déjà une manière un peu plus positive de voir les choses, bien différente de la vôtre, Monsieur Thorel, qui consiste à toujours les voir en gris.

Cela dit, nous avons les moyens, au moment du vote du budget et tout au long de l'année, de voter des crédits supplémentaires extraordinaires et donc de pratiquer une politique anticyclique, mais à la grande différence que, quand nous procédons de la sorte, nous amputons notre fortune et que cela nous fait mal au cœur, nous attriste, nous chagrine, disons-le! Entre le moment où nous disions qu'investir et forcer notre municipalité à aller à contre-courant était peut-être une bonne idée et maintenant, le courant est déjà passé et il est trop tard.

Effectivement, si l'Alternative avait eu la bonté et l'intelligence de nous suivre dans ce projet de politique anticyclique, nous aurions pu constituer une réserve conjoncturelle qui reviendrait exactement au même qu'une part de notre fortune, à la seule différence qu'elle porterait un autre nom. Simplement, d'un point de vue psychologique, il est évidemment plus facile pour une collectivité publique politique de dissoudre une part de sa réserve conjoncturelle que de s'attaquer à sa fortune. Mais, en termes arithmétiques, cela revient strictement au même.

Un autre point qui sépare votre sensibilité politique et la nôtre, c'est que, en ce qui vous concerne, dans l'Alternative, vous avez toujours considéré que la réserve conjoncturelle devait se constituer au moment des comptes en disant: «Nous n'avons pas réussi à tout dépenser, car le contribuable a mieux contribué que ce que nous avions espéré; ce petit quelque chose qui reste, faisons-en une réserve conjoncturelle.» Tel n'était pas notre point de vue, qui consistait à dire, au moment de l'élaboration du budget: «Nous avons l'intention cette année de consacrer à la réserve conjoncturelle X millions, somme déjà fixée dans le budget.» C'est cela qui vous dérange et vous chatouille, parce que cela vous obligerait à limiter vos appétits dépensiers en fonction de l'enveloppe budgétaire qui vous serait allouée. Au lieu de dépenser un milliard de francs, vous ne pourriez dépenser qu'un milliard moins cinq, dix, vingt millions de francs.

En effet, pour avoir une réserve conjoncturelle digne de ce nom, ce n'est pas 16 millions de francs comme au Canton qu'une municipalité comme la nôtre devrait avoir, mais au moins 100 millions, c'est-à-dire, globalement, l'équivalent d'au moins une année d'investissements tels qu'ils sont prévus dans le programme financier quadriennal.

Cela dit, je m'étonne de ce que j'ai entendu tout à l'heure dans la bouche de M. Losio, qui d'habitude est un observateur attentif. Comme cela a bien été dit lors des travaux de la commission des finances – c'était là aussi un acte de la part des libéraux pour aller dans votre sens, celui de l'Alternative, pour essayer de vous séduire et vous ramener à la raison – cette réserve conjoncturelle n'était pas simplement destinée aux investissements, mais elle pouvait peut-être aussi, à l'occa-

sion, si notre budget de fonctionnement était vraiment mis à mal, contribuer au maintien de la masse salariale des collaborateurs de la Ville, de nos prestations sociales et de notre effort en termes de subventions, tant à la culture qu'au sport.

Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous avez décidé non pas d'envisager le problème dette-réserve conjoncturelle dans son ensemble, mais de tout saucissonner pour pouvoir mieux refuser, et vous vous entêtez à toujours vouloir aggraver les situations dans lesquelles se trouve la Ville.

M. Pierre Maudet (R). Je souligne la pertinence des propos qui viennent d'être tenus par le préopinant, lequel, à l'évidence, au-delà de ses qualités de dentiste, se fait aussi oto-rhino-laryngologiste ce soir, et nous l'en félicitons. Nous espérons que son message sera entendu même si, par souci de cohérence, le groupe radical s'abstiendra sur cet objet parce qu'il est convaincu, comme pour les projets d'arrêtés précédents, qu'en matière financière il s'agit davantage de volonté – et de volonté politique – que de moyens et de cautions. Même si les propos du préopinant sont frappés au coin du bon sens, pour notre part, nous sommes adeptes d'une certaine orthodoxie comptable et nous partons de l'idée que les réserves comme les provisions sont des moyens permettant une certaine créativité comptable. D'ailleurs, nous l'avons vu au niveau cantonal avec la précédente conseillère d'Etat chargée des finances: les provisions qu'elle a faites se sont finalement révélées assez inutiles.

Pour notre part, nous ne pouvons souscrire à l'idée de provisions et de réserves anticycliques, parce que la politique anticyclique se manifeste à travers ce que nous faisons de la fortune nette de la Ville. Celle-ci – et non pas la dette, Monsieur Thorel – est bien l'amortisseur réel de la Ville de Genève. Pour notre part, nous nous abstenons donc, je le répète, car nous pensons qu'il s'agit, pour le sujet qui nous occupe, davantage de volonté que de moyens. Les radicaux sont attachés à soutenir le sens des propositions libérales; en revanche, nous ne pouvons souscrire à la manière dont elles se concrétisent. C'est pourquoi nous nous en tiendrons à l'abstention concernant le projet d'arrêté PA-36.

M. Pierre Losio (Ve). Je voudrais juste ajouter une considération un peu technique. En fait, la réserve conjoncturelle proposée dans le projet d'arrêté PA-36 n'est qu'une mesure revenant à créer une espèce de sous-compte de fortune au bilan, ce qui n'apporterait pas grand-chose comme amélioration.

Cependant, l'intervention de M. Oberholzer m'oblige à faire deux remarques. Vous avez dit, Monsieur Oberholzer, que l'Alternative a déclaré inutiles les propositions contenues dans les quatre projets d'arrêtés libéraux, mais elles ne le sont pas du tout! Elles sont utiles à votre politique financière qui consiste à brimer

le Conseil administratif dans sa liberté d'action et dans l'exercice de sa politique, à savoir assurer des prestations à la population, raison pour laquelle l'Alternative a été élue. Je m'étonne que vous vouliez créer un coussin conjoncturel pour financer éventuellement des prestations sociales contre lesquelles vous votez régulièrement. Je vous prie de m'excuser, mais je ne comprends vraiment pas bien votre démarche.

Deuxièmement, vous nous dressez une sorte de portrait assez abstrait et psychologique de notre appétit dépensier. Nous n'avons pas un appétit dépensier, mais un appétit politique d'offrir des prestations à la population. C'est pour cela que nous avons été élus, et cela n'a rien à voir avec une quelconque disposition congénitale à claquer de l'argent gratuitement! (*Applaudissements.*)

Lors de la séance précédente, quand j'ai expliqué comment le «trou» de la dette avait été creusé, à aucun moment je n'ai attaqué la majorité de l'époque. Les investissements qui en sont la cause, je suis persuadé que la plupart des groupes de l'Alternative présents dans cette enceinte à ce moment-là les ont votés. Il ne s'agit pas d'appétits dépensiers congénitaux! Nous défendons une politique de prestations offertes à la population, nous avons été élus pour cela et, dans ces conditions, je ne vois pas pourquoi nous créerions une espèce de coussin artificiel qui serait un sous-compte de bilan et qui pourrait ensuite être utilisé pour voter ce que vous, vous refusez. Je ne comprends vraiment pas votre explication, Monsieur Oberholzer! Je crois que, vous qui êtes aussi un observateur attentif des finances de la Ville, vous vous êtes fourvoyé. Le groupe des Verts refusera le projet d'arrêté PA-36.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'ai compris en écoutant les propos des uns et des autres, ce soir et lors de la séance précédente, que, malheureusement, les projets d'arrêtés émanant du groupe libéral concernant la dette et la politique anticyclique allaient être globalement refusés. Je le regrette, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, car vous aviez là la possibilité de mettre en place une sorte de règle pour le frein à l'endettement. Il me semble que cela est important pour la Ville, pour notre collectivité.

Par ailleurs, je crois qu'il faut être franc et dire que la majorité précédente – M. Losio s'est plu à le faire remarquer tout à l'heure avec raison – a commis des erreurs. Je pense que cette majorité a profité des trente glorieuses pour dépenser à tout va et peut-être même aussi participer à ce que l'on appelait à l'époque une certaine spéculation. Le frein à l'endettement – vous devez le savoir, Monsieur Losio, vous qui êtes très sensible au développement durable – s'inscrit également dans la philosophie du développement durable, et je crois qu'il est important de le faire remarquer ce soir, parce qu'il me semble que personne ne l'a dit.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous aviez ici l'occasion d'instiller au Conseil administratif une nouvelle politique et une nouvelle règle de fonctionnement émanant du Conseil municipal. Je regrette que vous ne l'ayez pas saisie, mais c'est la démocratie, l'Alternative est majoritaire... Néanmoins, tout en étant auréolés de l'excellent classement de la Ville de Genève, selon l'étude de l'Institut de hautes études en administration publique sur les finances publiques, je pense qu'en ce qui concerne nos finances nous pouvons encore nous améliorer. Un dicton populaire dit: *Qui paie ses dettes s'enrichit*. Je crois que cela est vrai, même si cet adage a une connotation un peu familière.

Nous sommes dans une conjoncture apparemment de plus en plus difficile, mais nous verrons le 6 décembre, lors du vote du budget, quel sera le résultat des dernières modifications budgétaires. J'ose espérer que les dernières touches que le département des finances apportera au projet de budget 2004 seront positives. Néanmoins, je me fais quand même un peu de souci pour 2004 et surtout pour les années suivantes, d'autant plus qu'en ce qui concerne le passage du système *praenumerando* au *postnumerando*, nous risquons d'avoir quelques soucis dans les ajustements; c'est en tout cas ce qui a été annoncé par le Département cantonal des finances.

Mesdames et Messieurs, nous sommes en ce moment à un croisement. Je pense qu'actuellement les finances de la Ville de Genève sont globalement bonnes, mais nous pouvons encore améliorer la situation. J'espère très sincèrement que cette sensibilisation que j'attends du Conseil municipal – je pense que mon vœu est partagé par mes collègues du Conseil administratif – se vérifiera dans les années à venir. En effet, nous connaissons actuellement des cycles extrêmement courts et nous allons malheureusement nous endetter un peu plus, pour autant que tous les investissements prévus en 2004 se réalisent. J'espère, tout simplement, que notre endettement ne va pas remonter à des niveaux stratosphériques tels ceux que nous avons connus antérieurement.

En conclusion, je souhaite que tout ce qui a été dit et bien dit de part et d'autre de cet hémicycle soit pris en considération lors du débat budgétaire du 6 décembre et en tout cas dans la suite des opérations.

M. Patrice Reynaud (L). Je voudrais intervenir encore une fois en tant que libéral sur trois points. Le premier est purement textuel. Vous le savez: la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, en son article 67, prévoit pour l'Etat de Genève la possibilité de la constitution de réserves conjoncturelles. Tel n'est pas le cas pour la Ville, et nous avons déjà pu constater à la commission des finances ou dans d'autres commissions que nous étions parfois privés d'un certain nombre d'instruments. Il serait peut-être nécessaire une fois de pouvoir au moins rétablir un certain équilibre.

Je passe au deuxième point, au sujet duquel je voudrais répondre à M. Losio. Il n'est pas possible d'affecter de quelque façon que ce soit un budget de fonctionnement – puisque c'est bien de cela dont il s'agit – à quelque déficit que ce soit, fût-il social. Or M. Losio vient d'exprimer l'avis que nous ne pourrions point, nous, libéraux, envisager la constitution d'une réserve conjoncturelle pour le financement même imparfait d'un déficit social. Bien évidemment, cela ne peut pas être le cas, puisque précisément la loi ne l'autorise pas.

Alors, de quoi s'agit-il? Eh bien, de quelque chose de beaucoup plus simple: d'une ponction dans le budget de fonctionnement – j'ai bien dit de fonctionnement et non pas d'investissements – de la Ville de Genève, ce qui permettrait de former une sorte de «coussin», tel est le mot employé dans le rapport que j'ai sous les yeux. Ce coussin permettrait, à terme, de financer d'une façon ou d'une autre ce que pourraient être les futurs manques d'investissements de la Ville. Il n'y a là ni affectation budgétaire quelconque ni tentative d'absorption, si je puis dire, d'un déficit, mais simplement la volonté d'avoir un bon équilibre budgétaire et, dans le cadre de cet anticyclisme qui a été relevé, d'assurer une sorte de linéarisation, c'est-à-dire de prévoyance de ce que pourraient être et de ce que vont être aujourd'hui nos déficits, lesquels seront demain, je l'espère, nos futurs bénéficiaires.

M. Christian Ferrazino, maire. Je ne pensais pas intervenir, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais entendre mon collègue Muller lire les notes qu'il a apparemment écrites sur un coin de table – sur un bout de nappe – lors du sympathique repas du groupe libéral ce soir m'amène à vous donner non pas le point de vue du représentant du Parti libéral par rapport à ce que propose son groupe, mais celui du Conseil administratif par rapport au projet d'arrêté PA-36 de certains conseillers municipaux.

Certains peuvent regretter que le frein à l'endettement ne soit pas retenu dans les hypothèses de travail qui nous occupent ce soir. Cependant, je dois dire – et peut-être mon collègue Patrice Mugny le dira-t-il mieux que moi tout à l'heure, vu son expérience des Chambres fédérales – que ceux qui, majoritaires aux Chambres fédérales, ont soutenu ce frein à l'endettement prétendent pour résorber la dette ont réussi avant tout à limiter les recettes pour ensuite diminuer les dépenses. Finalement – et M. Losio l'a dit en des termes très clairs tout à l'heure – il faudrait peut-être dire plus clairement ce que vous recherchez, Mesdames et Messieurs les libéraux, comme cela nous saurons exactement qui pense quoi.

Quant à nous, nous n'avons pas honte de dire ce que nous pensons! Nous n'allons pas, comme vous le faites, chercher à camoufler nos projets politiques derrière des discours abscons où, sous prétexte de vouloir résorber la dette, vous essayez finalement d'assécher les caisses publiques. C'est cela, la politique que

vous nous proposez! Et c'est cela, apparemment, qui fait pleurer notre ministre des finances. (*Dénégation de M. Muller.*) Voilà qui me rassure, il s'en est déjà remis! Donc cela n'était finalement pas si difficile que cela!

Quant à nous, au contraire, nous ne souhaitons pas assécher les finances publiques, parce que nous avons besoin de moyens pour la politique que nous entendons mener, et c'est précisément pour cela que nous avons été élus au Conseil administratif. Or cette politique-là va à l'encontre de l'assèchement des caisses publiques. Par conséquent, nous vous remercions d'avance de rejeter le projet d'arrêté PA-36. (*Applaudissements.*)

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'apporte juste une précision sur le fonctionnement du frein à l'endettement, sujet brièvement introduit par mon collègue et ami M. Ferrazino. (*Remarque de M. Muller.*) Mais oui, Monsieur Muller, vous êtes aussi mon ami. (*Rires.*) Mesdames et Messieurs du camp de l'Entente, vos représentants à Berne ont réussi à voter en même temps le frein à l'endettement, dont le principe est évidemment de ne pas dépenser plus que les recettes, et 2 milliards de francs pour Swissair ainsi qu'un milliard de francs pour Expo.02. Ensuite, ils ont voté le paquet fiscal qui réduit les recettes de près de 3 milliards de francs, pour ensuite, évidemment, en appliquant le frein à l'endettement, réduire les prestations de 3 milliards de francs. Parallèlement aux fonds Swissair et Expo.02, ils ont réussi à créer un fonds spécial pour les routes, pour l'initiative Avanti et pour un deuxième tunnel au Gothard, ce qui, bien évidemment, augmente la dette.

Actuellement, l'Entente augmente donc la dette de plusieurs milliards de francs par année, tout en réduisant les prestations et sans rien faire gagner à l'ensemble de la population. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'aimerais vous rassurer: le Conseil administratif travaille en bonne harmonie, même si quelques ajustements politiques ont parfois lieu dans cette enceinte. Je crois d'ailleurs que cela est bien, car c'est le fonctionnement de notre démocratie qui le veut.

M. Ferrazino, notre maire, n'a pas pu lire jusqu'au bout mon petit papier griffonné sur un coin de table; en l'occurrence, j'ai oublié de vous dire quelque chose et j'aimerais rectifier mes propos, car cela me paraît extrêmement important. Contrairement à ce que vient de dire M. Mugny qui, lui, a une pratique fédérale certes différente de la nôtre et beaucoup plus contraignante, ma conception du frein à l'endettement consistait simplement à dire qu'il fallait, si possible, continuer à réduire la dette. Il est vrai que c'est aussi un point du programme politique de l'Alternative; je le rappelle simplement, c'est tout.

La notion de frein à l'endettement, est une affaire de sémantique – je vois que la sémantique a une connotation différente lorsque l'on est Vert ou libéral, mais maintenant que nous avons précisé de quoi il retournait, je crois que nous sommes d'accord, n'est-ce pas, mon cher Mugny? Vous avez remarqué que, grâce au remboursement de la dette que nous avons pu faire en raison du résultat d'une fiscalité très généreuse avec nous, nous avons maintenu les prestations; nous les avons même globalement augmentées. Je ne parlais donc pas de diminution de prestations en évoquant le frein à l'endettement. Je crois qu'il était important de le préciser. Sachez quand même – j'imagine que cela a été remarqué l'autre jour à la commission des finances, puisque j'y représentais le Conseil administratif à moi tout seul, ce qui est rare et tout à fait honorifique – que j'ai parlé au nom du Conseil administratif en ce qui concerne le projet de budget 2004. La vérité est ainsi rétablie, je l'espère...

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de l'arrêté sont acceptées à la majorité (opposition des libéraux et de l'Union démocratique du centre et abstention des radicaux).

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour une climatisation au Victoria Hall» (P-70 A)¹.

Rapporteur: M. Armand Schweingruber.

La commission des pétitions a traité cet objet lors de deux séances présidées par M^{me} Liliane Johner, soit le 9 décembre 2002 et le 6 janvier 2003. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey et par M. Patrick Nicollier. Le travail précis et complet de ces deux personnes a grandement facilité le travail du rapporteur qui les en remercie sincèrement.

Texte de la pétition

La Ville de Genève dispose, avec le Victoria Hall, d'une salle de concert qui peut rivaliser avec les meilleures du monde. Depuis sa construction en 1894, il accueille les formations locales tout comme de grands artistes internationaux. Il est donc une véritable vitrine de la vie culturelle à Genève.

Malheureusement, la construction légère (toiture vitrée) est dépourvue de tout dispositif d'aération et rend le bâtiment extrêmement sensible aux températures extérieures, ce qui entraîne régulièrement une situation insupportable pour les artistes et les spectateurs pendant les chaleurs estivales (température relevée le 18 juin 2002: 33 degrés).

Nous savons que la Ville de Genève étudie déjà des projets d'aménagement pour le Victoria Hall. Les signataires, mélomanes et musiciens, demandent qu'une climatisation efficace soit installée en priorité afin que, dès l'été prochain, la salle puisse être adaptée aux standards de notre époque.

Remarque du rapporteur

Les deux lettres accompagnant la pétition et datées du 8 juillet 2002, adressées respectivement au Conseil administratif de la Ville de Genève et au président du Conseil municipal de la Ville de Genève, sont annexées au présent rapport.

¹ «Mémorial 160^e année»: Commission, 1665.

Séance du 9 décembre 2002

Audition de MM. Jakob Clasen et Kurt Kuhner, représentants de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), de M. Metin Arditi, président de la Fondation de l'OSR, de M. Steve Roger, secrétaire général de la fondation, et de M. Emmanuel Morel, membre de la commission des lieux de travail des musiciens

Résumé des faits et arguments présentés, incluant les réponses à diverses questions

Les représentants des pétitionnaires rappellent que la pétition a été lancée en juin 2002, lors d'une période de forte chaleur qui a incommodé en premier lieu les musiciens, mais tout autant le public présent pour les concerts. Sur plus de 2500 signatures collectées, la plus grande partie l'a été auprès du public avant ou après trois concerts qui ont eu lieu à ce moment. D'une part, comme la musique est d'une certaine manière un exercice physique, la chaleur a une influence considérable sur la qualité du travail et sur la fatigue des musiciens. D'autre part, du côté des auditeurs, il s'est produit des malaises allant parfois jusqu'à des évanouissements, notamment lors du concert de commémoration des 80 ans de l'OSR, le 30 novembre, en présence de M^{me} la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, la chaleur des spots TV aggravant la situation.

La salle, qui est véritablement la maison de l'OSR, est considérée comme remarquable à l'échelle internationale, mais elle est vétuste en ce qui concerne l'objet de la présente pétition. En raison de la chaleur excessive, elle ne peut pratiquement pas être utilisée de façon convenable à partir de la fin du mois d'avril jusqu'au début de l'automne et on peut craindre que de plus en plus d'orchestres renommés et de grands chefs refusent de se produire à Genève en raison de cette situation. Selon l'avis d'un avocat consulté, les musiciens auraient le droit d'abandonner leurs instruments à partir d'une température de 30 degrés, alors que celle-ci est parfois montée jusqu'à 37 degrés, sans parler de la soufflerie actuelle, à proximité des instruments, et qui risque de les endommager.

Les représentants des pétitionnaires ne se sont pas adressés d'emblée aux autorités politiques, mais ils ont interrogé tout d'abord des artistes venus de l'extérieur. Cela donnera lieu à un rapport qui devrait être prêt et disponible en janvier 2003. En parallèle, les cercles concernés, à commencer par les musiciens, savent que la nouvelle équipe en place depuis deux ans à la tête de l'OSR a de son côté demandé que des études soient entreprises en vue d'améliorer le confort de la salle sous l'aspect évoqué. Il s'agit à plus long terme de sauver la renommée du Victoria Hall, car, si les travaux jugés indispensables ne sont pas mis en œuvre, celui-ci risque effectivement d'être peu à peu déserté.

On peut ajouter que les étés sont plus chauds depuis quelques années, alors que les saisons musicales se sont quelque peu allongées, ce qui aggrave un diagnostic

déjà ancien. En outre, il est évident que la masse humaine présente dans la salle (environ 1800 places assises au total) est en soi génératrice de chaleur. Par ailleurs, sur le plan purement technique, il faut aussi rappeler que le plancher de la scène est incliné, ce qui est aussi la source d'un certain désagrément pour les musiciens.

A la question d'un commissaire demandant quel est l'écho de ces premières démarches auprès de la Ville de Genève, il est répondu qu'il y a eu un accueil attentif de la part de M. Alain Vaissade, mais qu'il n'y a pas encore de suivi du côté de M. Christian Ferrazino.

A un autre commissaire qui évoque l'incendie criminel de 1984, il est rappelé que seules les réparations consécutives à ce sinistre ont été entreprises sous la forme de restaurations à l'identique, mais que rien n'a été fait pour résoudre les problèmes actuellement discutés.

Un autre commissaire craint que l'installation d'une climatisation générale soit nuisible pour les instruments et demande s'il existe ailleurs des salles de concert anciennes, le Victoria Hall datant de 1894, où ce problème aurait été résolu de façon satisfaisante.

Un représentant des pétitionnaires en cite d'emblée une à Amsterdam, mais bien d'autres exemples peuvent être mentionnés dans d'autres villes où des adaptations adéquates ont été réalisées. Il est encore précisé que, si la salle est froide au départ, la situation de montée de chaleur est plus facile à gérer, mais, au Victoria Hall, pendant la saison critique de l'année 2002, la salle était déjà chaude avant les concerts. Les personnes auditionnées sont conscientes du fait que la solution à rechercher consiste en une intervention importante, chaque bâtiment de ce genre posant naturellement un problème différent.

Pour sa part, M. Metin Arditi a pris l'initiative de demander à un architecte EPFL, M. Claude Morel, il y a de cela trois ou quatre ans, d'examiner les possibilités. Celui-ci a réalisé une étude très précise et chiffrée pour un seul problème: remédier au vent glacial qui refroidit, en hiver, la salle de façon très brutale à la fin des concerts; il en coûterait un investissement de 350 000 francs. Pour la climatisation proprement dite, cet architecte, qui connaît bien la salle, avait retenu l'idée d'amener l'énergie à partir du bâtiment voisin, la Maison des arts du Grütli, via les caissons se trouvant au niveau des loges, ce qui permettrait, selon lui, de ne changer que très peu l'esthétique du lieu et son acoustique. L'investissement serait dans l'ordre de grandeur de 2 à 3 millions de francs. Selon M. Arditi, il faudrait également agrandir la scène en supprimant les deux premiers rangs de fauteuils. Il répète que, si les mesures essentielles ne sont pas prises, la salle finira par être désertée, ce qui conduirait alors à la construction d'une autre salle, avec tous les problèmes et inconvénients que cela laisse supposer. Une telle période vide doit absolument être évitée.

M. Arditi propose enfin de communiquer à la commission le rapport mentionné auparavant et destiné également aux autorités, ce que la présidente accepte en le remerciant.

Les représentants des pétitionnaires se retirent.

Discussion

De l'entretien d'une commissaire avec M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, il ressort qu'il faudrait auditionner M. Claude-Alain Macherel, chef du Service de l'énergie.

Un commissaire souhaiterait que M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, soit également auditionnée.

Un autre commissaire déclare que son parti, les Verts, en raison de sa sensibilité particulière, fait des réserves de principe sur les climatisations, vu qu'elles sont gourmandes en énergie. Il y aurait lieu, selon lui, d'étudier en premier lieu la possibilité d'utiliser la convection naturelle du bâtiment.

Deux commissaires soulignent que l'étude de détail ne peut pas se faire en commission et que, par simple souci d'efficacité, la pétition doit être renvoyée directement au Conseil administratif.

Un autre commissaire ajoute qu'une autre raison d'entendre M. Macherel serait de savoir pourquoi le Conseil administratif n'a, jusqu'à maintenant, rien réalisé dans le sens demandé.

Un commissaire rappelle qu'un courrier a déjà été adressé au Conseil administratif en juillet 2002. Le département des affaires culturelles a donné une réponse, mais pas le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ce qui corrobore les propos tenus par l'un des représentants des pétitionnaires. Une autre commissaire réplique que M. Ferrazino est au courant de la teneur de la pétition et que les services concernés demandent maintenant à être auditionnés.

En conséquence de ces déclarations et de ces remarques, il est décidé, à l'unanimité, d'auditionner les responsables du Service de l'énergie, d'une part, ainsi que ceux du Service des bâtiments et du Service d'architecture, d'autre part.

Une commissaire souhaite que le document mentionné précédemment par M. Arditi soit distribué.

La présidente répond qu'une décision sur ce point précis pourra être prise à la fin de janvier, lorsque le rapport en question aura été remis.

Séance du 6 janvier 2003

Audition de M. Claude-Alain Macherel, chef du Service de l'énergie, et de M. Jean-Michel Perrin, du Service des bâtiments

M. Macherel déclare avoir pris connaissance du problème soulevé par les pétitionnaires. Il indique que le niveau de température mentionné dans la pétition a été mesuré durant la semaine de juin 2002 où le temps a été particulièrement chaud.

Le système actuel fonctionne à la fois pour le chauffage de la salle en hiver et pour son rafraîchissement en été. En hiver, l'air est pompé à l'extérieur pour être réchauffé et, en été, il est pompé tel quel, de sorte que dans ce cas, si la température extérieure est élevée, on ne fait rien d'autre que de propulser de l'air chaud dans la salle. Il n'y a aucune ventilation naturelle dans le bâtiment.

M. Macherel précise d'emblée qu'une climatisation serait difficile à installer et que, par conséquent, l'objectif ne consiste pas à mettre en place un tel équipement, mais plutôt à se limiter à améliorer la situation afin de rendre acceptable la température intérieure en été, aussi bien pour le confort des musiciens que pour celui du public présent lors des concerts.

C'est en effet l'état existant de l'installation technique de chauffage et de refroidissement de l'air qui pose un certain nombre de problèmes, lesquels ne seraient pas résolus par une climatisation sous forme de batterie produisant du froid. L'installation mécanique actuelle est, à l'évidence, insuffisante puisqu'elle pompe et propulse dans la salle une atmosphère déjà trop chaude durant certaines semaines de l'année.

Une autre difficulté est liée à l'étanchéité du bâtiment qui est fortement déficiente. On constate ainsi une très mauvaise diffusion de l'air en provenance des grilles à partir desquelles il s'écoule. Cet air est en effet pulsé sur l'emplacement où se trouvent les musiciens, de sorte que pendant les concerts, en raison des doléances de ces derniers et aussi par le fait que le courant d'air ainsi créé arrive directement sur les micros d'enregistrement, il est nécessaire d'arrêter le système. En outre, l'effet conjugué de la chaleur initiale et de l'humidité corporelle amenée par la masse des spectateurs donne une sensation d'étouffement.

Dans la pratique, ce n'est pas le Service de l'énergie qui gère le système de régulation du Victoria Hall. Cette tâche incombe aux collaborateurs exerçant leur activité dans le bâtiment. Des instructions leur ont été données pour accroître la ventilation durant les entractes et l'arrêter durant les concerts proprement dits. Il existe aussi un système de «free cooling» automatisé qui contrôle en permanence la température extérieure. Normalement, quand celle-ci est plus basse que celle de la salle, le système se met en marche pour ventiler cette dernière. Mais le

manque d'inertie thermique du bâtiment est un autre problème vu qu'il est constitué essentiellement de bois, cela empêche qu'il stocke beaucoup d'énergie thermique vers le haut ou vers le bas, de sorte que les amplitudes sont importantes dans un sens ou dans l'autre.

En fait, il a été décidé de ne plus prévoir de concerts ou de spectacles au Victoria Hall en juillet et août, sauf quand le mauvais temps crée un problème au Théâtre de verdure. En outre, la probabilité de canicules est faible en juin et en septembre et l'offre de spectacles en plein air s'est étoffée ces dernières années.

Les différentes possibilités de solutions pouvant être proposées consistent principalement en l'amélioration des conditions de fonctionnement du système actuel pour qu'il atteigne son but de façon satisfaisante durant toute l'année. Auparavant, le débit d'air était plus important que maintenant et il a été réduit en raison des contraintes acoustiques. Il s'agit aussi de travailler sur les diffuseurs: après une rencontre avec le Service des bâtiments, il est envisagé soit de placer le jet d'air à un autre niveau, soit d'augmenter la surface de ces éléments de l'équipement en diminuant la force du jet d'air propulsé. L'étude de cette conception serait à confier à un ingénieur spécialisé dans ce domaine. Une autre solution serait de travailler sur un concept de ventilation naturelle. En effet, après évaluation des différentes demandes formulées, on a pu constater qu'il existait dans le bâtiment des parties hautes en relation directe avec l'extérieur appelées «oculus». Il suffirait alors dans ce cas d'exercer un tirage de l'air entre le haut et le bas.

Il faut encore noter que, dans les années 1980, le problème était alors l'hiver et le froid, mais il a été résolu en rendant le bâtiment un peu plus étanche, même s'il est encore loin de l'être totalement. Mais cela provoque par conséquent des problèmes en été. La solution est alors de sortir le tampon d'air chaud qui se forme entre le plafond de la salle et le toit en créant des ouvertures dans ce plafond. M. Macherel répète en revanche que la climatisation proprement dite ne semble pas être la bonne solution, son installation serait très coûteuse. En outre, elle poserait, d'une part, des problèmes structurels (pose de nouvelles gaines avec rapport défavorable) et, d'autre part, des problèmes d'ordre législatif. De plus, la climatisation est un facteur d'assèchement de l'air. La mise en place d'un tel équipement devrait aussi être soumise à l'autorisation d'un collègue d'experts, selon l'article 22 b de la loi L 2 30.

A la suite d'une remarque d'une commissaire disant qu'il fait très chaud dans la salle même en hiver, M. Macherel répond qu'il a relu tout le dossier. Celui-ci inclut des lettres de personnes se plaignant du froid. En matière de réglage de la température, il pense que les collaborateurs du Victoria Hall réagissent comme ceux du Grand Théâtre: ils préfèrent qu'il fasse un peu trop chaud pour éviter des plaintes concernant le froid. Il faut finalement faire confiance à ces collabora-

teurs. Normalement, la température de la salle devrait être maintenue entre 18 et 20 degrés, mais le Service de l'énergie estime que, si la température intérieure est de 26 degrés alors qu'elle est de 32 degrés à l'extérieur, cela est encore acceptable.

M. Perrin ajoute pour sa part que le Victoria Hall est inscrit à l'inventaire, ce qui l'assimile à un bâtiment classé, avec tous les problèmes et contraintes qui en découlent. A titre de simple exemple, si l'inclinaison de la scène devait être corrigée, il faudrait alors modifier beaucoup de choses, car cette pente est corrélée avec la décoration du mur.

Un commissaire signale que les réclamations des musiciens, alors que les températures ont atteint 35 degrés dans certains cas, concernent non seulement leur bien-être dans leur travail, mais aussi et surtout la tessiture des instruments qui se trouve modifiée en pareil cas.

M. Macherel répond qu'il est exact que les mesures effectuées entre le toit et le plafond ont révélé des températures de cet ordre. Il faut donc, comme dit précédemment, essayer de sortir le tampon d'air chaud. Une bonne ventilation permet aussi de mieux supporter une température plus élevée que la normale. Mais il faut aussi éviter que l'ouverture des «oculus» perturbe les concerts par les bruits de la rue. Des chicane acoustiques devraient être installées et l'ouverture ou la fermeture devrait pouvoir se faire manuellement en tout temps. M. Macherel signale encore qu'un rapport est en cours de rédaction à l'intention de M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions. Un mandataire potentiel a été contacté en vue de la réalisation éventuelle des deux mandats d'intervention projetés. Des essais pourront normalement être effectués durant les mois de juin, de juillet et d'août 2003. Enfin, la question reste aussi ouverte de savoir pourquoi aucun changement structurel en ce qui concerne le problème en question n'a été réalisé à la suite de l'incendie de 1984.

MM. Macherel et Perrin se retirent.

Discussion et vote

La proposition d'un commissaire d'auditionner le chef d'orchestre qui a été vu nettement souffrir de la chaleur le soir précédant cette séance, soit même en hiver, est refusée.

Le commissaire qui a mentionné le problème de la scène (laquelle exige des chaises réglables très coûteuses) insiste pour qu'il ne soit pas oublié.

Un commissaire confirme l'impression insupportable de sauna qu'il a eu en juin 2002 durant un concert donné par l'OSR dans le cadre de la Fête de la musique.

Une commissaire se déclare étonnée que rien n'ait été fait à la suite des plaintes exprimées depuis le début des années 1980 déjà. Pour accélérer les choses, elle pense que la commission devrait rédiger un projet d'arrêté incluant un crédit d'étude de 50 000 francs, par exemple.

Un autre commissaire conteste cette proposition de projet d'arrêté dans le sens d'un crédit d'étude d'un montant déterminé et préconise plutôt le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec la demande expresse d'informer le Conseil municipal du résultat des études engagées, cela dans le courant de l'automne 2003. La proposition de projet d'arrêté est en conséquence retirée par son auteur.

En conclusion de ce débat, le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des 14 commissaires présents, avec la recommandation d'un retour d'information pour le 1^{er} novembre 2003 au sujet des études engagées.

Remarques du rapporteur

La demande des pétitionnaires réclamant l'installation d'une climatisation déjà pour l'été 2003 se heurtait non seulement à un délai d'étude et de réalisation trop court, mais aussi aux difficultés structurelles dues à la conception du bâtiment du Victoria Hall, telles qu'elles ont été exposées et commentées par les représentants auditionnés des services compétents de la Ville de Genève. Il faut cependant espérer que des solutions adéquates pourront être mises en place d'ici à l'été 2004.

Par ailleurs, le rapport mentionné par les représentants des pétitionnaires auditionnés le 9 décembre 2002, qui devait être disponible en janvier 2003, n'a finalement pas été remis à la présidente de la commission pour distribution aux membres de cette dernière. L'absence de ce document n'a cependant guère d'importance pour la commission, vu que les deux auditions auxquelles il a été procédé peuvent être considérées comme tout à fait suffisantes comme préalables à la décision qui a été prise par le vote unanime des commissaires.

Annexes mentionnées

M. Armand Schweingruber, rapporteur (L). Les conclusions concernant cet objet sont brèves: un problème très réel se pose au Victoria Hall au sujet de la température qui y règne pendant les concerts à peu près de la mi-juin à la mi-septembre. De ce point de vue, les demandes des pétitionnaires que nous avons examinées à la commission des pétitions durant le premier semestre de cette année sont absolument justifiées.

Je peux néanmoins faire une remarque. Les pétitionnaires souhaitaient une amélioration de la situation déjà pour l'été 2003; ce délai était manifestement trop court, car après l'audition des services techniques de la Ville, nous avons dû constater que le problème à résoudre était d'une grande complexité. Nous savons déjà que les services compétents de la Ville s'en occupent et nous formulons l'espoir qu'une solution efficace soit trouvée pour l'été 2004, si cela est possible.

Pendant que j'ai la parole, je fais encore une brève allusion à un problème qui ne concerne pas la climatisation. Il y a déjà assez longtemps, j'avais posé une question orale au Conseil administratif où je m'inquiétais de l'état de saleté de la statue située sur la façade du Victoria Hall. Cette statue avait fait couler pas mal d'encre et de salive à l'époque de son installation, il y a une centaine d'années. Vu sa tenue, qui échappe à la climatisation, elle avait fait les beaux jours de la Revue genevoise de l'époque, et je ne résiste pas à l'envie de vous citer huit vers du revuiste de l'époque, Henri Christiné:

«Les gens n'ont donc pas réfléchi
»Que tout près dans la rue,
»Les enfants d'l'écol du Grütli
»Vont rougir à sa vue...
»Il me semble qu'on aurait dû,
»La chose n'est pas maligne,
»Lui mettre à défaut de pardessus
»Au moins une feuille de vigne!»

Cette statue avait fait jaser les gens bien pensants de l'époque. Or j'ai pu constater récemment – hors des questions de climatisation, parce qu'elle n'en a pas besoin! – qu'elle reste nue comme à l'origine, mais qu'elle est propre, donc belle. Je remercie le Conseil administratif d'avoir fait le nécessaire, comme je le souhaitais.

Le président. Je vous rappelle, à toutes fins utiles, que les conclusions de la commission des pétitions sur cet objet ont été votées à l'unanimité, et j'ouvre le premier débat.

Premier débat

M. Alain Marquet (Ve). J'interviens très brièvement pour dire que, si cette commission a souhaité renvoyer cet objet au Conseil administratif pour qu'il prenne des mesures, nous ne nous berçons pas d'illusions. Nous savons en effet que les mesures qui pourraient être prises ne permettront certainement pas d'améliorer les conditions de travail des musiciens pendant la saison chaude au Victoria Hall puissent continuer à s'y dérouler au cours d'étés comme ceux que nous venons de vivre. Je pense que le Conseil administratif va devoir réfléchir à cela et envisager – pourquoi pas, nous en avons déjà discuté – des interventions sur la programmation des représentations en proposant peut-être d'autres lieux que le Victoria Hall, lequel n'est manifestement pas adapté à ces spectacles à certaines périodes de l'année.

M. Roman Juon (S). Le Parti socialiste se rallie aux conclusions du rapport P-70 A, comme ses collègues de la commission des pétitions. Mais le problème d'ordre technique a été abordé et je voudrais y revenir. D'après M. Macherel, un certain nombre d'améliorations devraient être faites au Victoria Hall au niveau des conduites, mais il manque du volume pour cela. J'ai donc une suggestion à proposer à la suite de l'audition de M. Devanthéry, architecte, concernant la patinoire des Vernets l'autre jour à la commission des travaux. Cette dernière a été unanimement éblouie par les propositions d'intégration de nouvelles tribunes, et je pense que ce sont des personnes de la qualité de cet architecte qui pourront résoudre le problème de superstructure du Victoria Hall, peut-être en rehaussant légèrement sa toiture. Ce serait un travail d'intégration d'un nouvel aménagement à la structure existante comme celui qui a été réalisé par Jean Nouvel pour l'Opéra de Lyon. Nous devrions donc faire appel à ces génies pour résoudre le problème du Victoria Hall.

J'insiste sur un autre point, même s'il a été mentionné par le rapporteur en page 3 de son rapport: il s'agit de l'inclinaison de la scène du Victoria Hall. Nous avons découvert grâce aux interventions de certains commissaires que certains musiciens, au bout de quelques années, ont des problèmes d'ordre physique comme des rhumatismes à force de jouer avec l'archet de côté pour essayer de rétablir l'équilibre. Nous avons ri en apprenant cela, comme le fait M. Deshusses en ce moment, mais il n'empêche que le problème est sérieux et qu'il n'a jamais été résolu.

J'en appelle donc au Conseil administratif sur ce point. Nous ne voulons pas déposer un amendement, car je crois qu'il a bien entendu mes propos, mais il lui faut prendre également en compte l'éventualité d'aplanir la scène du Victoria

Hall. La Commission cantonale des monuments, de la nature et des sites risque de «rouspéter», parce qu'elle préfère peut-être avoir une scène qui date d'il y a cent ans, mais nous pouvons bien penser que pour les musiciens ce n'est pas drôle.

M. Christian Ferrazino, maire. Monsieur Juon, vous avez raison de soulever ce problème complémentaire à celui qui a été évoqué dans le cadre du rapport P-70 A de la commission des pétitions. Je voudrais tout d'abord vous dire que nous avons reçu le rapport technique sur les possibilités d'aménager au Victoria Hall un meilleur système de ventilation que celui que nous connaissons aujourd'hui. Cela n'est pas difficile. Simplement – je crois que c'est M. Marquet qui a eu le bon sens de le rappeler – il est vrai que, durant les fortes canicules de l'été, en juillet et août, il vaut mieux organiser des concerts à l'extérieur plutôt que dans des bâtiments de ce genre où il fera de toute façon chaud, indépendamment de tout système de ventilation que nous pourrions proposer.

La solution que le rapport technique nous permet de vous soumettre – nous le ferons dans le cadre d'une prochaine proposition, j'y reviendrai tout à l'heure – consiste en l'installation de prises d'air par les côtés du bâtiment avec une évacuation de l'air chaud dans la toiture du bâtiment. Cela est parfaitement possible mais nécessite quelques travaux délicats dont, comme vous l'imaginez, le prix est lui aussi relativement délicat, puisqu'il avoisine le million de francs d'après les estimations qui ont été faites.

Nous aurions pu vous proposer ce projet d'ici un mois, mais nous avons préféré attendre le printemps prochain. Pourquoi? Comme l'a dit M. Juon, il y a également des problèmes de scène, et ce n'est pas uniquement le fait qu'elle descende, mais c'est aussi le fait qu'elle soit trop petite. Nous étions un certain nombre – samedi dernier, sauf erreur – à assister à un concert magnifique de l'Orchestre symphonique de São Paulo; les musiciens étaient très nombreux – il y en avait plus d'une centaine – et ils débordaient de la scène, où ils étaient complètement coincés. Il est donc clair que la scène du Victoria Hall est beaucoup trop petite pour de grands orchestres symphoniques. Demande nous a été faite depuis longtemps par les musiciens de l'Orchestre de la Suisse romande d'agrandir la scène en direction de la salle, en supprimant les deux premiers rangs de sièges. Sur ce point-là aussi nous avons un projet, mais il est très délicat à réaliser et, comme nous ne pouvons pas interrompre régulièrement les différentes programmations du Victoria Hall, nous avons préféré vous saisir d'une seule proposition de crédit à la fois pour résoudre le problème de l'aération et celui de l'agrandissement de la scène.

Vous serez saisis de cette proposition vraisemblablement au printemps prochain. Nous ne parviendrons donc pas à régler définitivement ces problèmes d'ici l'été 2004, mais nous nous engageons à faire ces travaux en automne et en

hiver 2004, si notre projet est voté par le Conseil municipal selon le rythme habituel. Ainsi, la salle du Victoria Hall aura en été 2005 une aération bien meilleure que celle que nous connaissons aujourd'hui.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, présidente de la commission des pétitions (R). Qu'ajouter après les paroles de M. le maire, si ce n'est qu'il donne aussi la position du Parti radical à la commission des pétitions? Or elle ne changera pas en séance plénière. Toutefois, nous souhaitons que le Conseil administratif nous présente un projet raisonnable, c'est-à-dire pas trop dispendieux en énergie.

Pour ma part, en tant que nouvelle présidente de la commission des pétitions, je souhaite que nous ne mettions plus de date butoir dans nos rapports, comme c'est le cas pour ce rapport déposé le 13 octobre, mais dont les conclusions ne pourront être acceptées qu'après le 1^{er} novembre. Or, à la page 8 de ce rapport figure une recommandation au Conseil administratif lui demandant «un retour d'information pour le 1^{er} novembre 2003».

M. Armand Schweingruber, rapporteur (L). Je voudrais simplement dire que quand je me suis exprimé tout à l'heure, ce n'était que pour énoncer la conclusion finale de la commission à la suite de son vote unanime. Il est bon que cela ait été rappelé par l'un de nos collègues. Quant aux détails qu'il convient d'examiner, il suffit de lire le rapport P-70 A, car ils s'y trouvent pratiquement tous, y compris ceux qui concernent le problème de la scène. Il est nécessaire d'avoir une vision globale de ces problèmes pour trouver la meilleure solution possible, tout en étant conscient que c'est une opération délicate et compliquée.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions sont acceptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-70 au Conseil administratif avec la recommandation de lui fournir une information dans les plus brefs délais possibles au sujet des études engagées.

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour des Fêtes de Genève plus conviviales» (P-77 A)¹.

Rapporteur: M. Jacques Finet.

La commission s'est réunie les 17 et 31 mars 2003, sous la présidence de M^{me} Liliane Johner, ainsi que le 26 mai 2003, sous la présidence de M. Armand Schweingruber.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que le rapporteur remercie pour la précision de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 17 mars 2003

Audition de M^{me} Marti, MM. Golay et Urben, pétitionnaires

Les pétitionnaires habitent près du lac et se plaignent de la façon dont se déroulent les Fêtes de Genève depuis qu'elles ont été prolongées et que la Lake Parade existe.

Ils sont favorables à ces fêtes, mais souhaiteraient qu'elles ne durent pas plus de quatre ou cinq jours, comme il y a encore quelques années. Dix jours de manifestations, c'est trop long et l'emprise sur le lac dure pratiquement du début de juillet à la fin de septembre. Même au jour de l'audition, il reste encore des traces de ces fêtes au port Noir et au parc des Eaux-Vives.

De plus, tout est massacré (pelouses et massifs de fleurs) pour, au fond, peu de choses. Les bateaux sont entreposés sur les pelouses pour que les forains puissent s'installer à leur place. En 2002, on est vraiment arrivé à un sommet en ce qui concerne les dommages (un dossier circule avec des photos prises pendant et après la fête).

Les quais de Genève, tant vantés dans tous les prospectus distribués aux étrangers, sont dans un état lamentable, en comparaison avec ceux d'Evian, de Thonon et d'autres villes.

¹ «Méorial 160^e année»: Commission, 4551.

L'accès aux quais est très difficile, non seulement pour les voitures, mais aussi pour les Transports publics genevois (TPG).

Pour quelques jours, les nuisances seraient tolérables, mais le bruit est infernal pendant tout l'été dans tous les quartiers près du lac et les enfants ne peuvent plus dormir.

Les pétitionnaires évoquent également les aspects économiques, qui ne sont pas l'objet de la pétition mais qui sont importants:

- la Compagnie générale de navigation enregistre une baisse de la clientèle pendant cette période, car les clients ne veulent pas avoir à enjamber les tas de bouteilles cassées pour accéder aux bateaux;
- les loueurs de bateaux, l'école de voile, les marchands de glace, voient leur clientèle baisser; le petit train éprouve des difficultés à fonctionner;
- les clients habituels des boutiques du quai Gustave-Ador désertent le bord du lac pendant cette période.

Ainsi, pour les pétitionnaires, les Fêtes de Genève amènent du monde aux hôteliers, mais le reste de l'économie genevoise n'en profite pas; leur concept général devrait être revu pour qu'elles plaisent à un maximum de gens.

Répondant aux questions de plusieurs commissaires, les pétitionnaires donnent un certain nombre de détails:

- au parc des Eaux-Vives, une plaque en fonte, cassée lors de la Lake Parade, n'a toujours pas encore été réparée au jour de l'audition;
- des branches d'arbres sont cassées pour installer les manèges et obstruent le parcours du petit train. Des traverses sont installées dans les massifs de rosiers, sans le moindre respect pour le travail des jardiniers; on cloue même des panneaux sur les arbres;
- la police refuse d'entrer en matière sur les nuisances dues aux forains ou à la Lake Parade, cela étant apparemment du domaine exclusif des organisateurs des fêtes, ce qui donne l'impression d'une zone de non-droit.

De fait, les contacts avec l'ancien responsable du comité des fêtes, M. Tauss, ont toujours été difficiles, ce dernier semblant n'accorder aucune attention aux questions environnementales. Le nouveau responsable des fêtes, M. Bryand, semble avoir une attitude différente.

Les pétitionnaires rappellent qu'il existe un certain nombre d'artisans qui animent le domaine public, au bord du lac, entre mars et octobre et qui vivent en harmonie avec les hôteliers. Au moment des Fêtes de Genève, alors qu'ils pourraient faire un chiffre d'affaires important, ils doivent céder leur place à des forains,

venant, en majorité, de l'extérieur. Cependant, la plupart de ces commerçants indigènes des bords du lac étant au bénéfice de licences annuelles, ils restent discrets dans leurs critiques, par peur d'un non-renouvellement de leur licence.

Finalement, les pétitionnaires estiment qu'il faut reprendre la question à la base et se demander pourquoi et pour qui sont organisées ces fêtes et s'il est nécessaire d'installer les grands manèges sur les quais. On fait venir tellement de monde à Genève qu'il faut faire appel à des restaurateurs de l'extérieur pour nourrir cette foule.

Tout en maintenant la Lake Parade, manifestation ponctuelle très appréciée des jeunes, il serait bon de revoir le reste des manifestations.

Après consultation de la commission, les pétitionnaires décident d'adresser également leur pétition au Grand Conseil.

Séance du 31 mars 2003

Audition de M. Bryand, directeur de Genève Tourisme et président du comité des Fêtes de Genève, et de M. Rey

M. Bryand précise que les Fêtes de Genève seront désormais de la responsabilité de Genève Tourisme. Lui-même en assure l'organisation, dans l'attente de la nomination d'un nouveau responsable pour 2004.

M. Rey souligne que l'on écoute maintenant davantage les commerçants et la population, afin de satisfaire le plus grand nombre de personnes, ce qui n'est pas facile, les touristes et les Genevois n'ayant pas forcément les mêmes goûts.

Les fêtes s'étalent maintenant sur dix jours et, à son avis, satisfont les commerçants et de nombreuses personnes qui viennent parfois de loin juste pour ces fêtes. Certains estiment même que ces fêtes sont la seule véritable animation de Genève. Si leur durée était ramenée à quatre jours et s'il devait pleuvoir pendant cette période, cela créerait des problèmes financiers. De plus, il serait difficile de concentrer toute la programmation sur un week-end, tout en maintenant la Lake Parade, si appréciée par les jeunes.

Pour ce qui est du périmètre consacré aux manifestations et de l'utilisation de la rive gauche, avec le déplacement de 300 bateaux, il s'agit d'un choix du Conseil administratif, corollaire de l'interdiction faite aux forains de s'installer sur le quai Wilson, pour sauvegarder le nouveau concept d'arrangement floral sur ce quai.

M. Bryand confirme que la nouvelle organisation va dans le sens des demandes des pétitionnaires concernant les nuisances et le nettoyage:

- les décibels émis par chaque char de la Lake Parade seront mesurés. Cela est précisé dans le contrat de ceux qui viennent se produire;
- le Village tropical sera déplacé de Baby-Plage à Châteaubriant;
- la zone Rock et l'espace House-Music seront supprimés;
- l'espace entre Baby-Plage et l'entrée du parc des Eaux-Vives recevra trois métiers de forains qui ne feront pas de bruit;
- l'emprise au sol sera réduite et le nombre de forains sera réduit de 30%;
- d'autres demandes des pétitionnaires seront prises en compte dès 2004, comme la fermeture du pont et du parking du Mont-Blanc seulement pendant les feux d'artifice.

Les représentants de Genève Tourisme saisissent l'occasion de leur audition pour déplorer l'aspect médiocre et anarchique des établissements publics installés sur les quais pendant la majeure partie de l'année.

A la demande des commissaires, MM. Bryand et Rey donnent des précisions supplémentaires:

- l'occupation du terrain du début de juillet à la mi-septembre étant le fruit de mauvaises habitudes, un responsable de la mise en place et du démontage de l'ensemble des équipements de restauration a été nommé, en la personne de M. Winet, et des contacts ont été pris avec le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) pour un meilleur suivi des travaux;
- en ce qui concerne les nuisances collatérales et le respect de la loi et des règlements, l'octroi d'une partie du domaine public aux organisateurs des Fêtes de Genève les oblige à respecter les normes concernant le bruit, la pollution, etc.; un budget de 250000 francs a été prévu à cette fin. Si les contrats ne sont pas respectés, la gendarmerie pourra intervenir. En matière de protection de l'environnement, des règlements très stricts doivent être appliqués. Des W.-C. biodégradables seront installés et la récupération des déchets sera encore renforcée. Des égouts seront réalisés et des récupérateurs installés pour les huiles dont le rejet au lac est interdit. Des contrôles pourront être effectués et, en cas de non-respect, le Service d'hygiène pourra intervenir;
- pour ce qui est des dégâts aux pelouses et aux plantations, les organisateurs remarquent que le changement de rive a été un choix du Conseil administratif et que la pluie n'a rien arrangé en 2002. La durée de présence des stands est évidemment un facteur aggravant, mais les redevances encaissées sont en fonction de la durée d'exploitation. Si l'on devait revenir à des fêtes de quatre jours, tout le concept serait à revoir. En 1977, le budget était de 300 000 francs; aujourd'hui, avec plus de 200 animations, le budget atteint 2 millions de francs et l'appel à des sponsors est indispensable. La facture du

SEVE pour le remplacement de ce qui a été abîmé lors des fêtes est d'environ 100 000 francs. Une caution est demandée aux propriétaires des stands et n'est pas remboursée si des dégâts sont constatés;

- différents projets sont à l'étude pour que les stands installés sur les quais ne soient pas seulement axés sur la nourriture: Nuit de la science au Lacustre, espace familial sur l'île Rousseau (avec jardin d'enfants, spectacles de clown et jeux), scènes artistiques sur la rotonde du Beau-Rivage et au Jardin anglais, etc.;
- les réclamations spécifiques de M. Urben, propriétaire du petit train, ayant été évoquées, il est répondu que celui-ci a touché un dédommagement (5000 francs) et qu'il n'a pas voulu profiter des avantages particuliers qui lui avaient été consentis (emplacement gratuit pour un stand).

Après le départ des visiteurs, les commissaires, tout en reconnaissant la bonne volonté des premiers, expriment leurs doutes quant aux moyens mis en œuvre pour faire respecter la réglementation et sévir contre les abus.

Ils constatent également que l'extension continue des animations hors du périmètre officiel (préaux d'écoles, par exemple) complique encore le problème.

D'une manière générale, ils doutent que les mesures proposées suffisent à éliminer les nuisances dont se plaignent les pétitionnaires.

Séance du 26 mai 2003

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, et de M. Roger Beer, chef du Service des espaces verts et de l'environnement

M. Tornare fait le point de la situation en reprenant les invites de la pétition.

Ouvrir le dialogue avec la population genevoise: afin d'ouvrir ces fêtes à d'autres catégories de population, le Conseil administratif a décidé d'octroyer un crédit permettant aux jeunes de disposer de surfaces pour des sports de rue. Une brochure est en préparation.

Reconsidérer l'ampleur et la durée des Fêtes de Genève, en revenir à des fêtes de quatre jours, durée compatible tant avec la taille de la ville qu'avec les souhaits des divers usagers des quais: des discussions ont lieu depuis des décennies au sujet de l'ampleur et de la durée des fêtes, également avec les organisateurs. Tous diront que des Fêtes de Genève de quatre ou cinq jours ne sont pas rentables; il faut donc oublier cette idée. Par ailleurs, de nombreux habitants de la ville qui ne peuvent pas partir en vacances sont contents de pouvoir profiter de ces animations.

Veiller à ce que les pelouses, plates-bandes, massifs floraux, etc., du Jardin anglais, des quais Wilson, du Mont-Blanc et Gustave-Ador ne soient pas utilisés

pour l'entreposage de véhicules divers, bateaux, installations foraines, sauf occasion très exceptionnelle et de courte durée: il a été répondu en partie à cette demande. En ce qui concerne les roses au quai Gustave-Ador, on essaie d'éviter autant que possible d'empiéter sur les parterres.

Conserver en tout temps le droit d'accès des citoyens au bord du lac: débarcadères, plages, port, grue, rampe de mise à l'eau, etc.: des négociations ont eu lieu pour créer des allées permettant de voir le lac.

Diminuer les nuisances sonores, surtout le soir durant les jours de semaines: on essaie d'équilibrer autant que possible les nuisances phoniques entre les deux rives. En ce qui concerne le respect des horaires d'exploitation des engins forains, les services de M. Tornare sont intervenus pour remettre de l'ordre.

En gros, les demandes des pétitionnaires seront donc satisfaites, mais les intérêts en jeu sont contradictoires: il ne faut pas oublier que de nombreux touristes fortunés fréquentent les hôtels, ce qui est fiscalement fort appréciable.

M. Beer précise qu'il existe une volonté politique d'avoir ces fêtes. Les relations avec les forains s'améliorent chaque année, mais on ne peut pas empêcher le piétinement des fleurs, surtout par temps de pluie. Il est impossible de diminuer les dégâts là où se trouvent les métiers, mais les occupants des emplacements paient la remise en état des lieux.

Les commissaires revenant ensuite sur un certain nombre de critiques exprimées par la population, en particulier concernant la saleté des quais, M. Tornare les réfute systématiquement.

Il affirme avoir été sur place pratiquement tous les matins, pendant les dix jours des Fêtes de Genève en 2002, conteste les reproches faits à la Voirie et affirme que tout était nettoyé chaque jour (dès 4 h du matin, selon M. Beer) et qu'à 9 h tout était propre.

Il ajoute que le nombre de poubelles a été doublé en deux ans et qu'elles ont même été agrandies à certains endroits. Il recommande aux élus d'aller sur place après le passage de la Voirie, qu'il félicite pour le travail accompli.

Il considère que les photos produites par les pétitionnaires et prises, selon lui à 6 h du matin, relèvent de la malhonnêteté intellectuelle. Il rappelle que la situation était particulièrement difficile l'année dernière, puisqu'il a beaucoup plu et qu'aux Bastions il y a eu beaucoup de dégâts occasionnés par la Compagnie de 1602 lors de la fête de l'Escalade. Selon lui, certains pétitionnaires ne sont pas innocents et parfois même ils mentent. De vieilles rancunes font que certains veulent saboter les Fêtes de Genève.

Pour ce qui est des horaires de fermeture, il considère qu'il n'est pas toujours facile pour le Conseil administratif de prendre ce genre de décisions et de les imposer aux jeunes.

Quant à la durée excessive d'occupation du quai marchand, elle est hors du contrôle de la Ville, le quai dépendant du Canton.

Le reproche fait à la Ville d'être impuissante en face du comité des fêtes, qui jouirait d'une trop grande autonomie et ferait lui-même sa propre police, n'est plus justifié: M. Tornare précise que, lorsqu'il était maire, il a personnellement négocié une charte avec le responsable du comité des fêtes pour qu'en cas de problème celui-ci contacte la police. Il s'engage à convaincre M. Ferrazino de signer la même charte, en tant que maire, afin que des interventions de la police soient possibles.

Le problème du bruit et de la musique ayant été de nouveau évoqué, en particulier avec la demande d'une plus grande variété de styles, à mettre en accord avec les habitats environnants, M. Tornare rappelle que les Fêtes de Genève sont une organisation privée et qu'il est impossible de proposer de la musique d'accordéon aux jeunes qui viennent parfois de pays étrangers.

Il indique que MM. Ferrazino, Vaissade et lui-même souhaiteraient donner aux fêtes un caractère un peu plus culturel, mais que ce n'est probablement pas ce qui est vraiment recherché par ceux qui vont aux Fêtes de Genève. Par contre, un grand effort a été fait sur le plan sportif par la Délégation à la jeunesse.

Il en profite pour souligner les efforts faits dans le domaine écologique, en particulier la mise à disposition de vaisselle biodégradable. Il regrette, à ce sujet, que de nombreuses associations à qui l'on propose cette vaisselle n'en veuillent pas.

Pour illustrer la relativité du concept de bruit, M. Tornare cite une anecdote qui remonte à ses débuts au Conseil administratif, en 1999: il lui avait été demandé de s'occuper d'une pétition concernant des nuisances sonores dues à des Kosovars; il a donc auditionné les pétitionnaires qui lui ont expliqué la situation intolérable dans laquelle ils se trouvaient à cause de ces Kosovars. A la fin de la séance, M. Tornare leur a dit que les Kosovars n'étaient pas encore à Genève; ils devaient arriver deux semaines plus tard.

Finalement, des explications lui ayant été demandées en ce qui concerne les plaintes de l'exploitant du petit train, qui dit ne plus pouvoir circuler pendant les Fêtes de Genève, M. Tornare explique qu'il a convoqué M. Urben à plusieurs reprises pour lui demander de faire des concessions et de laisser la place à d'autres commerçants, étant entendu qu'il gagne beaucoup d'argent le reste de l'année avec son train.

Discussion

De nombreux commissaires constatent qu'ils sont devant une impasse, chacun des protagonistes prétendant avoir raison.

D'une manière générale, ils ont du mal à imaginer que les Fêtes de Genève servent d'ersatz à ceux qui ne vont pas en vacances, comme l'a prétendu M. Tornare.

Une certaine évolution dans l'attitude du comité des fêtes est perceptible, mais il faut surveiller la situation, prendre en compte les nuisances d'une manière réaliste et susciter un dialogue entre les divers intervenants.

Un commissaire considère qu'il existe une certaine ambiguïté concernant le bruit. Si l'on ne veut pas de bruit, on n'organise plus rien: plus de fêtes de quartiers, plus de promotions, plus de Fête de la musique, plus de Fêtes de Genève.

Une commissaire regrette que ces fêtes n'apportent pas un peu plus de culture. Elles deviennent de plus en plus commerciales. Les habitants ont droit à la Fête de la musique, très bruyante, et ensuite aux Fêtes de Genève, au moins aussi bruyantes, pour une durée deux fois plus longue que le Salon du livre, par exemple. Cela devient trop commercial.

Un autre commissaire constate que les spectateurs se défoulent et qu'ils ne veulent pas de culture. Cependant, il lui semble impératif de respecter certains horaires.

Enfin, tous s'accordent à constater que le problème qui sous-tend tous les autres est l'emprise et la durée des fêtes.

Sur la suggestion du président, les invites de la pétition sont reprises une par une, pour servir de base à des recommandations.

Ouvrir le dialogue avec la population genevoise: l'amorce de dialogue constatée devrait se confirmer.

Reconsidérer l'ampleur et la durée des Fêtes de Genève, en revenir à des fêtes de quatre ou cinq jours, durée compatible tant avec la taille de la ville qu'avec les souhaits des divers usagers des quais: la commission constate que l'on se trouve devant un grave conflit d'intérêts.

Veiller à ce que les pelouses, plates-bandes, massifs floraux, etc., du Jardin anglais, des quais Wilson, du Mont-Blanc et Gustave-Ador ne soient pas utilisés pour l'entreposage de véhicules divers, bateaux, installations foraines, sauf occasion très exceptionnelle et de courte durée: il s'agit là d'une évidence.

Conserver en tout temps le droit d'accès des citoyens au bord du lac: débarcadères, plages, port, grue, rampe de mise à l'eau, etc.: un effort semble avoir été fait, mais il faut continuer.

Maintenir une fluidité acceptable du trafic dans les quartiers concernés, notamment pour les TPG: cela semble à peu près fonctionner.

Diminuer les nuisances sonores, surtout le soir durant les jours de semaine: le magistrat dit agir dans cette direction; reste à confirmer cet engagement.

Après avoir envisagé d'émettre une recommandation précise quant à la durée des fêtes, la commission décide que cette question n'est pas de son ressort et qu'elle doit faire l'objet d'une négociation entre le Conseil administratif et le comité des fêtes.

Finalement, le président soumet au vote le renvoi au Conseil administratif de la pétition, accompagnée de toutes les recommandations formulées par les pétitionnaires.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté à l'unanimité.

Annexe mentionnée

Le président. J'ouvre le premier débat, tout en vous rappelant que les conclusions de la commission des pétitions demandant le renvoi de cette pétition au Conseil administratif ont été votées à l'unanimité.

Premier débat

M. Alain Marquet (Ve). En effet, la commission des pétitions a décidé de voter à l'unanimité le renvoi de la pétition P-77 A au Conseil administratif. Néanmoins, pour le Conseil administratif, à la lecture des intentions développées par cette pétition, j'aimerais quand même reprendre un certain nombre des points qui y sont évoqués.

Les Fêtes de Genève représentent non pas un problème, mais en tout cas une emprise majeure sur le domaine public de la ville pendant une période assez longue. Nous pouvons donc comprendre les nombreux soucis des pétitionnaires qui sont venus nous présenter leur texte. Ils demandent l'ouverture d'un dialogue avec la population genevoise sur le genre de fête qu'elle souhaite, et cela nous paraît une première exigence tout à fait légitime.

Reconsidérer l'ampleur et la durée des Fêtes de Genève pour en revenir à une manifestation de quatre ou cinq jours nous paraît tout aussi légitime, puisqu'elles ont pris une ampleur qui va grandissant chaque année et qui ne peut que nous inquiéter, notamment en raison du fait que certaines installations sont présentes sur le domaine public parfois plus d'un mois avant le début officiel de ces fêtes et qu'elles y restent encore de nombreuses semaines après leur terme. Cela est proprement inacceptable pour une majorité de la population qui souhaite pouvoir bénéficier de l'espace magnifique que représente la rade; or, c'est essentiellement là qu'ont lieu les Fêtes de Genève.

L'une des demandes des pétitionnaires était de veiller à ce que les pelouses, plates-bandes, massifs floraux, etc., ne soient pas utilisés pour l'entreposage des véhicules, et même qu'ils soient protégés. Nous avons récemment pu lire dans la presse que ces installations florales avaient bénéficié de certaines précautions de la part des installateurs de manèges et d'attractions foraines cette année et que les dégâts étaient moindres. Il n'en demeure pas moins que, lors des éditions précédentes des Fêtes de Genève, les dégâts ont souvent dépassé toute mesure.

Une autre demande des pétitionnaires concernait l'accès permanent au lac pour les citoyens. Je ne parle pas ici de ceux qui possèdent un anneau pour un bateau au bord du lac, mais de tout citoyen qui souhaite pouvoir se promener au bord du lac en subissant un minimum de nuisances.

Maintenir une fluidité acceptable du trafic, notamment, comme l'ont précisé les pétitionnaires, pour les transports publics genevois (TPG), nous paraît une

nécessité évidente pour l'ensemble de la population. En effet, les TPG lui offrent une prestation essentielle. Il nous paraissait fort légitime et en tout cas très correct de la part des pétitionnaires de mettre en avant cette nécessité.

Finalement, il y avait ce problème de la diminution des nuisances sonores. Ce point a mis en évidence que, dans une certaine mesure, une sorte d'état de droit s'instaurait à l'intérieur du périmètre des Fêtes de Genève, ce qui ne permettait pas forcément l'intervention de ceux que l'on peut imaginer être les gardiens de la loi et de ceux qui font respecter le règlement de la Ville sur l'ensemble du domaine public de celle-ci. En effet, il semblait qu'un accord avait été conclu entre la Ville et le comité d'organisation des Fêtes de Genève pour que ce dernier organise lui-même le service d'ordre, de surveillance et de contrôle des installations, du bruit émis par ces dernières et des diverses manifestations s'y déroulant. A nos yeux, cela est totalement inacceptable. Une collectivité ne saurait déléguer, sur la base d'un accord obtenu je ne veux pas savoir comment, mais peut-être même de façon tacite, ses compétences en matière d'application de règlements et de lois à une quelconque association, fût-ce Genève Tourisme.

Pour finir, il importe que le Conseil administratif se penche de manière exhaustive sur le problème. En outre, nous avons compris par le biais d'un article de presse paru la semaine dernière que les Fêtes de Genève ont des retombées économiques intéressantes, mais peut-être à un certain niveau de l'économie qui n'est pas forcément celui que nous défendrions en premier lieu. Elles ont quand même coûté plus de 1 million de francs à notre collectivité municipale lors de leur dernière édition, et le Conseil administratif devrait veiller constamment à ce que les fonds qui lui sont fournis par les contribuables soient bien gérés en la matière, c'est-à-dire notamment dans l'organisation de fêtes de ce genre et de cette ampleur à Genève.

J'aimerais encore revenir sur une remarque d'un magistrat lors de son audition à la commission des pétitions concernant les Fêtes de Genève. Il évoquait le fait que celles-ci sont un palliatif pour de nombreuses personnes qui ne peuvent pas partir en vacances pendant cette période. J'aimerais répondre à cela que, si les Fêtes de Genève tendent effectivement de plus en plus à élargir l'offre des prestations gratuites en termes de spectacles, la plupart des prestations proposées par les forains ainsi que les diverses animations situées sur le pourtour de la rade restent payantes. Aller aux Fêtes de Genève sans carte bancaire, ce n'est pas forcément parvenir à remplacer des vacances que l'on ne peut pas s'offrir.

M. René Grand (S). En m'associant à toutes les remarques que vient de faire mon collègue Marquet et étant donné que le rapport P-77 A a été rédigé avant les Fêtes de Genève 2003, j'aimerais interpeller M. le magistrat Manuel Tornare pour

savoir s'il en a un bilan, des réflexions, des échos, afin de savoir si les mesures proposées – puisqu'il a été auditionné auparavant par la commission des pétitions – ont eu des effets positifs.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Au nom du groupe libéral, j'aimerais vous apporter les quelques commentaires suivants. Tout d'abord, je voudrais vous dire que les Fêtes de Genève sont les dernières fêtes privées organisées par le Canton et la Ville. D'autre part, en ce qui me concerne – mais je pense que mon groupe partage ce vœu – je désire une ville vivante et non pas une ville morte. Le succès populaire des Fêtes de Genève est indéniable, j'en veux pour preuve le fait que 2 millions de personnes y ont participé pendant les dix jours qu'elles ont duré en 2003.

En ce qui nous concerne, nous, libéraux, nous ne voulons pas de fêtes au rabais. Un retour en arrière serait consternant pour nos citoyens et les visiteurs étrangers. Je suis bien placé pour le savoir, car j'ai des amis qui viennent de Paris et de Londres exprès pour assister aux Fêtes de Genève et participer à ce moment convivial où l'on peut boire un verre et aller écouter différents concerts.

Je veux bien admettre, Monsieur Marquet, que les forains sont chers – en ce qui me concerne, je n'utilise pas leurs installations. Par contre, le petit verre au coin d'un bar et les concerts que nous avons pu entendre au parc La Grange, au bout du quai Gustave-Ador, étaient extrêmement bien réussis. Si nous voulons assurer à cette manifestation une certaine diversité culturelle et un niveau artistique élevé, il est impensable de revenir à une durée de quatre jours pour des raisons évidentes d'infrastructure et de moyens financiers. Les avantages économiques pour les commerçants et sous-traitants sont importants pour notre Canton et notre Ville. A part quelques cas isolés que je veux bien admettre, en général, les commerçants, hôteliers et autres prestataires sont ravis de la marche des affaires lors des Fêtes de Genève. Je crois même que 75% des 110 exploitants environ viennent de la région genevoise et que les stands étrangers ne se comptent que sur les doigts d'une main.

Je crois que le comité d'organisation des fêtes a fait un effort important pour être à l'écoute des commerçants, des autorités et de la population. J'en veux pour preuve que la scène de rock et l'espace de *house music*, sauf erreur de ma part, ont été supprimés et que le Village tropical a été déplacé. D'ailleurs, le nombre des forains dits «bruyants» a été réduit de 30% entre 2002 et 2003. Voilà tout ce que je voulais dire à ce sujet et j'encourage le comité d'organisation des Fêtes de Genève à continuer à mener un large dialogue avec la population et tous les intervenants.

J'en viens aux frais de 1 million de francs dont M. Marquet parlait tout à l'heure. Je crois que, en 1996, quand les fêtes duraient quatre jours, ces frais se montaient environ à 800 000 francs. Par conséquent, sur une durée de dix jours,

avec les six jours supplémentaires, le million ou le 1,2 million de francs dont nous parlons actuellement ne représente pas une somme fortement supérieure à celle des Fêtes 1996 ou avant, quand elles duraient quatre jours.

En effet, des gens se sont plaints, en 2002, que certains stands ne fermaient pas à l'heure. Là aussi, je suis bien placé pour vous dire que, l'année dernière, les forces de l'ordre étaient présentes en milieu de semaine pour faire fermer les stands à l'heure, afin que les concitoyens habitant autour de la rade puissent dormir tranquillement.

J'aimerais encore ajouter que ces fêtes sont extrêmement populaires et qu'il serait dommage de revenir en arrière en réduisant leur durée à quatre jours. Je vous remercie de votre patience et je vous propose de refuser les conclusions de la commission et de classer la pétition P-77.

M. Michel Chevrolet (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous savez que le Parti démocrate-chrétien aime faire la fête, comme bien des personnes dans cette enceinte d'ailleurs. Pourquoi défendre dix jours de fête au lieu de quatre? C'est assez simple finalement. Comme l'a dit M. Blaise Hatt-Arnold tout à l'heure, les Fêtes de Genève sont extrêmement populaires. Je rapporte les derniers chiffres connus pour l'édition 2003: 100 000 personnes ont fait la fête chaque jour, dont 600 000 personnes le samedi soir pour le feu d'artifice.

M. Marquet a beau dire que les Fêtes de Genève ne sont peut-être pas assez populaires, qu'elles dérangent le voisinage et créent des nuisances, mais nous savons qu'il n'aime pas tout ce qui est populaire: il n'aime pas le football, il n'aime pas le hockey...

M. Alain Marquet (Ve). Mais ça va?

M. Michel Chevrolet. Il en donne très souvent la preuve à la commission des travaux. Je vous rassure, Monsieur Marquet, les Fêtes de Genève sont extrêmement populaires: 90% des gens qui y participent sont des résidents genevois et 10% des touristes.

Notons encore – cela est important – que les investissements relatifs aux installations et aux infrastructures, notamment les stands des forains et les scènes, ne peuvent être rentables aujourd'hui que sur une durée de dix jours. Les représentants des grands métiers forains le disent eux-mêmes. Nous pouvons admettre que ceux-ci, de même que les restaurateurs, ne sont pas toujours très contents des

recettes, mais ils ne participeraient plus aux Fêtes de Genève si elles ne duraient que quatre jours, et ce pour la raison que je viens d'évoquer. Et je ne parle pas, Monsieur Marquet, des risques de mauvais temps, car la météo peut être catastrophique sur quatre jours et donc n'offrir aucune possibilité de rattrapage ultérieur des gains ainsi perdus.

Dans cette enceinte, il y a évidemment des gens qui aiment la culture, j'en suis persuadé, et qui apprécient beaucoup de participer à la Fête de la musique à Genève, laquelle réunit chaque année énormément de monde. A ce sujet, il faut savoir que les Fêtes de Genève offrent actuellement plus de 200 concerts gratuits – c'est quand même sympathique! – programmés sur l'ensemble du site. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de me rendre au Théâtre de Verdure et je peux vous dire que nous y avons passé des moments formidables. Je vois que plusieurs personnes ici présentes me font signe pour confirmer mon impression.

La ligne artistique des fêtes a également été diversifiée: elle est beaucoup plus multiculturelle, contrairement à ce que prétendent un certain nombre d'entre vous, ce qui est propre aux Fêtes de Genève et ne serait peut-être pas possible si elles ne duraient que quatre jours.

Dans cette assemblée, nous aimons beaucoup la concertation, et surtout les pétitions. J'aimerais donc rappeler un point que l'on oublie: une pétition a circulé durant les Fêtes de Genève 2003 pour demander leur maintien sur dix jours et la diversité ethnique des animations proposées. Cette pétition a récolté, uniquement sur le site des Fêtes de Genève, 5400 signatures. Mesdames et Messieurs, une pétition qui obtient autant de signatures ne mérite-t-elle pas qu'on en tienne compte? Je vous pose la question.

En ce qui concerne les nuisances secondaires dues aux Fêtes de Genève, notre groupe y est attentif et se préoccupe de toutes les personnes qui en souffrent aujourd'hui. A ce sujet, il faut connaître un point important: la pétition P-77 se base sur l'édition 2002 des Fêtes de Genève. Depuis lors, un gros effort – je tiens à le préciser, car j'ai pu le constater par moi-même – a été accompli par le comité d'organisation en 2003. Le conseiller administratif M. Ferrazino le sait, d'ailleurs, je le vois qui acquiesce. Cet effort répond déjà à plusieurs points exprimés par les pétitionnaires. Par ailleurs, quelques problèmes à relever en 2003 seront même résolus en 2004, nous a-t-on dit au téléphone, notamment au quai Gustave-Ador.

Il faut encore préciser que des mesures ont spontanément été prises par Genève Tourisme, et je ne comprends pas pourquoi on a la mauvaise habitude dans cette enceinte de peindre le diable sur la muraille en ce qui concerne des organisations aussi intéressantes que celle-ci. L'accès au lac a été amélioré, de même que la visibilité sur la rade, par la réduction d'un tiers du nombre de forains. Il faut savoir que celui-ci a diminué, contrairement aux éditions précédentes des Fêtes de Genève.

On a également mis en place avec succès – Monsieur Marquet, vous en serez ravi, content, heureux, satisfait! – un système de tri et de récupération des déchets.

M. Alain Marquet (Ve). A la demande de qui?

M. Michel Chevrolet. Vous serez d'autant plus content, Monsieur Marquet, que nous disposons aujourd'hui d'une vaisselle biodégradable! N'est-ce pas génial? Le contrôle des nuisances a lieu en permanence durant les Fêtes de Genève, notamment le soir de la Lake Parade, où il y a le plus de bruit. Mais nous pouvons évidemment comprendre qu'un certain nombre d'habitants soient fatigués par tout cela.

J'ajouterai encore quelques mots concernant les retombées économiques des Fêtes de Genève. (*Remarque de M. Marquet.*) Non, je n'oublie pas vos propos, Monsieur Marquet! Contrairement à ce que dit la pétition au sujet de la Compagnie genevoise de navigation, cette société prend une part active à l'organisation de la manifestation et bénéficie directement des retombées qu'elle génère. Je vous dirai également que l'apport économique des Fêtes de Genève dans le canton ne profite pas uniquement à l'hôtellerie mais également à quelque 100 stands et 60 métiers forains installés sur le site. Le chiffre global des recettes est aujourd'hui estimé à environ 50 millions de francs.

Pour ma part, je suis ravi que, dans cette ville, l'on souhaite faire du social, que l'on veuille aider des associations proposant des activités culturelles ou sportives, mais il faut bien un jour faire le bilan et nous demander ce qui rapporte de l'argent pour financer toutes les opérations que le Conseil municipal finance chaque année.

Pour toutes ces raisons, nous rejeterons évidemment les conclusions de la commission et nous refuserons de renvoyer cette pétition au Conseil administratif. En effet, nous soutiendrons jusqu'au bout des Fêtes de Genève agréables, sympathiques et populaires s'étendant sur une durée de dix jours.

M. Pierre Maudet (R). Après les prestations des boute-en-train de ce Conseil municipal, puisque nous aimons tous faire la fête ici, vous me permettrez de revenir à davantage de sobriété. Quant à nous, radicaux, pour la plupart des raisons évoquées par les préopinants, non seulement le démocrate-chrétien mais aussi les autres, nous rejeterons les conclusions de la commission.

Cette position est due principalement à un motif évoqué dans la pétition: la durée des Fêtes de Genève. Nous pensons – et je suis bien placé pour le savoir, pour avoir organisé moi-même à Genève, il y a quatre ans, des festivités gratuites liées au passage à l'an 2000 – que le risque assumé par les organisateurs de telles manifestations est important. En ce sens, les Fêtes de Genève ne se conçoivent que sur une certaine durée, laquelle doit excéder quatre ou cinq jours.

Il est vrai que certaines nuisances sont liées à l'existence de cette manifestation, mais il est vrai également qu'elles ont été considérablement réduites par les organisateurs avec un zèle particulier. J'en vois certains sourire dans cette assemblée, et je le regrette, car du travail a effectivement été fait; il a été évoqué il y a un instant par M. Chevrolet. Des améliorations substantielles ont été amenées en matière d'hygiène, d'utilisation de vaisselle biodégradable – nous l'avons dit tout à l'heure – de stands de nourriture, de limitations, de contrôles, etc. Je pense qu'il faut ici souligner cet effort et le saluer, car il va dans le sens d'une amélioration qualitative des Fêtes de Genève assumée par ses organisateurs.

Aujourd'hui, notre message vis-à-vis des pétitionnaires est clair: oui, ils ont raison sur presque toute la ligne, exception faite de la durée des Fêtes de Genève, et nous ne pouvons souscrire à sa réduction.

Quant au reste, le comité d'organisation va dans le bon sens et nous ne doutons pas que l'édition 2004 des Fêtes de Genève rassemblera de manière encore plus unanime les Genevois et les gens de l'extérieur au cours d'une belle manifestation qui prendra garde aux nuisances mais qui nous permettra aussi de faire la fête dignement. Il faut parfois savoir assumer sa gueule de bois, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Or le moindre mérite des Fêtes de Genève est de nous amener à cela.

M. René Winet (R). Je crois que je peux parler comme expert dans cette affaire, puisque j'ai quand même été coresponsable de ces Fêtes de Genève pour ce qui concerne la restauration et les stands de nourriture. Je ne pense pas en cela violer l'article 30 de notre règlement. Je vais donc vous donner quelques explications.

Les Fêtes de Genève ne sont pas une fête uniquement pour la droite, ainsi qu'on les caricature! Et elles ne sont pas non plus une fête uniquement pour la gauche! Elles n'ont rien à faire avec la gauche ni avec la droite! L'été dernier, j'ai été sur le terrain pendant dix jours. Si quelqu'un dans cette enceinte a été sur le terrain à ce moment-là, c'est bien M. Ferrazino et moi-même. J'ai vu M. Ferrazino sur le terrain, il était présent et, croyez-moi, cela m'a fait chaud au cœur quand il m'a félicité en me disant que c'était une fête extraordinaire.

Pendant ces dix jours, nous avons tout fait pour apporter les améliorations demandées dans la pétition P-77, d'ailleurs déposée avant les Fêtes de Genève, vous le savez très bien. Nous avons agi en ce qui concerne l'hygiène et la diminution des nuisances, comme cela a déjà été évoqué par M. Hatt-Arnold, le Village tropical a été déplacé, la *house music* n'a plus été diffusée sur le quai Général-Guisan, nous avons monté un restaurant sympathique... Nous avons quand même pris des mesures vraiment populaires. Je peux vous dire qu'au niveau politique il y avait de tout! J'ai vu des politiciens de l'Alliance de gauche, du Parti du travail, Verts, socialistes et de l'Entente. Tout le monde est allé aux Fêtes de Genève! Comme cela a été déjà dit, 100 000 personnes chaque jour s'amusaient sur le site de la manifestation.

Quant à la pétition P-77, je sais bien d'où elle vient! Cela, c'est encore plus grave! En effet, elle est complètement aberrante. Si vous saviez tout... Je ne veux pas le dire ce soir, mais cela vous ferait rigoler! Au cours de l'édition 2003 des Fêtes de Genève, nous avons tout fait pour que cette pétition ne soit plus d'actualité. Je vous propose donc ce soir, comme cela a d'ailleurs déjà été proposé par d'autres groupes, de tout simplement la classer. Croyez-moi, nous allons encore améliorer les Fêtes de Genève et vous faire encore davantage plaisir à vous tous, ici au Conseil municipal. Je n'ai d'ailleurs pas vu beaucoup de conseillers municipaux à l'édition 2003. Savez-vous donc bien de quoi vous parlez? Enfin, j'y ai vu beaucoup de gens de tous les bords et je souhaite ce soir que vous classiez cette pétition. Je vous en remercie.

M. Christian Ferrazino, maire. Monsieur Winet, si vous avez vu sur le terrain beaucoup de politiciens, ce doit être une déformation de votre part! En effet, j'étais avec vous et je n'en ai pas vu beaucoup. J'ai vu de nombreux touristes, cela est vrai, mais je ne sais pas s'ils votent socialiste, libéral ou radical. Effectivement, l'on pouvait se demander, suivant les soirs et le lieu où l'on se trouvait, si cette fête était également bien accueillie par les Genevois. On pouvait se poser la question notamment autour de la rade.

Comme l'a dit M. Chevolet, que je connaissais comme bon journaliste, mais que je découvre comme bon promoteur du comité d'organisation des Fêtes de Genève – c'est une nouvelle carte, Monsieur Chevolet – suivant où l'on se trouvait, notamment à la scène Ella Fitzgerald, on pouvait s'apercevoir que cette fête était très ouverte aux Genevois. Ces concerts étaient effectivement gratuits, vous l'avez dit. Monsieur Marquet, je crois que tout le monde s'accorde à reconnaître que les activités culturelles et notamment ces concerts sont très largement fréquentés, nous pouvons tous nous en féliciter.

Ce qui est un peu regrettable dans le débat que nous menons ce soir, c'est qu'il donne l'impression qu'il y aurait des partisans des Fêtes de Genève d'un côté et des opposants de l'autre. Je crois que nous pouvons partir de l'idée que nous sommes tous favorables à la fête – tel est d'ailleurs l'état d'esprit des discus-

sions que le Conseil administratif mène avec le comité d'organisation des Fêtes de Genève – mais qu'il convient de fixer un certain nombre de conditions pour s'assurer qu'elle soit ouverte à tous et que ses nuisances ne soient pas disproportionnées au point de provoquer des réactions comme celles qui ont été évoquées précédemment. Je peux vous dire, pour mener ces discussions au nom du Conseil administratif, que le comité d'organisation des Fêtes de Genève se montre en tout cas très ouvert au dialogue. Il est vrai, comme vous l'avez dit, que nous avons un certain nombre d'exigences, notamment par rapport à l'utilisation de vaisselle biodégradable et au tri des déchets dans une manifestation de cette ampleur. Sur ces deux points, nous avons obtenu des réponses très satisfaisantes et encourageantes de la part du comité d'organisation des Fêtes de Genève.

Nous sommes intervenus également sur la question de la durée de ces dernières. Cependant, les arguments que l'on nous a présentés concernant l'amortissement de l'investissement fait par les différents intervenants nous ont plutôt convaincus. A moins de nous résoudre à accorder des subventions en espèces sonnantes et trébuchantes en plus des prestations en nature qui équivalent déjà à un montant très important, comme vous l'avez relevé, nous étions presque obligés d'admettre qu'il fallait permettre au comité d'organisation d'amortir l'investissement que lui-même prenait en charge.

Plutôt que de discuter sur la durée des Fêtes de Genève, en nous accordant pour les dix jours proposés, nous avons été davantage portés à discuter des conditions que nous allions imposer pour nous assurer que la rade serait accessible en tout temps à tout Genevois souhaitant s'y promener, que ce soit le week-end ou le soir, durant les dix jours des Fêtes de Genève. Il faut faire en sorte d'éviter ce que nous avons connu certaines années, notamment quand l'ensemble des carrousels et des stands qui se touchaient formait une sorte de mur-écran face à la rade. Nous avons des garanties de la part du comité d'organisation des Fêtes de Genève que cette situation c'est du passé et que les prochaines éditions de cette manifestation ne vont pas du tout dans cette direction.

J'en viens à un autre élément que M. Winet a évoqué avec ses mots et son humour. Il y a eu en effet une certaine adaptation du comité d'organisation des Fêtes de Genève à une demande d'intervenants locaux. Monsieur Winet, vous avez eu la modestie de ne pas en parler, puisque je crois que c'est vous qui dirigez cet aspect de la fête, mais il faut mentionner le côté de la restauration locale, où l'on avait fait appel à un certain nombre de chefs de restaurants. Il est vrai que tout le monde n'a pas l'occasion d'aller dans les différents hauts lieux de la gastronomie genevoise; il était donc plutôt sympathique de pouvoir retrouver au bord du lac, à un endroit où l'on n'a justement pas l'habitude de pouvoir passer une soirée de cette manière, le long du quai Général-Guisan, tous les soirs, un chef qui venait proposer des repas à des prix tout à fait acceptables.

Quelques éléments de ce genre-là ont été pris en considération par le comité d'organisation des Fêtes de Genève, et nous essayons d'ailleurs de les développer dans le cadre des discussions que nous avons avec lui. Cela nous permet de penser que nous allons plutôt dans la bonne direction et que les craintes qui ont été exprimées et que nous partageons devraient être atténuées lors des prochaines éditions de ces fêtes. C'est en tout cas le vœu que nous exprimons et c'est dans cette direction que nous travaillons.

M. Roberto Broggin (Ve). Nous avons entendu M. Winet s'exprimer au sujet du rapport P-77 A. Or je crois savoir qu'il est employé par les Fêtes de Genève; il ferait donc bien de relire l'article 30 du règlement du Conseil municipal, car il a été modifié. Parfois, il faut savoir s'abstenir dans certaines discussions. (*Forte rumeur de désapprobation.*) Mais tout à fait, Mesdames et Messieurs! (*Brouhaha.*) Nous avons modifié cet article, et il a été accepté à la rentrée au mois de septembre. Je crois qu'il faut en tenir compte.

M. Michel Ducret (R). C'est différent!

M. Roberto Broggin. Monsieur le président, je fais une observation et je suis libre de la faire. Je vous remercie d'en tenir compte.

Nous sommes tout de même surpris d'entendre l'Entente dire qu'elle ne veut pas de cette pétition et des conclusions de ce rapport, alors que nous avons décidé à l'unanimité en commission de renvoyer cette pétition devant le Conseil administratif avec plusieurs recommandations. Nous avons élaboré différents stratagèmes pour cela. Autour de la table à la commission des pétitions, nous avons tous estimé que les Fêtes de Genève étaient certainement un bien pour notre cité, mais qu'il restait encore à définir quel cadre nous allions leur donner. Reprenez les pages 8 et 9 du rapport de M. Finet: vous pourrez y lire que l'on doit veiller à ce que les pelouses ne soient pas complètement massacrées, que l'on doit assurer l'accès de la rade à tous les citoyens en tout temps, ce qui nous semble logique.

Il s'agit aussi de maintenir une certaine fluidité de la circulation, notamment pour les TPG. Sur ce point, je peux vous dire que, les soirs où il y a le festival des pétards qui partent en l'air – je crois que l'on appelle cela un feu d'artifice, ce que je trouve pour ma part assez militaire, mais cela plaît à certains (*huées*), c'est effroyable! Si vous vous postez aux alentours de la ville, vous la voyez envahie de gens qui viennent pour une heure ou deux assister à ces feux d'artifice avec leur automobile. Ensuite, tout le monde repart et les bus spéciaux des TPG ne peuvent plus ramener les gens à domicile, parce qu'ils sont bloqués dans la circulation automobile.

Il y a encore bien des progrès et des efforts à faire sur ce plan. Si nous n'étions pas là, si le Conseil administratif n'était pas là, il y aurait toujours des flots de vaisselle non biodégradable qui seraient déversés dans la rade, des litres et des litres d'huile de friture qui seraient versés dans l'eau. Eh oui, c'est grâce aux pétitions successives qui ont été adressées au Conseil municipal et qui ont été renvoyées au Conseil administratif que la situation s'est améliorée, car ce dernier a discuté avec les organisateurs des Fêtes de Genève et leur a dit qu'il y avait certaines choses qu'ils ne pouvaient pas faire. Il faut définir un cadre, donner des limites, savoir comment encadrer ces grandes fêtes populaires.

Sachant que le budget des Fêtes de Genève concernant les nuisances collatérales s'élève à environ 300 000 francs pour le comité organisateur, alors que ces fêtes coûtent à notre collectivité 800 000 francs en frais divers, nous pourrions peut-être demander un petit effort supplémentaire à ce comité. Nous avons entendu M. Chevrolet parler abondamment d'argent, de rentabilité. Je crois que, là aussi, il y a quelque chose à faire, parce que la fête, ce n'est pas seulement l'argent, le tiroir-caisse à la fin des Fêtes de Genève! C'est aussi le plaisir d'une population, d'une collectivité, qui participe à un moment agréable pendant l'été, alors qu'il fait beau et chaud et que l'on peut se retrouver. C'est aussi cela que nous défendons, et pas seulement le tiroir-caisse de différents commerçants qui se mettent le long de la rade uniquement pour le profit. Nous en connaissons en effet beaucoup qui viennent là uniquement pour le profit!

Je sais que c'est grâce aux recommandations qui ont été émises par notre commission des pétitions et qui ont été prises en compte par le Conseil administratif que nous parvenons à avoir des Fêtes de Genève qui ne soient plus une catastrophe. Un temps, c'était une vraie catastrophe: quais inaccessibles à la population, litres d'huile déversés dans notre rade, pollution immense... Maintenant, il y a un tri des déchets, et je crois que nous allons dans le bon sens. Avec votre attitude, Mesdames et Messieurs de l'Entente, vous faites un retour en arrière et, cela, nous ne pouvons pas l'accepter. C'est pourquoi nous vous encourageons à voter les conclusions du rapport P-77 A. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous sommes en plein délire! Les Fêtes de Genève existent depuis très longtemps. Elles répondent à un besoin et à une envie des gens, qu'ils soient étrangers, Suisses ou ce que vous voulez. (*Rires.*) Prenez mes paroles de manière extrêmement positive, dans le cas présent – et heureusement que des visiteurs étrangers participent aux Fêtes de Genève! Là n'est pas le problème! (*Applaudissements.*)

Les Fêtes de Genève ont évolué avec le temps, elles se sont améliorées, elles ont grandi et, bien sûr, elles ont instauré également une certaine forme de marché. Le marché n'est pas une chose inadmissible et inacceptable! Simplement, les gens

qui investissent quelque part veulent en tout cas ne pas perdre de l'argent; tous autant que nous sommes, dans cette enceinte, nous pensons la même chose à ce sujet. Pour avoir participé plusieurs années, de manière volontaire et pour le plaisir, à des stands, je peux vous dire que, à plusieurs reprises, nous avons perdu de l'argent. Or une durée de quatre ou cinq jours – cela a été souligné – en raison également des conditions météorologiques, ne permet pas forcément de ne pas perdre de l'argent. On en gagne rarement beaucoup, mais une durée plus longue permet certainement d'arriver à amortir au moins les investissements faits.

Monsieur Broggin, il y a des feux d'artifice et ça pétarade dans toute la rade... et alors? C'est magnifique! Ils sont splendides, ces feux d'artifice! On cite un chiffre de 2 millions de personnes qui viennent aux Fêtes de Genève pendant les dix jours, et de 600 000 le soir des feux d'artifice. Ce n'est pas pour rien! Cela démontre bien que c'est une fête qui compte, qui est importante, qui doit perdurer sous sa forme actuelle. C'est la raison pour laquelle nous refuserons nous aussi la pétition P-77.

M. Manuel Tornera, conseiller administratif. Je veux répondre à une question de René Grand, mais j'aimerais dire en premier lieu que je trouve qu'il y a souvent dans cette ville des discours paradoxaux. On entend souvent les Genevoises et les Genevois – enfin, les résidents de cette ville – se plaindre d'être dans une ville triste où l'on s'ennuie. Et quand on fait la fête, on nous fait aussi des réprimandes comme celles que nous venons d'entendre ce soir! Tous ceux qui sont contre les transports inutiles – et j'en suis – préfèrent comme moi faire la fête à Genève plutôt que de prendre l'avion ou le car pour aller festoyer ailleurs, Monsieur Marquet.

Bien évidemment, certains aménagements sont nécessaires. Mais comme l'a très bien dit le maire tout à l'heure, depuis deux ou trois ans, nous avons d'excellents contacts avec le comité des Fêtes de Genève. Nous avons pu faire passer un certain nombre de recommandations, et cela a été dit ce soir.

J'aimerais répondre à René Grand en ce qui concerne l'opération lancée avec la Délégation à la jeunesse et le Service des sports, et qui s'appelait «Asphaltissimo». Elle a eu un immense succès. Certains, à la commission des finances et à la commission sociale et de la jeunesse, ont dit que son coût, à savoir 350 000 francs, était un peu élevé, mais il faut savoir qu'organiser pendant onze jours les activités que nous avons mises en place sur la place du Rhône avec nos deux services ce n'est pas une mince affaire. De très nombreux jeunes se sont présentés, et nous avons dû en refuser. Cette opération a permis de canaliser l'énergie d'une partie de la jeunesse d'une manière intelligente et saine, et le SEVE a déploré moins de déprédations que les années précédentes sur les pelouses – bien sûr, c'était la canicule et il n'y avait pas le temps exécrable de 2002, nous sommes bien d'accord. Je pense que c'est une opération qu'il faudra relancer. Le Conseil

administratif, en effet, souhaite, dans le cadre des Fêtes de Genève et en tant que Ville de Genève ou avec d'autres partenaires, organiser des opérations pour des populations qui, parfois, sont un peu oubliées, entre autres les jeunes.

Je réponds à d'autres questions en vous signalant que, selon le SEVE, il y a eu environ pour 66 000 francs de dégâts lors des Fêtes de Genève 2003. J'ai rendez-vous vendredi matin avec le comité d'organisation et, vraisemblablement, c'est lui qui assumera cette facture, donc la Ville de Genève va retomber sur ses pattes. Je l'ai dit et je ne le répéterai jamais assez, tout comme mes collègues: il faut peut-être parfois un peu modifier le concept des Fêtes de Genève, l'améliorer, faire en sorte qu'il n'y ait pas trop de «murs» de forains qui empêchent de voir la rade, cette belle rade de Genève, et cela, nous y pensons. Nous avons déjà pris des mesures il y a deux ans pour essayer d'équilibrer les forains entre la rive gauche et la rive droite; il est clair que cela n'a pas plu à tout le monde, parce que la rive gauche n'était pas habituée aux forains, mais il faut aussi équilibrer les nuisances, c'est démocratique.

Puisque nous parlons de réaménagement des quais, je pense que vous avez constaté que le Conseil administratif a «mis le turbo» sur ce dossier. La semaine dernière, nous avons organisé une concertation de quartier aux Pâquis, M. Hediger, le maire et moi-même. Nous avons entendu les doléances de certains habitants et, lorsque nous réaménagerons les quais d'une manière plus esthétique, plus festive, il faudra nous demander si nous devons installer les forains au bord du lac à d'autres endroits. Est-il vraiment adéquat d'utiliser des quais réaménagés pour y mettre des forains? Nous nous poserons toutes ces questions en concertation avec les habitants.

M. René Grand (S). J'interviens pour remercier le Conseil administratif de tous ses efforts ainsi que M. Winet. Je ne comprends pas du tout votre position, Mesdames et Messieurs de l'Entente. Tout ce qui a été dit prouve que la pétition P-77, déposée avant les Fêtes de Genève 2003, a été très utile. Je ne vois pas pourquoi, maintenant, vous la refusez! Cela signifie que vous voulez retourner à la situation de 2002, où il y a eu toutes ces déprédations dénoncées par les habitants des alentours de la rade. Cette année, les Fêtes de Genève ont eu de bons échos. Et vous voulez revenir à l'état d'avant? Non! Cela ne va pas! Les conclusions de la pétition sont donc tout à fait opportunes et vont tout à fait dans le sens général mentionné tout à l'heure.

J'aimerais aussi enlever un doute aux personnes qui n'ont pas lu le rapport P-77 A jusqu'au bout. On y lit, au deuxième paragraphe de la page 9: «Après avoir envisagé d'émettre une recommandation précise quant à la durée des fêtes, la commission décide que cette question n'est pas de son ressort et qu'elle doit faire l'objet d'une négociation entre le Conseil administratif et le comité des

fêtes.» Par conséquent, personne n'a demandé de les raccourcir! Vous, l'Entente, êtes à côté de la plaque, et c'est pour cela que je demande que nous votions à l'unanimité, comme la commission, les conclusions de ce rapport.

M. René Winet (R). Monsieur Grand, c'est vraiment la question des quatre ou dix jours que vous venez de citer qui fait problème. Sur ce point-là, nous ne pouvons pas entrer en matière, parce que nous estimons que la pétition demande de raccourcir la durée des Fêtes de Genève à quatre jours. Cela a été expliqué ce soir tout à fait clairement: économiquement, ce n'est pas possible. Je peux dire à M. Grand et au Conseil municipal que 2003 est la première année où les Fêtes de Genève n'ont pas été déficitaires, où elles n'ont rien coûté à l'Etat et à la Ville. Les autres années, je crois que la Ville a toujours participé en versant une somme pour des questions de logistique, ce qui est quand même plutôt normal et logique. Il faut que la Ville de Genève soutienne quelque chose! Elle ne soutient déjà pas l'Office du tourisme, ni le Stade de Genève! Elle ne soutient rien de tout ce qui est populaire, ici à Genève, et cela m'étonne un peu!

Monsieur Grand, en ce qui concerne la pétition P-77, nous ne pouvons pas entrer en matière, parce que la durée des Fêtes de Genève est menacée. C'est pour cela que nous vous demandons de classer cette pétition.

M. Michel Ducret (R). Je suis frappé par l'extraordinaire duplicité de ceux qui soutiennent cette pétition. Elle est insidieuse, elle suscite la défiance et la critique par rapport aux Fêtes de Genève, une manifestation extraordinaire qui attire la foule, qui présente probablement le plus beau feu d'artifice que l'on puisse voir en Europe et qui s'est fait une solide réputation. Ce n'est pas pour rien qu'il y a tant de monde qui vient y assister! Et ce sont les mêmes, dans la majorité, qui réclament sans cesse plus de divertissements populaires! Excusez-moi, j'ai de la peine à comprendre cela. Le populaire leur convient quand c'est eux qui l'organisent; et quand ce n'est pas eux qui l'organisent, ce n'est pas populaire! Je suis désolé, les chiffres de fréquentation des Fêtes de Genève sont là, et bien là.

La vérité, c'est qu'il y a certains, dans cette assemblée, qui ne supportent pas le succès des Fêtes de Genève parce qu'ils n'y sont pour rien et que ce ne sont pas eux qui les organisent. Mesdames et Messieurs, c'est simple! Si vous en avez tellement envie, venez participer aux Fêtes de Genève, il y a certainement de la place dans le comité d'organisation, mais cessez d'exprimer, au travers du soutien à cette pétition de quelques personnes exaspérées, la jalousie que vous avez par rapport au succès populaire auquel vous prétendez, auquel vous aspirez, mais que vous n'obtenez jamais! (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions demandant le renvoi de la pétition, accompagnée de toutes les recommandations formulées par les pétitionnaires, au Conseil administratif sont acceptées à la majorité (opposition de l'Entente et de l'Union démocratique du centre et 1 abstention libérale).

10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Soutien aux habitants du 2, rue Jean-Jacquet» (P-96 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Marie Vanek.

La commission a examiné cet objet lors de ses séances des 15 et 29 mars, 29 novembre, 6 décembre 1999 et 10 janvier 2000.

Elle a procédé à l'audition des pétitionnaires, puis des représentants du Conseil municipal au conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève, MM. Daniel Pilly et David Hiler.

Nous remercions M^{mes} Marie-Cécile Vérolet et Ursi Frey, pour les notes de séance qu'elles ont rédigées avec compétence.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Audition des pétitionnaires

Les pétitionnaires souhaitent apporter leur soutien à la Coopérative de l'habitat associatif (Codha) qui gère déjà le 41, rue Plantamour. Tant les habitants que l'Association genevoise de défense des locataires (Asloca) entretiennent de bonnes relations avec cette coopérative.

Celle-ci souhaite depuis des années pouvoir acheter le bâtiment N° 2 de la rue Jean-Jacquet.

¹ «Mémorial 156^e année»: Commission, 1898.

Le Service financier de l'Etat a estimé à 2,5 millions de francs le prix de cet immeuble, fonds que la Codha a amené en propre, en vue de traiter avec la Banque cantonale de Genève (BCGe).

Cette dernière s'est montrée intraitable, en exigeant une somme de 4,5 millions de francs.

La Codha souhaite disposer de cet immeuble pour y faire des logements sociaux à bas prix, pour que les familles et les personnes âgées puissent y rester (5 pièces à 1100 francs/mois et 6 pièces de 1350 à 1450 francs/mois avant la subvention).

Il est précisé que la BCGe a repris les créances sur cet immeuble, soit 9 millions de dettes, suite à la faillite de nombreux propriétaires.

La BCGe a convié la coopérative aux enchères, mais la mise de départ était fixée à 4 millions de francs et c'est la société de portage de la BCGe, Etima SA, qui a acquis le bâtiment, en souhaitant le revendre rapidement pour récupérer la mise.

Les pétitionnaires demandent donc que la Ville se prononce en faveur du développement des coopératives et qu'elle fasse pression sur la BCGe pour que celle-ci change de projet et remplisse ses obligations sociales, puisqu'elle n'est pas une banque privée.

La Ville peut intervenir du fait qu'il s'agit là d'un projet d'utilité public, en faveur de logements sociaux.

Il y a urgence, dans la mesure où les habitants se défendent contre un ordre d'expulsion émis par Etima SA pour le mois de juin 1988 déjà.

Des commissaires font remarquer que, au-delà des intérêts des petits contribuables, il y a aussi les intérêts des petits épargnants et des caisses de prévoyance à défendre. De plus, une autorisation de construire a été délivrée et des travaux ont déjà commencé.

Les pétitionnaires rectifient ces informations. En effet, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) a stoppé les travaux effectués par les anciens propriétaires, travaux illicites car dépourvus d'une autorisation de construire.

A l'époque, il y avait 7 appartements vides depuis cinq ans, que l'association ANH a occupés.

Audition des représentants du Conseil municipal au conseil d'administration de la BCGe

La pétition s'élève contre le fait que c'est une société de portage qui a acquis cet immeuble.

Il faut savoir que des fonds propres sont exigés en fonction des types de crédit: 4 à 8% pour des crédits hypothécaires, environ 30% si l'immeuble appartient à la banque (cela est imposé par la loi fédérale bancaire, afin d'éviter que les banques ne possèdent trop d'immeubles).

Si le débiteur est défaillant, soit la banque rachète l'immeuble, soit elle poursuit le débiteur défaillant, procédure longue qui augmente la valeur de la dette et a un effet sur le marché immobilier.

Actuellement, les acheteurs sont à 95% des spéculateurs d'outre-Sarine.

La BCGe a comme politique générale de ne pas faire de bradage, afin de ne pas diminuer les valeurs de ses gages. Seules les grandes banques peuvent assainir leurs biens en les mettant aux enchères à n'importe quel prix.

La société de portage indépendante de la banque est souvent dirigée par des régisseurs. Elle rachète l'immeuble avec un prêt de la banque égal à l'état locatif, d'où: pertes moindres, pas de bradage et mise en valeur de l'immeuble.

La rénovation, dans le cas de l'immeuble 2, rue Jean-Jacquet, est régie par des lois qui limitent les montants répercutés sur les loyers.

La moitié des appartements de cet immeuble est squattée depuis dix ans. Il y a près d'un million de pertes sur la valeur locative.

L'Office cantonal des faillites avait accepté le plan de la Codha mais en majorant le prix de près d'un million, estimant qu'en dessous il y aurait bradage.

Le litige ne porte donc pas sur une question de principe. Il est d'ordre économique.

En ce qui concerne la pétition, les représentants du Conseil municipal estiment que la Codha est trop gourmande. On ne peut pas laisser dire que les sociétés de portage veulent faire de la spéculation, alors qu'elles cherchent à maintenir une valeur raisonnable du bien immobilier.

La BCGe est propriété des collectivités et ne doit pas brader des biens collectifs.

Elle a hérité des prêts risqués consentis par l'ex-Caisse d'épargne et l'ex-Banque hypothécaire et sa santé ne lui permet pas d'aller à la casse, bien que cette pratique puisse amener une baisse des loyers.

C'est pourquoi cette banque se tourne vers la gestion de fortune et vers le négoce, afin de garder des marges bénéficiaires.

Il y a une association des locataires en place et seule une solution politique peut débloquer la situation. C'est l'affaire du Conseil d'Etat et non de la BCGe.

Une négociation peut encore reprendre, tant que les travaux ne sont pas autorisés. Une caisse de pension ou une fondation, comme la Fondation HLM de la Ville, pourrait peut-être reprendre l'opération pour une période transitoire, afin que cet immeuble devienne coopératif avec les locataires en place.

Discussion

Les commissaires souhaitent avoir l'avis de M. Moutinot. Celui-ci se dit favorable à la politique des coopératives et soumettra prochainement un projet dans ce sens au Grand Conseil.

Bien qu'il n'y ait pas d'arrangement entre les occupants et la régie, le procureur général ne fera pas évacuer les occupants tant qu'il n'existe pas de projet de rénovation de l'immeuble.

Pour l'instant, les occupants essaient d'obtenir des contrats de confiance, mais leur demande est refusée. Ils paient une indemnité de 120 francs par pièce et prennent en charge les réparations.

Certains commissaires sont en faveur du classement de la pétition, arguant du fait que cet immeuble est propriété privée et que les indemnités versées constituent un loyer fictif qui déresponsabilise les personnes. Par ailleurs, la demande de la pétition de lutter contre la spéculation a trouvé une réponse dans le fait que cet immeuble a été vendu, alors que le prix offert par la Codha était dérisoire.

A l'opposé, d'autres commissaires font valoir qu'il faut développer les coopératives d'habitation et qu'il est souhaitable de demander au Conseil administratif de prendre contact avec la Codha et la BCGe. Il est encore temps, du fait que les propriétaires n'ont toujours pas déposé de projet de rénovation. Entre-temps, des contrats de confiance devraient être acceptés.

Vote

Le classement de la pétition est mis aux voix; il est refusé par 7 non (2 S, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 1 Ve) contre 6 oui (2 DC, 2 L, 2 R).

Annexe mentionnée

M^{me} Linda de Coulon, ex-présidente de la commission des pétitions (L). Le dossier, en l'état, mérite quelque actualisation. La pétition P-96 a été déposée le 11 novembre 1998, alors que j'étais moi-même présidente de la commission des pétitions. Les pétitionnaires demandaient le soutien à la Coopérative de l'habitat associatif (Codha), qui souhaitait acquérir l'immeuble du 2, rue Jean-Jacquet, alors propriété de la Banque cantonale de Genève (BCGe) qui en avait hérité à la suite de prêts risqués. Au passage, je rappellerai que la Codha est une coopérative favorisant l'autogestion des logements, mais, bien sûr, vous le savez tous. Des négociations avaient bien été entamées entre les deux institutions, mais celles-ci n'avaient pas réussi à s'entendre sur le prix de vente, de sorte que l'immeuble a été mis aux enchères et que c'est finalement une société de portage de la Banque cantonale de Genève qui l'avait acquise pour le prix de 4 millions de francs. C'est là que la commission des pétitions en était restée lorsque les travaux sur le sujet s'étaient achevés, en janvier 2000, sous la houlette de M^{me} Marie Vanek.

En l'état, renseignement pris, je peux vous informer que la propriété de ce bien immobilier a finalement été transférée à la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe, bien entendu. Ce bien a ensuite été vendu 2,7 millions de francs à la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif, le 31 octobre 2002. Actuellement, cette fondation a un projet consistant à vendre l'immeuble à la Codha, alors qu'il est toujours occupé à moitié par des squatters et à moitié par des locataires. Afin de résoudre les problèmes des locataires actuels qui ne souhaiteraient pas devenir coopérateurs, le vendeur prévoit d'imposer une charge au nouvel acquéreur afin de permettre aux locataires qui en feraient la demande de conserver un contrat de bail.

En conclusion, cet état de fait correspond à ce qui était souhaité par les pétitionnaires, tout en réglant par ailleurs le problème des locataires. En d'autres termes, il ne vous reste plus qu'à classer la pétition ou, au contraire, à voter son renvoi au Conseil administratif.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission des pétitions demandant le classement de la pétition sont refusées à la majorité.

Le président. Cette pétition est donc renvoyée au Conseil administratif.

- 11. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 avril 2003 en vue:**
- **du boucllement de divers crédits de constructions et d'études, terminés sans demande de crédit complémentaire;**
 - **de l'ouverture d'un crédit de 958 400,65 francs, composé:**
 - **d'une part d'un crédit complémentaire de 59 386,01 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour divers crédits de constructions et d'études terminés;**
 - **d'autre part d'un crédit complémentaire de 899 014,64 francs destiné à couvrir les hausses pour divers crédits de constructions et d'études terminés (PR-289 A)¹.**

Rapporteur: M. Alexis Barbey.

Préambule

Lors de sa séance du 3 juin 2003, le Conseil municipal a renvoyé cette proposition à la commission des finances.

Sous la présidence de M. Didier Bonny, la commission des finances a étudié la proposition du Conseil administratif PR-289 au cours de la séance du 27 août 2003. Elle a procédé à l'audition de M. Pierre Maréchal, sous-chef du Service des bâtiments.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Arlette Mbarga, que le rapporteur tient à remercier pour la qualité de son travail.

Présentation de la proposition

Cette proposition a pour but de soumettre au Conseil municipal le décompte final de diverses constructions et études terminées sous la responsabilité du Service des bâtiments du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et qui font l'objet d'un boucllement de crédit, avec ou sans demande de crédit complémentaire.

En résumé, les crédits bouclés se rapportent aux trois types d'opérations suivantes:

¹ Proposition, 63.

1. opérations ne nécessitant aucun crédit complémentaire, la dépense finale étant inférieure au crédit voté (1 582 609,75 francs non dépensés sur une enveloppe totale de crédits de 22727049 francs);
2. opérations nécessitant un crédit complémentaire pour couvrir les hausses et les dépenses supplémentaires (958 400,65 francs sur une enveloppe totale de crédits de 9922100 francs);
3. opérations en cours dont les travaux sont terminés mais les comptes pas encore bouclés.

Pour la liste et le détail de ces opérations, le rapporteur vous renvoie au texte de la proposition PR-289 qui en donne tous les éléments utiles.

Travail de la commission

L'audition de M. Pierre Maréchal a permis de mettre en évidence les éléments suivants:

- l'origine des dépassements est de deux types: travaux complémentaires non prévus et hausses. Les hausses elles-mêmes sont réparties entre les hausses contractuelles, destinées à couvrir par exemple les augmentations de salaire des ouvriers entre le moment de la soumission et celui du bouclage du chantier, et les hausses conjoncturelles, qui regroupent toutes les hausses générales de prix pendant la même période;
- la rénovation des banques des commerçants des Halles de Rive a donné lieu à un épisode remarquable en cela que, bien que la moitié seulement du crédit demandé ait été acceptée, elle a suffi pour rénover la totalité des banques alors que le projet initial ne prévoyait que la rénovation du tiers d'entre elles. Cela a été rendu possible par l'utilisation de systèmes «prêt à porter» en lieu et place du «sur mesure».

Vote de la commission

Au vu des explications qui précèdent, la commission a voté l'arrêté de la proposition à l'unanimité des commissaires présents, sauf trois abstentions libérales.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif:

- un crédit complémentaire de 899 014,64 francs destiné à couvrir les hausses pour divers crédits de constructions et d'études terminés;
- un crédit complémentaire de 59 386,01 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour divers crédits de constructions et d'études terminés.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement des divers crédits y relatifs seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 2004, en fonction des crédits supplémentaires mentionnés à l'article premier.

Remarques conclusives du rapporteur

L'acceptation de crédits complémentaires est un exercice rituel et donc répétitif lors de chaque session du Conseil municipal. Il est d'usage de ne pas discuter trop ces propositions du Conseil administratif qui, de toute façon, ne servent qu'à entériner des dépenses déjà faites.

Pourtant, vue de la part d'un novice, cette pratique n'a rien d'évident et revêt même un caractère presque choquant. En effet, rien dans la nature de ces dépenses supplémentaires n'est imprévisible et rien, en fait, n'est imprévu.

Les deux principales sources de dépassement de crédit sont bien connues: les hausses contractuelles et les hausses conjoncturelles. Elles peuvent largement être anticipées au moment de la soumission.

Le rapporteur se permet donc de suggérer au Conseil administratif d'appliquer une gestion plus clairvoyante et conservatrice au moment des budgets et des soumissions en:

- anticipant les hausses conjoncturelles et les hausses contractuelles pour les faire figurer dans le montant total budgété;
- répercutant les éventuelles économies réalisées ou les dépenses supplémentaires liées à des variations imprévisibles de ces hausses au moment du bouclage des chantiers.

Le rapporteur rappelle que cette pratique prudente est celle que doit appliquer n'importe quel ménage genevois entamant un projet immobilier ou des travaux.

Les ménages genevois sont donc en droit d'attendre la même rigueur de leurs dirigeants, même si ceux-ci ont le pouvoir de percevoir, voire d'augmenter, les impôts et les taxes (taxe professionnelle, par exemple).

Pour terminer, le rapporteur tient à noter que, à part ces pratiques comptables qu'il conteste, les travaux donnent l'impression d'être bien contrôlés par le Service des bâtiments, comme en témoignent les nombreuses opérations qui se terminent par une somme dépensée inférieure au budget.

Annexes: tableaux 1 à 3

M. Alexis Barbey, rapporteur (L). Un sujet comme un bouclage de crédits convient assez bien à une fin de soirée comme celle que nous sommes en train de vivre, tant il est vrai que les bouclages de crédits sont un aspect de routine de la vie du Conseil municipal. Je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler que nous avons déjà voté deux bouclages de crédits lors de la séance précédente, et que c'est donc le troisième qui nous est proposé ici.

A l'étude du rapport PR-289 A, vous pourrez constater assez facilement que ces crédits ont été bien gérés et que certains d'entre eux aboutissent à des dépenses qui n'ont pas été faites et d'autres à des demandes de petits crédits complémentaires aisément compréhensibles. Toutefois, si nous les regardons de plus près, nous pouvons quand même nous poser quelques questions.

Pourquoi nous demande-t-on des crédits complémentaires sur des projets ayant fait l'objet d'une étude préliminaire extrêmement approfondie? Les réponses qui nous sont données sont de deux ordres: il s'agit soit de hausses contractuelles, soit de hausses conjoncturelles. Les hausses contractuelles sont en fait des hausses de salaire des gens qui travaillent sur ces contrats, par exemple, ou de prix de revient des matières premières qui, pendant la durée des travaux, aurait changé. Mais, ici, la durée des travaux n'est pas extrêmement longue, puisqu'elle varie entre douze et dix-huit mois. Par conséquent, je vois mal en quoi ces hausses n'étaient pas prévisibles au moment où l'on élaborait ces projets.

D'autre part, on nous parle de hausses conjoncturelles. Il s'agit essentiellement d'une adaptation au coût de la vie. Les hausses conjoncturelles sur une période de dix-huit mois, à l'époque que nous vivons, sont heureusement extrêmement modérées, l'inflation étant ce qu'elle est. Par conséquent, l'on devrait également pouvoir inclure ces hausses dans les coûts des projets initiaux.

C'est pourquoi je recommanderai que l'on tienne compte de ces hausses conjoncturelles et de ces hausses contractuelles lorsque l'on mènera à bien des travaux ultérieurs et que, si les dépenses prévues ne sont pas faites, cela permette de faire des réserves qui ne seront certainement pas à la mesure des réserves conjoncturelles que le Parti libéral vous a proposées un peu plus tôt, mais enfin, ce seront des réserves quand même.

En outre, il faudrait examiner d'un peu plus près certains de ces projets, parce que la sagesse se cache parfois dans les détails. J'aimerais en évoquer un avec vous ici, celui des banques des Halles de Rive, pour lesquelles un budget de 1,2 million de francs avait été demandé et refusé. Nous n'avons voté qu'un crédit de 900 000 francs. Le 1,2 million de francs était basé sur la rénovation d'à peu près la moitié des banques des Halles de Rive, un aménagement qui devait être fait totalement sur mesure. Le fait de ne pas voter la totalité de ce crédit a obligé les promoteurs des travaux à se reposer la question et ils ont donc répondu à l'attente des commerçants différemment. En effet, ils ont pris des modèles préfa-

briqués et ils ont ainsi permis, en dépensant moins d'argent, de remplacer la totalité des banques des Halles de Rive et de conserver à ces dernières une certaine homogénéité et une certaine harmonie.

Je n'irai pas jusqu'à vous proposer – mais je suis un peu tenté de le faire – de rogner systématiquement 25% du prix des travaux, des montants des investissements qui nous sont demandés et, pourquoi pas, également des dépenses courantes. Avec davantage d'imagination et moins d'argent, nous arriverions peut-être à des solutions tout à fait intéressantes. Mais, de toute façon, cet argent, en ce qui concerne le rapport PR-289 A, est déjà dépensé. La messe est dite, et je vous propose donc de voter cette demande de crédits.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif:

- un crédit complémentaire de 899 014,64 francs destiné à couvrir les hausses pour divers crédits de constructions et d'études terminés;
- un crédit complémentaire de 59 386,01 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour divers crédits de constructions et d'études terminés.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement des divers crédits y relatifs seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 2004, en fonction des crédits supplémentaires mentionnés à l'article premier.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

- 12. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la motion de M. Roman Juon, M^{mes} Sandrine Salerno, Annina Pfund, MM. Roger Deneys, Olivier Coste, M^{me} Nicole Bobillier, MM. Daniel Sormanni, Jean-Louis Fazio, M^{me} Virginie Keller Lopez, MM. Gérard Deshusses, René Grand et M^{me} Melissa Rebetez, renvoyée en commission le 4 décembre 2002, intitulée: «Des outils modernes pour faciliter la compréhension des projets d'urbanisme, d'aménagements urbains et d'architecture (bis)» (M-313 A)¹.**

Rapporteur: M. Pierre Reichenbach.

Préambule

Lors de la séance du 4 décembre 2002, le Conseil municipal a renvoyé la motion citée en objet à la commission de l'informatique et de la communication (CICO).

Présidée par M. Georges Breguet, la CICO a étudié la motion M-313 au cours de 5 séances, soit les 27 janvier, 17 mars, 7 avril, 5 mai et 19 mai 2003. La CICO a analysé le texte de la motion, puis a effectué les auditions et visites qu'elle jugeait utiles pour mener à bien ses travaux, comme explicité dans la suite du rapport. A la suite de quoi, elle a procédé à la discussion et au vote de la motion amendée.

Enfin, la commission remercie M. Patrick Nicollier qui a rédigé les notes des séances à la satisfaction des commissaires.

Pour mieux connaître le déroulement de l'analyse de la motion, il a paru opportun au rapporteur d'élaborer le plan de rapport ci-après.

Plan du rapport

1. Rappel de la motion
2. Séance du 27 janvier 2003
Audition des motionnaires.
Organisation des futurs travaux de la CICO.

¹ «Mémorial 160^e année»: Développée, 3520.

3. Séance du 17 mars 2003 (Service d'urbanisme de la Ville de Genève)
Audition de M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme, et de M^{me} Christine Rinza-Kunz, architecte maquettiste du service.
Présentation de la maquette de la Ville de Genève (Echelle 1:500).
Démonstration d'une présentation PowerPoint réalisée par le Service d'urbanisme.
4. Séance du 7 avril 2003
Audition de M. Aimé Jolliet, concepteur et réalisateur professionnel de vidéo-simulation, Société Architecture and Planning.
Audition de M^{me} Isis Payeras, architecte, cheffe du Service d'architecture de la Ville de Genève.
5. Séance du 5 mai 2003
Audition de M^{me} Romaine de Kalbermatten, architecte EPFL, présidente de l'Interassar.
Audition de M^{me} Maria-Anna Hutter, sautier du Grand Conseil.
6. Séance du 19 mai 2003
Discussion et vote de la motion amendée.

1. **Rappel de la motion**

Considérant que:

- les objectifs de la motion M-343, au sujet de laquelle une réponse datée du 21 mars 2001 a été traitée par le Conseil municipal le 1^{er} octobre 2001, n'ont pas été atteints et que pendant le temps écoulé depuis le 14 octobre 1998, date du vote de ladite motion, certains outils se sont simplifiés et d'autres se sont créés;
- la présentation des projets est passée de l'ère du diapositif à celle du rétroprojecteur;
- la salle A des commissions située à la rue de l'Hôtel-de-Ville 5 n'a toujours pas été rénovée et que l'exposition des plans se fait sous un éclairage intimiste;
- les maquettes sont toujours confinées dans des tiroirs, alors qu'elles mériteraient d'être exposées de façon permanente et publique;
- le principe de la pose de gabarits est un fait admis, mais qu'il existe de nouveaux systèmes plus simples et plus performants;
- les moyens demandés suivants n'ont pas encore été mis en application: vidéo-simulation (sauf pour le projet de construction d'un nouveau Musée d'ethnographie), présentation sous forme d'infographie, présentation selon la méthode PowerPoint),

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui soumettre un nouveau rapport où sera définie l'utilisation de moyens technologiques récents, permettant d'améliorer l'information et la communication afin que la population et les élus genevois puissent comprendre facilement les projets d'urbanisme, d'aménagements urbains et d'architecture élaborés par la Ville. Ce rapport devra tenir compte des points suivants:

- la présentation de projets devra se faire en trois dimensions afin d'en améliorer la compréhension par les élus, l'infographie étant un des moyens techniques les mieux adaptés;
- une vidéomaquette, qui est un matériel de communication dont les coûts ont fortement baissé, devra être produite par l'administration municipale elle-même, pour être utilisée lors de chaque présentation publique;
- les gabarits traditionnels devront être remplacés par des systèmes laser qui sont observables de jour;
- la nouvelle installation (projecteurs vidéo et écrans muraux) de la salle du Grand Conseil devra être utilisée;
- une collaboration avec la télévision locale TV Léman bleu, support médiatique le plus complet de l'information municipale, devra être instaurée afin d'améliorer la compréhension des problèmes communaux par la population et les citoyens genevois, en insérant dans la transmission télévisée des séances du Conseil municipal les infographies présentées lors des dites séances.

Les propositions du Conseil administratif devront être accessibles à toutes les citoyennes et à tous les citoyens sur le site internet de la Ville de Genève.

Chaque proposition du Conseil administratif concernant les modifications du patrimoine foncier devra faire l'objet de présentation publique sur des panneaux placés sur le site concerné.

2. Séance du 27 janvier 2003

Conformément à l'article 126 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève, tous les motionnaires ont été convoqués pour participer aux séances d'audition et de travail de la CICO. C'est M. Roman Juon qui s'exprimera pour eux lors de l'audition des motionnaires.

Le rapporteur souligne que, lors de la présente séance, et malgré les réitérées requêtes de la part du Secrétariat général, le verbaliste de l'époque n'a jamais fourni son rapport. Bien entendu, il ne s'agit pas de M. Patrick Nicollier qui a toujours été parfait dans ses prestations.

Audition des motionnaires, représentés par M. Roman Juon

La motion M-313 est complémentaire, mais surtout plus détaillée que la précédente, la motion M-343. A de nombreuses reprises déjà, M. Juon nous avait entretenu des gabarits de construction, d'ailleurs utilisés dans le cadre du projet du Musée d'ethnographie à la place Sturm.

D'importants progrès dans l'avancée de la présentation des projets ont été réalisés grâce à l'informatique PowerPoint.

Il serait intéressant, pour parfaire l'analyse des travaux de la CICO, d'auditionner M. Aimé Jolliet, concepteur et réalisateur de projets en vidéosimulation.

Le motionnaire souligne que la Ville de Genève devrait pratiquer le système suivant: présenter ses projets au Conseil municipal en 3D, utiliser davantage la maquette du Service d'urbanisme, utiliser davantage les progrès techniques en matière de représentation vidéo. La Ville en aurait les moyens, mais elle ne les utilise pas.

Il serait aussi intéressant, pour le Conseil municipal, de présenter les projets en PowerPoint sur les deux écrans de la salle du Grand Conseil, ainsi que de coordonner des événements avec la télévision locale. De cette manière, la population télévisuelle pourrait aussi mieux connaître les intentions et les projets du Conseil administratif.

En ce qui concerne les coûts de mise en œuvre, ils ne lui paraissent pas exorbitants. Concernant les mandats d'architecture et les concours, la procédure est prévue comme prestation supplémentaire dans les mandats.

Enfin, il est fait remarquer que l'utilisation d'un programme informatique de dessin virtuel nécessite la pratique régulière avec mise à jour des programmes (Autocad-Archicad). Le personnel du Service d'architecture est certainement déjà formé à ce travail (pour rappel, atelier informatique DAO-CAO).

Après discussion à bâtons rompus, la CICO a décidé, pour parfaire ses connaissances, d'auditionner les services et les personnalités cités aux points 3, 4 et 5 du présent rapport; les motionnaires devraient participer à ces séances.

3. Séance du 17 mars 2003

Audition de M^{me} M.-J. Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme, accompagnée de M^{me} C. Rinza-Kunz, architecte maquettiste du service

M^{me} Wiedmer-Dozio commence par la présentation générale de la maquette de la Ville de Genève. Celle-ci est un outil de travail et une base de données. Elle recouvre tout le territoire de la ville de Genève, soit 5 km par 6 km. En maquette à

l'échelle 1:500, cela représente une ellipse d'environ 10 m par 12 m. Elle est découpée en 140 modules de 60 cm par 80 cm chacun. Elle est construite à 70%, soit 102 modules.

Elle retrace brièvement l'histoire de cette maquette. En 1976, il y a les premières réflexions sur le modèle démontable de la ville de Liverpool. En 1981, il y a confirmation de l'intérêt d'un tel instrument suite à la question écrite N° 1265 de M. Roman Juon, conseiller municipal. En 1982, un mandat est confié à M. François Meyer pour la conception générale d'une maquette du territoire municipal (étude comparative et réalisation de 2 maquettes test). En 1983 débute le chantier de la maquette avec l'exécution de 2 modules (Coulouvrenière). En 1984 est créé le Service d'urbanisme chargé de la réalisation de la maquette en tant que l'un des outils d'évaluation des projets et de communication.

M^{me} Wiedmer-Dozio explique les différentes missions de la maquette de la Ville de Genève. Le choix de l'échelle est de 1:500, soit 1 m de la ville correspond à 2 mm en maquette. C'est une échelle idéale pour un urbanisme municipal qui traite des questions intermédiaires entre aménagement du territoire et architecture. C'est une construction modulaire. La maquette est divisée en 140 modules selon un découpage et une numérotation issus d'une subdivision plus fine du plan d'ensemble édité par le cadastre. Une des caractéristiques est que cette maquette est une maquette puzzle. Chaque module est lui-même un emboîtement de pièces démontables; ils sont appelés îlots. Cet emboîtement permet d'une part de tester des projets en substituant un îlot par un autre et, d'autre part, de mettre à jour la maquette régulièrement au gré des mutations urbaines. La maquette n'a jamais été exposée dans son ensemble, mais par territoires concernés (2, 4, 6, 8 modules juxtaposés), selon les différents projets urbains à tester ou à présenter.

Pour l'urbanisme, M^{me} Wiedmer-Dozio décrit la maquette comme étant utilisée en tant qu'outil de travail pour tester l'intégration de nouveaux projets dans leur contexte urbain. Elle est considérée comme un conservatoire de données urbaines par le rassemblement d'informations qui ne sont collectées par aucun autre organisme cantonal ou municipal.

Pour la communication, de par son aspect concret, la maquette rend visible, à tout citoyen concerné par les transformations de son quartier, des projets difficilement communicables autrement. Observable à volonté et sous tous ses angles, elle n'impose pas le point de vue de l'image de synthèse préparée par le concepteur du projet. Le spectateur reste actif et libre de se forger sa propre opinion.

M^{me} Wiedmer-Dozio poursuit en relevant que voir cette maquette est une expérience forte pour le spectateur et que celui-ci est très libre. Il s'agit presque d'une relation intime entre la maquette et le spectateur.

Par la suite, elle explique que les cahiers des charges ont été définis au début de la construction de la maquette et sont toujours en vigueur. Ils fixent les procédures et les standards de qualité. La confection de la maquette implique l'interaction de plusieurs compétences, dont certaines sont assurées par le Service d'urbanisme et d'autres confiées par mandat à l'extérieur. Il existe trois cahiers des charges: l'un destiné aux géomètres, un autre aux architectes maquetistes et un dernier aux maquetistes.

Les sources sont diverses: il y a notamment les plans cadastraux qui constituent la base de la maquette. Il y a aussi la photogrammétrie technique qui exploite le relevé des reliefs par prises de vues aériennes et qui restitue des données précises et datées des courbes de niveau, la forme et l'altitude des toits et des principaux arbres (prises de vues aériennes périodiques du territoire communal).

M^{me} Wiedmer-Dozio poursuit avec les plans maquettes. Le plan d'exécution de chaque module est une synthèse entre le plan cadastral et le plan photogramétrique, complétée par des photos prises en hélicoptère et des relevés sur place. Le dessin opère une simplification codifiée de la réalité sur les détails architecturaux. Le plan maquette veille à l'ajustement de chaque module avec ses voisins et définit un judicieux découpage des pièces amovibles (3 sous-découpages par module). Concernant la matérialisation, la maquette est construite en tilleul et en bouleau d'aviation. Les avant-toits sont supprimés et les toitures non accessibles teintées. Les arbres sont exprimés par des mousses, les lacs et les cours d'eau sont bleus. Quelques bâtiments «repères» sont légèrement plus détaillés: la gare Cornavin et le Bâtiment des Forces-Motrices, par exemple. Différents ateliers de maquetistes sont mandatés pour la construction de la maquette. Chaque module de 60 x 60 cm pèse environ 20 kg et coûte environ 0,40 franc le m² de ville réalisé.

M^{me} Wiedmer-Dozio explique à quelles fins la maquette est conçue. Elle est régulièrement exposée, notamment lors de séances publiques, de commissions, de concours et d'expositions. D'autre part, la maquette est régulièrement prêtée, spécialement pour des concours divers, aux milieux professionnels et pour des prises de vues photographiques. Les plans photogramétriques et les plans maquettes exécutés sur films peuvent être mis à disposition sous forme de tirages aux frais du demandeur. Dans le futur, il s'agira de poursuivre la fabrication des modules à raison de 3 à 4 par année (fin programmée aux environs de 2010). Il est également souhaité d'augmenter la fabrication de maquettes d'études (insérées dans les modules). Il est aussi à noter qu'il y a une mise à jour régulière des modules existants et une utilisation renforcée de la maquette.

Enfin, il a été décidé de réaliser un site internet qui sera accessible dès fin 2003. Il est aussi envisagé de mettre sur pied une exposition publique de la maquette au centre-ville (probablement à la Bibliothèque de la Cité) pour l'été 2004. Ainsi, les touristes pourront aussi en profiter.

Après cette présentation exhaustive, le président ouvre une séance de questions des commissaires ou motionnaires.

Une commissaire désire savoir si la maquette est un instrument utilisable pour représenter des projets.

Il lui est répondu qu'à cette échelle (1:500) il est difficile de représenter des projets ponctuels. La maquette est plutôt un outil de planification.

Serait-il possible de connaître la dénivellation de la ville par rapport au lac?

Voici les réponses transmises par le Service de l'urbanisme:

- altitude du lac (niveau de l'eau): 372 m;
- altitude du haut de la flèche cathédrale Saint-Pierre: 464,5 m;
- altitude de la Vieille-Ville (dalle parking Saint-Antoine): 400 m;
- altitude du chemin des Crêts-de-Champel: 423,5 m;
- altitude du quartier de Saint-Jean (couverture voies CFF): 410 m;
- point le plus haut de la ville de Genève (carrefour chemin du Pommier et chemin Moïse-Duboule): 458 m.

Un commissaire désire connaître le coût de la maquette.

Il lui est répondu que le Service d'urbanisme reçoit une enveloppe budgétaire de 135 000 francs par an. Néanmoins, une ligne de crédit a été redemandée, puisque, depuis 1977, le budget fait partie d'un crédit extraordinaire.

La maquette évolue avec le temps et les constructions nouvelles. Que fait-on avec les modules anciens?

Il est répondu que les modules modifiés sont conservés dans des boîtes ad hoc et maintenus après classement aux archives du service. Ils constituent un véritable historique de la ville.

A la question d'une commissaire, il est répondu que le bois choisi pour la réalisation de la maquette est d'une qualité qui lui permet de bien supporter les différences de température et d'humidité. Le Service d'urbanisme a un petit budget pour les transports des éléments hors ses murs. D'ailleurs, M^{me} Wiedmer-Dozio explique ce point en soulignant qu'une conférence de presse avait eu lieu au Service d'urbanisme avec le conseiller d'Etat Moutinot pour préserver la maquette de transports excessifs.

Un commissaire s'interroge sur le nombre de fois où la commission de l'aménagement et de l'environnement est venue et demande combien de fois le gabarit a été posé.

D'après M^{me} Wiedmer-Dozio, la commission de l'aménagement et de l'environnement s'est déplacée à 3 ou 4 reprises. Il y a eu des périodes intenses liées à certains dossiers. Concernant la pose de gabarit, il a été posé une fois dans le cadre de la Roseraie, une autre fois pour le Musée d'ethnographie, ce n'est donc pas une habitude, mais il s'agit d'un outil très important.

A la suite de cette salve de questions et de leurs réponses, M^{me} Wiedmer-Dozio propose de faire un tour de la maquette. M^{me} Rinza-Kunz nous fournit les explications de mise en place et de modification de celle-ci.

Il paraît important au rapporteur de joindre en annexe au présent rapport l'explicatif concernant la maquette de la ville éditée par le Service d'urbanisme (annexe N° 1).

M^{mes} et MM. les conseillers municipaux trouveront la présentation sommairement expliquée de celle-ci en fin de rapport.

Présentation du système PowerPoint par M^{me} Wiedmer-Dozio et réalisation dans ce domaine par son service

M^{me} Wiedmer-Dozio explique qu'elle va faire une présentation pour présenter le logiciel PowerPoint en grandes lignes. Durant la présentation, elle souligne que ce logiciel permet d'expliquer le contexte du sujet présenté, notamment par des plans directeurs et des vidéos intégrées à la présentation. Le programme permet aussi de créer des effets sonores ou visuels, pour situer des endroits par exemple. L'avantage réside dans le fait que, lorsqu'une donnée de la présentation est erronée, il est très facile d'opérer des changements.

Le président relève qu'il y a des commentaires critiques face à PowerPoint. En effet, ce logiciel a un pouvoir très grand mais aussi pervers, car il uniformise la pensée. Même si le programme permet de nombreuses possibilités, il reflète une manière de présenter unique.

Il lui est répondu que la manière de présenter avec PowerPoint permet la modélisation de certains objets et que, dans un projet précédent, cela a permis de faire passer le projet, notamment avec des diapositives PowerPoint avant et après.

M^{me} Wiedmer-Dozio précise que ce logiciel ne remplace pas un véritable exposé, mais qu'à l'aide d'un pointeur laser l'impression d'une présentation PowerPoint est renforcée. Un autre avantage est le peu d'investissement à engager puisque le logiciel est fourni avec MS Office.

Une commissaire souligne que ce programme recèle de nombreuses possibilités. On peut, par exemple, sortir une phrase d'un texte, la «highlighter» et zoomer sur une partie du texte grâce à ses nombreux outils techniques.

M^{me} Wiedmer-Dozio affirme que cet outil doit être utilisé en se délimitant une plage de temps et en définissant bien à quel public on s'adresse, car, grâce à son infinité de possibilités techniques, il est facile de passer plusieurs heures à faire une présentation.

Un commissaire motionnaire énonce que l'une des propositions de la motion est que la présentation puisse être visualisée sur l'écran à disposition dans la salle du Grand Conseil et que l'on puisse la diffuser sur TV Léman bleu. Il demande si M^{me} Wiedmer-Dozio serait disposée à recevoir TV Léman bleu pour discuter du sujet.

M^{me} Wiedmer-Dozio répond qu'il n'y a pas de problème pour répondre à cette demande.

Un commissaire relève qu'il n'est pas courant de voir des présentations en 3D infographie. L'an passé, lors du projet du Musée d'ethnographie, il aurait été souhaitable de voir l'objet en 3D, mais il note que l'on n'en est pas encore à ce stade.

M^{me} Wiedmer-Dozio souligne que ce genre de travail doit être sous-traité et que cela coûte très cher. Il est donc préférable d'utiliser ce que l'on a sous la main et qui est à disposition sans frais supplémentaires compte tenu du temps passé à effectuer la présentation elle-même.

Un commissaire demande si les fichiers PowerPoint sont transférables.

M^{me} Wiedmer-Dozio répond que ces fichiers sont transférables jusqu'à une certaine capacité. En effet, les fichiers lourds prennent du temps à être transférés et cela dépend donc du contenu du fichier PowerPoint. Lors d'un contenu important, et donc de fichier lourd, on peut graver la présentation sur CD.

Afin de mieux connaître le dispositif PowerPoint, le rapporteur suggère aux conseillers municipaux de se rendre sur le site Intranet du Conseil municipal de la Ville de Genève (<http://www.ville-ge.ch/cm/>); par la suite, ce PowerPoint pourrait être visualisé par tous sur internet (voir annexe N° 2).

4.1 Séance du 7 avril 2003: première partie

Audition de M. A. Jolliet, concepteur et réalisateur professionnel de vidéosimulation, Société Architecture and Planning

M. Jolliet explique qu'il a eu un premier contact avec M. Juon lorsqu'il a arrêté ses activités au sein de l'Université. A cette époque, M. Juon se demandait pourquoi ne pas appliquer de nouveaux systèmes à la Ville de Genève pour la présentation des travaux d'architecture.

M. Jolliet explique que la vidéosimulation n'a jamais aidé à faire passer un mauvais projet. Il retrace en grandes lignes les différents projets qui lui ont été confiés depuis 1978: pour le gouvernement français, il a utilisé la vidéosimulation pour simuler la Pyramide du Louvre dans son environnement; il a notamment travaillé sur le même genre d'application pour le Palais omnisports de Bercy; enfin, il a réalisé des vidéosimulations pour des projets olympiques tels que Pékin et Athènes. A Genève, il explique qu'il a aussi fait de même pour les projets de la traversée de la rade: tunnel et pont.

M. Jolliet est enthousiaste à l'idée que TV Léman bleu puisse diffuser des projets intégrés dans la réalité. Il insiste sur le fait que ces vidéosimulations reflètent la réalité telle qu'elle est et que l'on ne peut pas tricher avec ce moyen, car toute personne vivant en ville de Genève connaît sa rue, ses façades et son environnement proche.

Enfin, M. Jolliet explique que c'est grâce à la motion de M. Juon que cela serait possible. Il pense que c'est une idée pertinente et qui a de la valeur. Il est d'ailleurs tout à fait prêt pour discuter de la création d'un petit laboratoire et de la formation du personnel ou pour être mandaté par la Ville de Genève pour réaliser des programmes PowerPoint.

M. Jolliet met à disposition de la commission deux cassettes vidéo au standard VHS. La première est d'une durée de neuf minutes et montre l'intégration du projet de la traversée de la rade (tunnel et pont). La deuxième, d'une durée de trente minutes, est un assemblage d'extraits de différents projets PowerPoint réalisés par son atelier.

Questions des commissaires ou motionnaires et réponses de la personne auditionnée

M. Breguet demande à la commission de faire un tournus avec ces cassettes vidéo; il propose, afin de faciliter la suite de l'audition, un tour de questions.

Un commissaire souhaite connaître les coûts qu'engendre une telle opération ainsi que le coût de l'installation et des divers composants dont on a besoin pour réaliser ces vidéosimulations. En effet, un certain nombre de personnes ont peur des coûts. Pour sa part, il prétend que les coûts ne sont pas exorbitants. D'autre part, il aimerait savoir comment les professionnels ressentent cette modernisation.

M. Jolliet répond que l'évolution des prix est importante. Il y a quelques années, le prix d'une telle installation avoisinait le million de francs suisses. Pour une installation vidéo/mixage ad hoc, fonctionnelle pendant huit ans, le prix

s'élève aujourd'hui à environ 200 000 francs. Il s'agit bien évidemment de partir soit de dessins, soit de perspectives à disposition pour la simulation. Il ajoute que beaucoup de bureaux d'architecture ont des logiciels performants pour effectuer cette base. A partir de là, on met ces plans et perspectives dans leur contexte réel (avec gens, verdure, s'il y en a). Il s'agit donc d'un travail d'intégration dans la réalité. Il faut donc que les plans soient très étudiés par les politiques et les architectes.

Un commissaire prend un exemple fictif d'une école. Il demande combien coûte la réalisation de cette vidéosimulation si l'on part, par exemple, de plans Autocad. D'autre part, il désire connaître la durée d'une telle vidéo.

M. Jolliet répond que le montant est de 5000 francs par objet. Concernant la durée de l'objet, cela peut varier de trois à six minutes. Cela dépend aussi si des gens s'expriment. Par exemple, on peut imaginer faire un comparatif d'un projet avec ses initiateurs et ses opposants.

Une commissaire désire avoir des précisions sur les montants de 200000 francs et de 5000 francs. Elle désire comprendre quel est l'investissement personnel à apporter à cela et elle aimerait savoir si cela nécessite que tous les acteurs soient engagés dans le projet (Ville de Genève, Service d'architecture notamment).

M. Jolliet répond qu'effectivement il est nécessaire que chaque département concerné ait un représentant compétent à disposition.

Ce même commissaire désire avoir des précisions sur la qualité du personnel mis à disposition et il aimerait savoir comment se passe la formation pour le travail d'intégration.

M. Jolliet explique que, dans les années 1970, il a été appelé à l'Ecole d'architecture pour enseigner. Au début, il a été très difficile d'obtenir des projets chez les architectes. Ensuite, une fois convaincus, ces architectes étaient étonnés du travail accompli.

M. Jolliet rappelle qu'il faut une base solide au niveau des images et des plans d'architecture. A partir de cela, on peut faire quelque chose de bien. Il rappelle que la simulation simple est vraiment au détriment du projet puisqu'elle ne donne qu'un aspect froid à celui-ci, sans nuance ni intégration réelle. Il dit qu'il pourrait former une personne de la Ville de Genève et que cela serait inclus dans les 5000 francs par projet. Il souligne que la ville de Chicago a fait des efforts fantastiques, puisque toute cette ville est informatisée.

Au nom des motionnaires, leur représentant remercie M. Jolliet pour ses précieuses informations. Il ajoute que M. Jolliet est reconnu dans son travail et qu'il a eu l'occasion de visiter son atelier. Il tient tout de même à souligner qu'il a eu

des contacts à plusieurs reprises avec M. Ruffieux du Service d'architecture. Ce dernier indique toujours une somme de 50 000 francs pour la vidéosimulation. Il remarque donc que cela «coince» à chaque fois, au niveau du Service d'architecture.

M. Jolliet rappelle qu'il n'est demandeur de rien du tout. Mais il estime que cette idée est très intéressante et pertinente pour une ville. De plus, il pense que Genève représenterait une référence au niveau européen, voire au niveau mondial.

Le président résume les propos de M. Jolliet. La Ville de Genève investirait donc 200000 francs. Ensuite, chaque projet coûterait 5000 francs et cela inclurait la formation de la personne en charge de la vidéosimulation à la Ville de Genève, ainsi que le projet sur support vidéo.

Un motionnaire aimerait savoir quelle est la connaissance de M. Jolliet au niveau du système vidéo/informatique de la Ville de Genève. En effet, il aimerait minimiser les redondances au maximum, en prenant connaissance du matériel déjà disponible à Saint-Gervais, à Malagnou et au Grütli.

M. Jolliet répond qu'il faudrait partir avec du matériel d'aujourd'hui. Il doute que le matériel acquis par la Ville soit assez récent pour ce genre de travail.

Un commissaire résume une nouvelle fois les propos de M. Jolliet en termes de coûts pour la bonne compréhension de tous. Il s'agit donc, pour une somme de 200000 francs, d'acquérir tout le matériel dont on a besoin pour un laboratoire de vidéosimulation. Ce montant n'inclut pas le personnel dont on a besoin. Ensuite, le montant s'élève à 5000 francs par projet, incluant la formation de la personne et le travail de M. Jolliet. D'autre part, il aimerait savoir de quels services de la Ville de Genève aurait besoin M. Jolliet en cas de vidéosimulation d'un projet fictif.

M. Jolliet explique que ce résumé est correct. Il assure qu'il est dans l'intérêt des architectes de mettre à disposition les plans de base, matière de base pour le projet. D'autre part, il rappelle que la Ville de Genève a aussi du matériel, que l'on aurait recours au Service de l'urbanisme et que l'on aurait aussi besoin du cadastre.

Le même commissaire désire savoir si l'aspect de la transférabilité existe avec ce que fait M. Jolliet.

M. Jolliet répond qu'il n'y a pas de problème. Tout le monde peut travailler sur disques. Ensuite, on peut facilement mettre le projet vidéosimulé sur internet. On pourrait imaginer faire une rubrique sous la section du Service d'architecture, sur le site internet de la Ville de Genève.

Une commissaire aimerait comprendre quel est le but véritable de cette vidéo-simulation. Pour elle, le véritable intérêt réside dans la simulation de différents projets permettant à un jury de faire, par exemple, un choix.

Un commissaire s'interroge sur l'idée de la formation d'une personne de la Ville de Genève. Elle demande s'il ne serait pas possible de délocaliser le lieu de production et de prévoir une collaboration totalement externalisée.

M. Jolliet répond qu'il trouve sympathique que la Ville de Genève puisse faire cela elle-même. Mais il veut bien entrer en matière. Cela impliquera donc une augmentation des honoraires pour la rentabilisation de son propre laboratoire.

Le président demande à M. Jolliet s'il est imaginable de voir, à long terme, quelqu'un remplacer M. Jolliet lui-même pour les projets de la Ville de Genève.

M. Jolliet répond que cela est envisageable dans un délai de quatre ans après le début de l'entreprise, s'il s'agit de la même personne durant toute cette période bien sûr.

Un motionnaire désire savoir la grandeur du local dont on aurait besoin pour mener à bien le projet d'un laboratoire. D'autre part, il aimerait savoir si d'autres personnes peuvent faire le même travail que M. Jolliet et si ce dernier travaille avec une équipe capable de donner une formation.

M. Jolliet répond qu'il s'agirait d'une pièce de la grandeur de la salle A. En ce qui concerne la formation, il rappelle que l'intégration d'objets dans la réalité requiert une autre maîtrise que la simulation pure. Il dit qu'il ne laisse rien passer et que «cela passe ou casse» avec la personne à former. Il pense qu'il faut des gens prédisposés, de 24 à 30 ans, connaissant l'architecture.

4.2 Séance du 7 avril 2003: deuxième partie

Audition de M^{me} I. Payeras, architecte cheffe du Service d'architecture de la Ville de Genève

M^{me} Payeras explique, en quelques mots, le fonctionnement du Service d'architecture. Il s'agit d'un service comprenant quinze personnes qui s'occupent de la rénovation et de la construction de projets, pour des montants allant de 300 000 à 30 millions de francs. Jusqu'au jour d'aujourd'hui, les projets étaient représentés sur des transparents projetés sur un écran. Lors de ces derniers mois, il y a eu un renouvellement de personnel et les nouveaux architectes sont très sensibles à la question informatique. Maintenant, pour les nouveaux contrats de

mandataires, on a inclus une clause exigeant que ceux-ci remettent un CD pour la projection de leur projet (statique). De plus, le Service d'architecture a fait, ces derniers mois, des séances publiques dans les quartiers. Les informaticiens ont fait des collages de tous les projets présentés. Cela a été très bien reçu au niveau du public. Enfin, elle ajoute que de nombreux mandataires ne sont pas outillés en PowerPoint. La fourchette de prix à ne pas excéder est comprise entre 5000 et 10000 francs pour la présentation des projets.

Afin de faciliter l'audition de M^{me} Payeras, le président ouvre un tour de questions.

En citant la plaquette élaborée pour le Théâtre de la Comédie (projet 7), un commissaire demande pourquoi on ne peut pas modéliser sur CD les plans AutoCAD en 3D.

M^{me} Payeras répond que c'est un travail à faire lentement. Certains de ses collègues ne sont pas intéressés. Elle explique aussi que les documents à l'origine des appels d'offres sont sur des supports papier.

Un commissaire revient sur la présentation qui a été faite à l'Alhambra. Il l'a trouvée jolie mais difficile à comprendre.

M^{me} Payeras répond qu'elle a reçu des échos différents. Les gens qui devaient se prononcer l'ont très bien compris et elle note que ce sont des gens qui ne sont pas du métier.

Un groupe de commissaires rappellent que ce que l'on a vu comme simulation pour le Musée d'ethnographie n'était pas inséré dans le paysage. Ils désirent savoir comment M^{me} Payeras envisage la vidéosimulation lors d'un concours avec 12 projets par exemple.

M^{me} Payeras répond qu'en tant qu'architectes elle et son équipe arrivent à voir dans l'espace. Elle note que la difficulté majeure est que la vidéosimulation est restrictive par rapport à un certain nombre de candidats qui ne peuvent pas se l'offrir et qui ne sont pas qualifiés pour le faire.

Ce même groupe demande si, en considérant ce que le Service d'architecture fait, celui-ci serait d'accord d'aller dans le sens de la motion.

M^{me} Payeras répond qu'il s'agit aussi des gabarits. Mais elle est tout à fait d'accord, dès lors qu'on se met d'accord sur un degré de qualité à respecter par tous. Il s'agit donc de transcrire les plans avec les photos pour aller dans le sens de la motion proposée.

Un commissaire demande si, avec l'évolution, cette demande de présentation sera systématique pour tous les appels d'offres.

M^{me} Payeras répond que tous les appels d'offres jusqu'à aujourd'hui ont été demandés sans cela; dorénavant, cela sera obligatoire, mais il faut néanmoins délimiter le montant. En effet, certains bureaux d'architectes peuvent engager 200 000 francs alors que d'autres ne peuvent pas se le permettre. Elle rappelle donc que, dorénavant, tous les contrats pour les crédits de construction comprendront un CD avec une présentation.

Ce même commissaire aimerait s'assurer de bien avoir compris: il redemande si, quand il y a des appels d'offres, il y a une systématisation du CD dans le cahier des charges. Il ajoute qu'en tant que requérant c'est au Service d'architecture de demander ce qu'il veut.

M^{me} Payeras répond que, à partir de maintenant, cette inclusion de CD dans le cahier des charges sera systématique. Mais le problème n'est pas encore résolu. Certains mandataires, jusqu'à aujourd'hui, le faisaient spontanément. Le travail passait donc d'un format informatique à un autre.

Un commissaire motionnaire pense que la vidéosimulation permet une plus grande démocratisation pour un jugement. Par ailleurs, il demande pourquoi les conseillers municipaux n'ont pas été invités pour la présentation de la Maison des musiques. Enfin, il rappelle que la vidéosimulation inclut les plans pour quelques centaines de francs. Si on demande à chaque mandataire de faire cela, on arrive à un prix de 60 000 francs. Il y a une manière plus égalitaire ou plus uniforme d'intégrer les projets au lieu que cela coûte à chacun des mandataires.

M^{me} Payeras explique que les concours d'architecture sont les seuls où l'on se base sur des esquisses. Pour tous les autres appels d'offres, le Service d'architecture se base sur les honoraires, les références, l'organigramme et la motivation. Elle rappelle que l'Etat a l'obligation de se baser sur les honoraires les moins chers et que le Service d'architecture de la Ville de Genève a encore une bonne marge de manœuvre (?).

5.1 Séance du 5 mai 2003: première partie

Audition de M^{me} R. de Kalbermatten, architecte EPFL présidente de l'Interassar

M^{me} de Kalbermatten se présente: elle est architecte diplômée de l'EPFL. Elle préside l'Interassar. Il s'agit de l'Ingergroupe des Associations d'architectes du canton de Genève. Elle a pris note de la motion M-313 et elle y voit deux aspects.

Premièrement, la demande d'outils pour une meilleure compréhension des projets soumis. Elle explique que les architectes emploient une convention d'écriture qui n'est pas accessible sans un minimum de connaissances pour pou-

voir les interpréter en 3D. Le problème se pose quand on entre dans la sphère privée. Les architectes mandataires ne peuvent d'ailleurs pas systématiquement transposer du 2D en 3D. Il s'agit de prestations extraordinaires qui engendrent un coût supplémentaire.

Le problème qui se poserait, d'après elle, est que chacun utiliserait une convention de dessin propre. Les conventions sont très précises en ce qui concerne la 2D, mais la 3D permet une plus grande liberté pour chacun. Elle pense donc que le problème est que le pouvoir de décision est rendu plus difficile lorsque les sujets sont exprimés très différemment. Par contre, elle souligne que le transfert technique de données ne pose pas de problème.

M^{me} de Kalbermatten explique qu'il s'agirait de transmettre à quelqu'un de la Ville ces données pour les mettre en 3D. Elle estime que, pour rendre un dessin compréhensible et reconnaissable, il faudrait établir un protocole de convention graphique, déterminé par les services de la Ville de Genève. Cela viserait à harmoniser l'expression de ces dessins. En comparaison, la maquette de la Ville de Genève a un protocole de convention qui permet à n'importe quel maquettiste de construire des portions de la maquette. A l'aide d'un protocole et d'informations précises, les graphistes pourraient réaliser ces dessins en 3D. Il faut donc déterminer ce que la Ville de Genève désire et savoir jusqu'où on veut aller.

Deuxièmement, il s'agit de savoir ce qui doit être montré. Il faut que ces éléments permettent la compréhension des projets et ne censurent pas des éléments. On risque de porter un jugement et d'exercer une censure. L'outil qui est à créer est un gros travail, dont le cahier des charges doit être précis. D'après elle, c'est une bonne proposition, mais le cadre doit être très précis.

Elle explique que, depuis l'entrée en vigueur des marchés publics (nouvelle procédure d'attribution des marchés), l'Interassar s'est restructuré par un élargissement avec l'englobement de l'Association genevoise des ingénieurs (AGI) et l'Association genevoise des géomètres (AGG). Ainsi, c'est la Fédération des architectes et des ingénieurs qui va naître; donc, l'Interassar va disparaître en tant que tel, mais il y aura toujours des interlocuteurs. Elle est donc d'accord pour déléguer des personnes, mais elle rappelle que l'Interassar est une association de milice et qu'elle ne reçoit pas de financement.

Questions des commissaires ou motionnaires et réponses de la personne auditionnée

Une commissaire demande si M^{me} de Kalbermatten a un ordre d'idées concernant le coût supplémentaire qu'engendrerait la prestation supplémentaire du transfert en 3D.

M^{me} de Kalbermatten répond qu'il est très difficile de répondre et que cela dépend essentiellement de ce que l'on veut montrer. Elle pense qu'un graphiste rodé dans ce domaine coûterait beaucoup moins cher qu'un architecte. D'autre part, le graphiste ferait ce travail plus vite qu'un architecte.

Cette même commissaire poursuit en demandant si le protocole de convention serait respecté par chacun s'il était établi.

M^{me} de Kalbermatten répond que cela ne pose pas de problème.

Le président reprend les propos de M^{me} de Kalbermatten et lui demande si elle pense que la création d'un protocole permettra d'éviter cette «illusion du 3D».

M^{me} de Kalbermatten répond que cela dépend si le Conseil municipal vise tous les projets ou seulement les projets d'envergure. Elle pense que pour les grands projets (construction d'une école ou toute autre construction neuve), il est important de faire le transfert en 3D. Le protocole permet donc d'unifier les choses et d'atténuer cette «illusion du 3D» en rendant les dessins plus simples.

A la suite de quoi, il demande à M^{me} de Kalbermatten si elle trouve intéressant le concept de vidéosimulation.

M^{me} de Kalbermatten répond que c'est un excellent outil, mais uniquement rentable pour les grands projets.

Un commissaire demande à la présidente de l'Interassar si elle ne pense pas qu'il y a un fossé de communication entre la pensée architecturale et la perception par la population.

M^{me} de Kalbermatten répond qu'il y a effectivement un problème de communication. La souche de ce problème est dans l'éducation de la population, d'une part, et dans le langage abscons des architectes, d'autre part. Mais elle pense qu'il y a une évolution dans la pratique. Les architectes sont de plus en plus conscients de la difficulté qu'ils ont à communiquer. Il y a donc un effort d'éducation à faire au sein de la population.

5.2 Séance du 5 mai 2003: deuxième partie

Audition de M^{me} M.-A. Hutter, sautier du Grand Conseil

M^{me} Hutter prend acte de la motion M-313 et comprend les besoins du Conseil municipal. Elle rappelle tout de même que la salle du Grand Conseil n'est pas prévue pour des projections et que cela était clair depuis le début. Des kits ont été achetés pour une valeur de 500000 francs, incluant le système audio et le système de vote électronique. Après étude, le coût serait beaucoup plus élevé si on devait rajouter du matériel de projection. Ces études ont été menées sur la demande de la

commission des travaux et de la commission du suivi informatique. Elle explique que le système de comptage est plus qu'une simple machine à compter, puisqu'il permet de faire des votes nominaux. Elle souligne que, s'il n'y a pas de projection des votes en temps réel, il n'y a pas de contrôle possible sur les votes.

M^{me} Hutter rend attentifs les commissaires sur le fait que des députés du Grand Conseil avaient déjà fait des demandes allant dans le même sens que cette motion, notamment en demandant de projeter les amendements. Cela sous-entendait l'installation d'un système supplémentaire qui engendrait des coûts élevés.

Un commissaire, interrompant M^{me} Hutter, lui demande s'il y a une possibilité d'ajouter des éléments ou de tout changer. Dans le cas d'une réponse positive, il se demande si le Grand Conseil serait d'accord de répartir les prix.

M^{me} Hutter explique que c'est une question de prix et d'utilisation. Elle explique que l'installation actuelle demande un grand nombre de manœuvres et que cela est compliqué. Elle rappelle que le bâtiment appartient au Canton et que c'est le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement qui gère cet espace. Elle souligne que cette salle est mise à disposition du Conseil municipal et qu'elle veut garder la mainmise sur ce projet. Elle pense que, si l'on commence à se répartir les tâches avec le Conseil municipal, on ne va pas s'en sortir. Par contre, elle est ouverte à des propositions, dans le cas où le Conseil municipal désirerait mandater un bureau d'ingénieurs pour étudier différentes possibilités. Le cas échéant, elle en fera volontiers part au bureau du Grand Conseil. M^{me} le sautier explique que beaucoup de problèmes sont rencontrés dans cette salle et qu'elle désire garder une certaine stabilité, maintenant que le vote électronique marche, car il reste un outil délicat. Elle n'a pas envie de commencer à bricoler dans ce système.

Elle fait un historique sur les caméras de TV Léman bleu pour illustrer cela. Elle rappelle que les caméras de TV Léman bleu ont coûté 7000 francs pièce et que ce sont, à l'origine, des caméras de surveillance. Cela explique la mauvaise qualité de l'image. Elle conclut en disant qu'elle est d'accord pour que le Conseil municipal mène des études, mais que ces coûts seraient à la charge de celui-ci uniquement et qu'il y a relativement peu de chance d'aboutir à quelque chose de concluant. Enfin, elle rappelle l'existence de systèmes mobiles (projecteurs, écran, etc.) et n'est pas contre l'utilisation de tels moyens dans la salle.

Questions des commissaires ou motionnaires et réponses de la personne auditionnée

Un motionnaire demande si cela pose un problème de rajouter un projecteur supplémentaire sans bricoler dans le système, mais en débranchant un des deux

projecteurs de la salle du Grand Conseil. Cela permettrait de rendre momentanément un des projecteurs inutilisable et de pouvoir projeter par un troisième biais sur cet espace. D'autre part, il se demande dans quelle mesure il est possible pour TV Léman bleu d'insérer directement des images à partir du serveur, afin de pouvoir aussi voir le titre de la motion et le nom du député qui s'exprime. Pour l'instant, il a l'impression que le téléspectateur n'est qu'un spectateur passif et il le regrette.

M^{me} Hutter répond que les noms des députés inscrits sur l'écran sont ajoutés directement dans les studios de TV Léman bleu à la Praille. Elle pense que demander à TV Léman bleu de mettre les titres des objets traités avec le nom de la personne qui s'exprime est négociable. Le régisseur, qui se trouve dans la salle du Grand Conseil, ne fait que jouer avec les six caméras à sa disposition.

Concernant l'installation d'un troisième projecteur, elle est d'accord pour que cette étude soit menée. Elle pense toutefois qu'il est important politiquement que les deux écrans reflètent le même contenu. Mais la décision revient au Conseil municipal et c'est à lui de décider. Si la seule entrave est d'éteindre un des projecteurs, cela ne pose aucun problème à M^{me} Hutter. Néanmoins, elle rappelle que l'installation d'un projecteur, de bonne qualité avec PC et serveur, revient à environ 40000 francs.

Un commissaire est tout à fait d'accord avec la proposition du motionnaire pour un troisième projecteur. Elle pense qu'il est possible d'installer un projecteur avec un PC et un écran.

M^{me} Hutter interpelle les commissaires en leur demandant pour qui ils désirent faire des projections. En effet, elle explique qu'il faudrait un projecteur d'une excellente qualité pour que les spectateurs puissent avoir une bonne résolution des projections.

Un commissaire demande à M^{me} Hutter s'il y a une réflexion au niveau du Grand Conseil sur l'évolution de l'organe législatif qui, jusqu'à présent, s'exprimait par l'oral et l'écrit. Il se demande si la politique n'évolue pas dans le sens de l'écrit, de l'oral et de l'audiovisuel.

M^{me} Hutter répond que les mêmes questions se posent bien évidemment au sein du Grand Conseil. Elle pense que les amendements signés, sur papier, sont déjà suffisamment épars pour éprouver de la difficulté à savoir ce que l'on vote. Elle comprend que les besoins évoluent, mais elle pense que la malléabilité et la sécurité ne sont pas garanties par des projections et que le support papier reste encore le moyen le plus sûr et le plus efficace. Dans le futur, elle pense que rien n'empêchera une telle démarche, mais on n'y est pas encore.

D'autre part, M^{me} Hutter revient sur la salle du Grand Conseil proprement dite. Elle explique que les présidents successifs du Grand Conseil ont demandé au

Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement de refaire la salle. Mais rien n'a été fait pour le moment. Elle rappelle qu'elle travaille beaucoup avec le canton de Vaud et que ce canton rencontre beaucoup de problèmes avec les salles multifonctions. Après réflexion, les députés souhaitent que le réaménagement de leur salle du Grand Conseil reste simple et ne comporte pas d'outils informatiques trop importants. M^{me} Hutter rend attentifs les commissaires sur ses visites successives au Parlement européen de Strasbourg. Elle a constaté qu'il n'y avait rien de tout cela. Personnellement, elle pense qu'une salle du Grand Conseil est une salle pour débattre et s'exprimer. Elle pense que l'utilisation de la technologie doit se faire étape par étape, sans se précipiter. Elle explique que l'installation de webcams est envisagée pour le futur, afin que l'on puisse retransmettre les débats dans tous les départements.

6. Séance du 19 mai 2003

Discussion et vote de la motion

Lors de la séance du 5 mai 2003, le président suggérait à la commission de fusionner la motion M-313 et la motion M-342 «Pour une maison de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement». Dans le débat qui s'ensuit, il fait remarquer qu'il pourrait y avoir convergence entre les deux motions, sauf que les sujets sont différents, la motion M-313 traitant de l'informatique dans la présentation d'un projet, la motion M-342 concernant la maison de l'architecture. Il ne s'agit donc pas du tout de la même chose. Il est donc décidé, par la commission, de traiter chaque objet séparément: seule la motion M-313 est traitée dans le présent rapport, la motion M-342 sera traitée plus tard par la CICO.

Certains commissaires ont, d'autre part, suggéré (le 7 avril 2003) d'auditionner la TV locale Léman bleu. Si l'on peut comprendre ce souhait, rappelons qu'il serait judicieux de conclure la motion M-313, d'élaborer un projet qui irait dans le sens de solliciter TV Léman bleu, ce qui serait alors une compétence du Conseil administratif, pour autant que les conclusions de la motion amendée le demandent. Mise au vote, l'audition d'un responsable de TV Léman bleu est refusée par 3 non (2 AdG/TP, 1 R), 2 oui (2 S) et 8 abstentions (2 DC, 2 Ve, 1 AdG/SI, 3 L).

Comme vous pouvez le constater dans le présent rapport, les auditions, ainsi que les questions et réponses, ont été fort nombreuses. Le rapporteur a cherché à rendre compréhensibles les débats. D'autre part, il a évité d'entrer dans des détails qui auraient pu nuire à la compréhension de ce long rapport.

De l'avis de certains commissaires, les invites seraient un peu confuses; la commission a souhaité éviter des dispositifs au demeurant compliqués et qui seraient aléatoires quant à leur application.

Le président a demandé à chaque groupe de fournir les amendements leur paraissant les plus judicieux, compte tenu que les coûts de mise en œuvre devront être étudiés par le Conseil administratif et, le cas échéant, par des mandataires, entreprises, etc. Il faudrait éviter, aussi, de tomber dans la systématisme de présentation de tous les projets; d'autre part, par la présentation en vidéosimulation, il serait dommageable pour le Conseil municipal de débattre à nouveau en séance plénière de sujets qui ont déjà été étudiés en commission.

Comme vous avez pu le constater, chers collègues, les auditions, l'étude de la motion M-313 et les débats en commission ont été ardues. Le rapporteur, à titre personnel, souhaite que la motion M-313 ait une suite rapide: il lui apparaît que la Ville de Genève est équipée d'un parc informatique important et que tout doit être mis en œuvre afin que la performance soit à la hauteur des financements. D'autre part, il serait judicieux que, dans la présentation de projets importants, l'informatique soit utilisée afin de faciliter la compréhension de ceux-ci par les partenaires municipaux dans les différentes commissions spécialisées. Je me permets de vous rappeler, chers collègues, que beaucoup de bureaux spécialisés dans la construction, tels qu'architecture, génie civil, chauffage, ventilation, sanitaire, électricité et branches spécialisées annexes, traitent études et réalisations sur systèmes informatisés ad hoc. Il en va de même dans la formation des écoles techniques et des apprentis dessinateurs des différentes professions. Dans l'application des mesures décrites dans la présente motion, la Ville de Genève ferait office de pionnier à l'avantage de la population et de ses élus.

Cela sera mon dernier rapport en tant que conseiller municipal, permettez-moi de remercier la CICO pour son précieux travail d'analyse et de réflexion. Je prétends que la CICO a été à la hauteur de la situation: la motion M-313, qui correspond à la réalité, a été très bien étudiée.

Aussi, après toutes les discussions, auditions, analyses, mises au point diverses, la CICO, par 12 oui (3 L, 2 AdG/TP, 2 R, 2 Ve, 1 AdG/SI, 2 DC) et 1 abstention (S), en tenant compte des invites (voir chapitre 1 du rapport), vous propose d'accepter la motion amendée suivante:

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui soumettre, dans les meilleurs délais, un projet qui devra tenir compte des points suivants:

- la présentation des projets d'aménagement, d'urbanisation ou autres projets d'importance, devra se faire, dans la mesure du possible, en 3D dans certains cas ou sous la forme de vidéosimulation, à l'intention des commissions spécialisées du Conseil municipal;

- l'accessibilité la plus large possible, notamment par le site internet, aux élus, aux habitants de la Ville de Genève, des projets ci-avant visés et, plus généralement, des propositions du Conseil administratif;
- l'étude d'un projet d'installation de projection vidéo au sein de la salle du Grand Conseil, susceptible d'être transmis aux autorités décisionnelles de l'aménagement de ladite salle.

Annexes ment.

Premier débat

Le président. Je vous rappelle que la motion amendée par la commission de l'informatique et de la communication a été votée à l'unanimité moins une abstention en commission.

M. Roman Juon (S). Au nom des motionnaires et du Parti socialiste, j'aimerais déclarer mon entière satisfaction, d'abord au rapporteur, M. Pierre Reichenbach, qui nous a quittés, puis à la commission de l'informatique et de la communication, qui a fait un travail magnifique et exemplaire, et enfin au Conseil administratif et au département de M. Ferrazino en particulier. Déjà depuis un certain temps, le Service d'aménagement urbain est équipé de PowerPoint, par exemple. Dans le cadre de la commission des travaux, nous avons eu l'autre jour une démonstration de ce programme dans une salle spéciale; c'était époustouflant et passionnant, à tel point que nous avons même voté certains projets plus rapidement que d'habitude.

Je ne veux pas revenir dans le détail sur cette question, parce que je crois que je n'ai rien à vous apprendre et que, maintenant, les services ont compris le message. Peut-être le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public devrait-il faire un petit effort de plus, c'est possible. Nous verrons lundi prochain, lors de la présentation des projets pour la plaine de Plainpalais, si cela se fait de la même manière.

Il y a encore bien d'autres points à résoudre, parce que nous pouvons toujours apporter des améliorations, travailler en trois dimensions avec d'autres méthodes, mais il faut résoudre celui des écrans de cette enceinte. Ils restent très jolis à regarder, avec leurs points verts, jaunes, etc., mais pour les citoyens téléspectateurs qui, je vous le rappelle, sont entre 30 000 et 40 000 chaque soir de séances plénières, nos discussions sur des projets particuliers sont malheureusement extrêmement abstraites. Quelquefois, ils peuvent se référer aux journaux locaux, mais il n'empêche que l'on ne voit rien sur ces écrans. Je trouve que la prochaine étape à franchir dans ce domaine devrait être d'intervenir auprès de la chaîne de télévision que la Ville et l'Etat subventionnent, à savoir TV Léman bleu, pour que cette chaîne fasse un effort sérieux de présentation des objets que nous traitons. Pour le moment ne figurent à l'écran que le nom de l'intervenant et de son parti, mais l'on ne sait pas de quel objet il s'agit, ni à quel point de l'ordre du jour il correspond. Certains citoyens aimeraient bien s'atteler à un projet ou à un ordre du jour qui les intéresse, mais, pour cela, ils doivent deviner où en sont les débats ou s'accrocher très longuement à la discussion, voire zapper de manière permanente entre la chaîne qu'ils regardent et TV Léman bleu pour ne pas rater le point qu'ils veulent suivre.

Un effort important devrait donc être fourni de ce côté-là; il faudrait que les objets soient mieux présentés, selon une autre dynamique, pour chaque intervention. Je pense que, ce jour-là, nous aurons fait un véritable pas en avant pour que nos citoyens comprennent de quoi nous parlons. Pour le moment, ce n'est pas le cas. Mais je remercie tous ceux qui ont participé au débat sur ce problème, la commission de l'informatique et de la communication en particulier ainsi que le Conseil administratif, qui a déjà bien avancé dans sa réflexion. La motion M-313 est la deuxième à revenir à la charge à ce sujet, puisqu'il y a déjà eu la motion M-343, et je ne pense pas qu'il y en aura une troisième, car l'ouverture vers une solution est déjà faite.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée sans opposition (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui soumettre, dans les meilleurs délais, un projet qui devra tenir compte des points suivants:

- la présentation des projets d'aménagement, d'urbanisation ou autres projets d'importance, devra se faire, dans la mesure du possible, en 3D dans certains cas ou sous la forme de vidéosimulation, à l'intention des commissions spécialisées du Conseil municipal;
- l'accessibilité la plus large possible, notamment par le site internet, aux élus, aux habitants de la Ville de Genève, des projets ci-avant visés et, plus généralement, des propositions du Conseil administratif;
- l'étude d'un projet d'installation de projection vidéo au sein de la salle du Grand Conseil, susceptible d'être transmis aux autorités décisionnelles de l'aménagement de ladite salle.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

13. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 11 novembre 1998, intitulée: «Pour préserver les parcs genevois» (M-284)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à recenser les espaces et les lieux publics à usage de parcs, jardins ou squares, à inclure dans cette liste les espaces verts de proximité jouant le rôle d'extension du logement et à inclure également les lieux qualifiés d'espaces verts mais qui ne le sont manifestement pas (Pré-l'Evêque) afin que le Conseil administratif puisse, en usant du droit d'initiative communale, demander au Conseil d'Etat d'engager une procédure d'adoption d'un plan des zones de verdure de la ville de Genève, déclarant celles-ci inconstructibles sous réserve de constructions de peu d'importance nécessaires à ces espaces.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans le cadre de l'élaboration du plan directeur cantonal, un inventaire établi en collaboration avec la Ville de Genève, a permis d'identifier les principaux espaces plantés et ouverts au public.

Le 17 janvier 2001, le Conseil municipal a ainsi préavisé favorablement 17 modifications des limites de zones au profit de la zone de verdure, adoptées par le Grand Conseil le 30 août de la même année.

Ces modifications concernent:

- les parcs Ansermet, Bertrand, Bourgogne, Budé, Contamines, Dutoit, Falaises, Grottes, Liotard, Prieuré de Saint-Jean, Vermont, Treille et Trembley;
- les promenades Bizot et Théodore-Weber;
- le square Simon-Durand, ainsi que le Jardin botanique (le Reposoir).

D'importantes nouvelles zones de verdure ainsi que des zones de bois et forêts sont par ailleurs prévues dans le site des organisations internationales, sous le titre de «Jardins des Nations», plan qui sera prochainement soumis au Conseil municipal pour préavis.

¹ «Mémemorial 156^e année»: Rapport N° 402 A, 1792.

Un inventaire des espaces verts mineurs est en cours de finalisation au Service d'urbanisme afin de compléter les connaissances botaniques (Conservatoire et Jardin botaniques), de gestion du patrimoine communal (Service des espaces verts et de l'environnement) et historiques (Conservation du patrimoine, Service d'aménagement urbain et d'éclairage public).

Compte tenu de leur taille et de leur statut de propriété, l'acquisition foncière, la création de servitudes d'usage, les conditions d'octroi de l'autorisation de construire ou le plan localisé de quartier constituent toutefois des moyens généralement plus adaptés que la modification des zones de construction pour la conservation et la mise en valeur de ce type d'espace.

Plus particulièrement, la campagne Rigot, sous initiative de la Ville de Genève, a fait l'objet d'un projet de déclassement en zone de verdure (début 2000) avec une réserve destinée à la reconstruction du collège Sismondi, pour lequel le début des travaux est prévu en 2005. Cette reconstruction demande le déplacement du Tennis Club international. Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement organise actuellement un appel d'offres et le terrain mis à disposition par l'Organisation des Nations Unies se trouve proche de la route de Pregny.

Les pavillons de l'Institut universitaire des hautes études internationales seront démolis, puisqu'il est prévu de loger celui-ci dans la future Maison de la paix dont le concours a été jugé en mai de cette année.

L'Etat de Genève accordera un droit de superficie à la Ville de Genève pour l'usage public de la campagne Rigot. La proposition PR-225, Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 690 000 francs destiné à l'étude de la restauration de la campagne Rigot, parcelle N° 2182, feuille 80 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, devrait couvrir les frais du mandat d'études parallèles et du projet de réhabilitation de cette campagne.

Le mandat d'études parallèles sera ouvert aux architectes-paysagistes, et la volonté d'ouvrir largement le parc au public figurera comme contrainte du cahier des charges. Le groupe d'experts inclura des représentants des associations locales. Les travaux sont prévus par étapes, vu l'ampleur du périmètre et son insertion au milieu d'autres opérations.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Christian Ferrazino

14. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Roman Juon, développée le 13 janvier 1999, intitulée: «Sécurité des piétons dans nos parcs» (I-797)¹.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La rampe de la Treille, dans son cheminement le long de la chaussée, en contrebas de la promenade, est normalement éclairée par des lanternes fixées contre le mur de la terrasse des Granges.

Dans la partie en pente de la promenade, un renforcement de l'éclairage impliquerait la mise en place de candélabres identiques à ceux de la Treille. Ceux-ci ne sont pas adaptés pour ce lieu très raide, avec des caniveaux importants. Un éclairage suspendu est également inapproprié.

Pour la promenade des Bastions, l'éclairage de l'allée principale est assuré par 20 candélabres équidistants de 40 mètres posés bilatéralement le long du cheminement. La puissance installée est de 125 Watts par candélabre. Cette installation est considérée comme suffisante pour ce type d'allée piétonne.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Christian Ferrazino

15. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de MM. Roman Juon et Gérard Deshusses, développée le 13 novembre 2001, intitulée: «Réchauffement de la terre: prévoyons des contrats de culture pour planter des palmiers sur les quais» (I-56)².

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Les contrats de culture du Service des espaces verts et de l'environnement, grande invention du Conseil administratif il y a quelques années, ont démontré leur efficacité dans le temps puisqu'ils ont permis le renouvellement de nombreux arbres. Tout le monde sait que la terre se réchauffe, nous en avons des signaux quasiment tous les jours. Nous nous sommes demandé s'il ne serait pas le moment de renouveler cette expérience des contrats de culture et d'en profiter pour varier

¹ «Mémorial 156^e année»: Développée, 2990.

² «Mémorial 159^e année»: Développée, 2520.

les espèces végétales que nous trouvons dans notre ville. Nous pourrions, par exemple, comme cela se fait à Montreux et à Lugano, planter des palmiers au bord du lac, mais il faudrait prévoir ces plantations à l'avance, puisqu'il faut, d'après mes renseignements, vingt à vingt-cinq ans pour qu'un palmier prenne une certaine hauteur. Je propose donc de conclure des contrats de culture pour planter des palmiers sur les quais.

J'ai incidemment demandé l'avis de M. Roger Beer à ce sujet. Il m'a dit que c'était tout à fait possible, que lui-même, dans sa propriété de Bardonnex, avait planté des palmiers et que cela ne posait aucun problème.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Alors que la question de contrats de culture pour des palmiers destinés aux quais semblait quelque peu anachronique en novembre 2001 et fleurait bon la plaisanterie, le Conseil administratif, d'autant plus à la suite de la canicule de cet été, entend répondre très sérieusement à cette interpellation.

En fait, à Genève, l'utilisation de palmiers ne date pas d'aujourd'hui. En effet, le climat tout à fait favorable de certains emplacements protégés a permis l'implantation du palmier chanvre (*Trachycarpus fortunei*), il y a déjà bien des décennies. Dans certains parcs publics, comme dans de nombreuses propriétés, ces palmiers originaires des montagnes chinoises sont même courants dans les régions côtières depuis le milieu du XIX^e siècle.

On trouve ce palmier au bord du lac Léman comme au bord du lac des Quatre-Cantons et, dans une moindre mesure, au bord des lacs de Zurich et de Constance. Quelques emplacements l'hébergent également sur les côtes neuchâteloises et biennoises. Enfin, dans le Tessin, cette essence a proliféré dans les sous-bois des forêts de châtaigniers, en se rajeunissant naturellement depuis des décennies, au point d'inquiéter certains protecteurs de la nature intransigeants sur ces espèces dites «exotiques».

Il est clair que le palmier reste le symbole même du Sud, de la Méditerranée aux tropiques, avec son cortège d'évocation de vacances et d'exotisme.

Le Conseil administratif est également heureux de rappeler les fameux contrats de culture qui ont fait déjà couler tellement d'encre dans l'enceinte du Conseil municipal. Qui aurait pu oublier ses achats d'arbres chez des pépiniéristes privés, en certaines quantités et qualités intéressantes et bien précises, entretenus pendant plusieurs années et financés par des acomptes successifs, pour finalement être plantés en ville, le long des routes, des avenues et des places, de façon définitive, dans des dimensions respectables et uniformes qui permettent de

redonner immédiatement une allure certaine aux alignements d'arbres qui ont été remplacés (par exemple, quai Gustave-Ador, quai du Mont-Blanc, avenue Giuseppe-Motta, cours de Rive, etc.)?

Ces contrats de culture, qui se sont étalés de 1983 à 2003, ont présidé à la plantation de plus de 6000 arbres. Dans la même période, ce sont plus de 2000 arbres qui ont été abattus et remplacés. La Ville de Genève doit à cette politique dynamique de régénération du patrimoine arborisé un bilan très favorable avec très peu de dégâts à la suite du fameux ouragan Lothar de décembre 1999.

Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement la proposition d'acheter des palmiers en contrat de culture pour orner les quais, la question mérite d'être débattue, mais elle appelle une première réponse.

Actuellement, les quais de Genève, sans aborder la question des glaciers et autre mobilier urbain, sur la rive droite et sur la rive gauche, sont ornés de plates-bandes fleuries, bordées d'alignements de platanes taillés. Cette image de la rade a fait le tour du monde et le Conseil administratif entend la conserver. Aussi, l'implantation de palmiers individuels pour donner un aspect plus vertical au déroulement des massifs de fleurs est envisageable. En revanche, remplacer les alignements de platanes taillés de façon architecturale et régulière ne semble pas devoir être envisagé aujourd'hui.

Le Conseil administratif entend donc poursuivre la plantation raisonnable de palmiers dans les emplacements qui s'y prêtent, mais il estime qu'il n'est pas nécessaire de recourir à cet effet aux contrats de culture.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

M. Roman Juon (S). Je remercie le Conseil administratif et en particulier le responsable des Services des espaces verts et de l'environnement, qui n'est pas présent en ce moment. A l'époque, avec mon collègue Deshusses, nous faisons un peu un gag avec cette interpellation, car il faisait déjà un peu chaud en 2001. Entretemps, 2002 et 2003 ont passé, et je dois dire que les canicules que nous avons vécues nous font penser que notre interpellation reste actuelle. Il n'y a rien d'extraordinaire à demander d'essayer de planter des palmiers sur un square, à titre d'essai, par exemple. Prenez l'exemple de nos parcs, comme les Bastions: les essences d'arbres que l'on plantait il y a trois siècles n'étaient pas toujours celles que nous plantons aujourd'hui. Il y a donc une forte évolution sur ce plan et il n'y a pas de honte ni de gêne à avoir en pensant à des palmiers. Cela se fait très bien à Montreux et à Vevey. Nous pourrions donc aussi diversifier un peu nos plantations.

16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Guy Savary, du 13 septembre 1995, intitulée: «Modernisation des toilettes publiques au quai marchand (sous le service des amarrages)» (QE-7)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le quai des Eaux-Vives représente un point touristique très important pour les étrangers et les Genevois.

Au vu de cette constatation, le Conseil administratif n'estime-t-il pas urgent de moderniser les installations obsolètes susmentionnées?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 19 novembre 2002, le Conseil municipal a accepté la proposition PR-174 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 444 400 francs destiné à l'étude des quais marchands de la rade et des édicules. Il y est prévu l'étude complète de la problématique des toilettes publiques dans le pourtour de la rade.

Plus largement, les services techniques de la Ville de Genève recherchent une entreprise capable de fournir un équipement adéquat et d'en assurer la maintenance et l'entretien. Cet équipement doit pouvoir être compatible avec diverses situations urbaines ou d'intégration architecturale.

Le Conseil administratif présentera prochainement une demande de crédit afin de procéder à la rénovation de l'ensemble des installations municipales.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Christian Ferrazino

¹ «Mémorial 153^e année»: Annoncée, 995.

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 4 juin 2003, intitulée: «Sécurité des installations appartenant à la Fondation des Evaux» (QE-102)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La Ville de Genève participe – au plan financier et du matériel – au fonctionnement du Centre sportif des Evaux dont la vocation réside notamment dans la mise à la disposition du grand public d'équipements et d'installations sportives.

De ce fait, elle a droit à une représentation au conseil de fondation de ce centre, qu'elle occupe par l'entremise du magistrat en charge des affaires sportives.

A ce titre, elle assume également une part de responsabilité dans l'utilisation des infrastructures sportives installées aux Evaux.

Or, récemment (mercredi 14 mai 2003), a eu lieu un grave accident dans l'enceinte des installations de la Fondation des Evaux: un adolescent de 14 ans s'est tué en tentant un saut en VTT (vélo tout terrain) dans le skate-park du centre sportif.

Compte tenu de ce qui précède, je pose les cinq questions suivantes:

1. Quelles dispositions avaient été prises pour éviter l'usage par des VTT de modules normalement dévolus à la pratique du skate?
2. Lesdits modules – semble-t-il nouvellement installés – avaient-ils fait l'objet du contrôle préalable usuel des services cantonaux de sécurité et donc de la délivrance de l'autorisation afférente quant à leur dangerosité (carénage, bordures, etc.)? (Merci d'en fournir copie dans la réponse écrite du Conseil administratif.)
3. Si oui, la fondation envisage-t-elle de se retourner contre le fabricant de tels modules?
4. Sinon, qui, à la fondation, est responsable de cet éventuel manquement aux prescriptions de base de l'homologation, et quelles mesures ont été / sont / seront entreprises à son égard?
5. Qu'est-ce qui a été entrepris précisément juste après l'accident et plus généralement depuis l'accident pour éviter que de tels drames ne se reproduisent, aux Evaux ou en tout autre endroit où de tels modules seraient installés?

¹ Annoncée, 411.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les dispositions avaient déjà été prises sous la forme d'un panneau interdisant la pratique par des VTT.

La piste de skate, dont l'autorisation avait été sollicitée par la Fondation des Evaux le 4 juillet 2001, a été autorisée le 13 décembre 2001.

L'autorisation du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) a été délivrée en bonne et due forme (annexe 1). Un inspecteur s'est rendu sur place pour vérifier l'installation qui s'est avérée conforme aux normes de sécurité.

Le DAEL a également rendu un préavis favorable en matière de protection contre le bruit (annexe 2).

La piste de skate étant de fabrication française, ce sont les normes françaises qui ont été appliquées (il n'existe pas de normes suisses en matière de fabrication des modules). Chaque module est accompagné d'un plan de montage avec des distances à respecter entre les objets. Le croquis des modules et les plans de montage sont soumis pour chaque projet au Ministère compétent qui donne ensuite son aval et délivre un certificat de conformité. En janvier 2001, M. Henri Varichon du laboratoire de Lyon (F) a délivré des certificats d'essai attestant de la conformité des divers éléments de la piste de skate (annexes 3 à 6).

La piste a été montée par l'entreprise Ludoril qui a confirmé que les modules installés étaient conformes aux normes de sécurité.

Les modules étant conformes aux normes de sécurité, la Fondation des Evaux n'envisage pas de se retourner contre le fabricant.

Il n'y a pas eu de manquement aux prescriptions. L'installation était strictement dans les normes et ne présentait aucun défaut. Le lendemain de l'accident, un inspecteur du DAEL s'est rendu sur place et n'a pas constaté de défaut.

Le panneau interdisant l'usage de la piste par les VTT a été agrandi. Des solutions d'amélioration sont en cours d'examen, notamment la mise en place d'une barrière limitant le périmètre.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
André Hediger

M. Pierre Maudet (R). Je ne suis que partiellement satisfait de la réponse qui m'a été donnée. En fait, il s'agissait d'une question multiple, à tiroirs, puisqu'il y avait en fait cinq questions en une. Je suis partiellement satisfait de la réponse à la deuxième question, qui portait en particulier sur la sécurité des modules de skate utilisés par les vélos tout terrain. Cela avait malheureusement donné lieu, vous vous en souvenez sans doute, à un accident mortel en début d'année aux Evaux. Je voudrais savoir spécifiquement si le certificat de conformité a été donné à la fin des travaux... Cela n'est pas indiqué dans votre réponse, Monsieur Hediger.

L'autorisation a été donnée au préalable, sur la base du rapport du constructeur et du fournisseur des modules, je veux bien, mais l'a-t-elle été ou non à la phase finale, sur le terrain même? Telle est la vraie question, et c'est ce que j'aimerais savoir. Je n'ai pas trouvé de réponse dans votre texte. Il y est dit qu'il y a eu un préavis favorable du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) mais, au final, ce que l'on appelle l'autorisation de mise en service a-t-elle été bel et bien délivrée par le DAEL? Voilà le point central de la question, pour une raison évidente de responsabilité de la Fondation des Evaux et, partant, de la Ville, puisque la Ville est partie prenante dans ladite fondation, dans cet accident tragique qui s'est déroulé en début d'année.

M. André Hediger, conseiller administratif. Monsieur Maudet, dès l'instant où la Ville de Genève a reçu toutes les autorisations nécessaires des différentes instances de sécurité de l'Etat, l'installation sportive peut débuter. Je répète, dès l'instant où les différentes instances du DAEL ont donné leur feu vert, les responsables ont pu réaliser l'installation en question.

18. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 13 mars 2002, intitulée: «Bienvenue à Genève... aussi en train!» (M-145)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- organiser un concours pour la réalisation d'une œuvre d'art, dont le thème est «Bienvenue à Genève!»;

¹ «Mémorial 159^e année»: Rapport, 5148.

- étudier, en collaboration avec les CFF, la possibilité soit d'installer une œuvre d'art dans le hall central de la gare Cornavin, soit de créer une œuvre d'art sur les murs à proximité des voies conduisant à Genève;
- prévoir d'ores et déjà, dans le cadre du projet d'aménagement de la place Cornavin, l'installation, le cas échéant, d'une œuvre d'art sur cette dernière, dans le cas où la solution du hall central de la gare ne pourrait être retenue.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A propos de la possibilité de créer une œuvre d'art sur les murs à proximité des voies conduisant à Genève, il est rappelé que, les 24 janvier et 7 février 2002, la commission des arts et de la culture avait auditionné MM. Michel Haenni, manager CFF responsable de la ligne de la région lémanique, et Jean-Paul Cochet, chef du Service immobilier du secteur Genève et environs. Le rapport de la commission des arts et de la culture, qui faisait état de cette audition, met en évidence que, pour des raisons de sécurité, de faisabilité technique et de visibilité de l'œuvre, il était impossible de placer une intervention artistique sur les murs à proximité des voies conduisant à Genève.

A propos de l'installation d'une œuvre d'art sur la place Cornavin, il est apparu que, suite à une présentation du projet d'aménagement de la place Cornavin par le chef du Service de l'aménagement urbain et de l'éclairage public, pour des raisons techniques et de planning, il se révélait impossible d'organiser et de réaliser une intervention artistique sur la place de Cornavin. Cette possibilité a donc été abandonnée.

Le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève a pris contact avec les CFF afin que ceux-ci expriment leur position sur la possibilité d'une collaboration autour d'une intervention artistique dans la gare Cornavin. Suite à ces démarches, il apparaît désormais que la réalisation d'une intervention artistique dans la gare Cornavin est envisageable au plan de la collaboration avec les CFF, dans le contexte du projet CFF de réaménagement et de transformation de la gare Cornavin.

Cinq équipes (architectes, ingénieurs) viennent d'être sélectionnées pour les CFF par un collège d'experts dont le Fonds d'art contemporain a fait partie à l'invitation du maître de l'ouvrage. Ces cinq équipes qui concourent pour l'octroi du mandat d'étude de transformation de la gare recevront les spécifications du Fonds d'art contemporain pour l'intégration d'un projet artistique. Une fois l'équipe sélectionnée, en janvier 2004, par le maître de l'ouvrage, le Fonds d'art contemporain organisera et gèrera la procédure de sélection d'un projet artistique et sa participation.

Le coût prévisible pour la réalisation de ce projet d'envergure dépassera vraisemblablement les possibilités de financement du Fonds d'art contemporain. En conséquence, le Conseil municipal devra, le moment venu, se prononcer sur une proposition d'ouverture d'un crédit extraordinaire pour la réalisation de cette intervention artistique à la gare de Cornavin.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

19. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Roger Deneys et Gérard Deshusses, acceptée par le Conseil municipal le 14 mars 2001, intitulée: «Nouvelle concertation sur le plan localisé de quartier de la Roseraie» (M-170)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mettre sur pied une nouvelle concertation avec tous les acteurs concernés, en vue d'améliorer les projets existants;
- poser des gabarits permettant de mesurer l'impact réel des projets envisagés;
- présenter dans les plus brefs délais les résultats de ces négociations complémentaires.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Afin de modifier le plan localisé de quartier N° 28670B-262, situé à l'angle de l'avenue de la Roseraie et de l'Arve, dont les principes d'aménagement ne tiennent pas suffisamment compte des caractéristiques du lieu, le Conseil administratif utilisa son droit d'initiative en matière de plan d'affectation et soumit, sous forme de résolution (proposition de résolution PR-57), un avant-projet de plan localisé de quartier (PLQ). Partiellement convaincu par la démarche, le Conseil municipal

¹ «Mémorial 158^e année»: Développée, 4048.

vota le 14 mars 2001 la motion préjudicielle citée en référence, invitant le Conseil administratif à reprendre son avant-projet dans le cadre d'un processus de concertation élargi à tous les acteurs du plan localisé de quartier en vigueur.

Diverses séances de concertation eurent lieu les 3 avril, 8 mai et 15 juin 2001 sous la présidence de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, réunissant les propriétaires et associations concernés, les représentants du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) et les motionnaires. Ces rencontres conduisirent le Service d'urbanisme de la Ville de Genève à étudier une nouvelle proposition d'aménagement qui reçut l'agrément des associations de quartier et d'Action patrimoine vivant.

Présentée en public par M. Christian Ferrazino lors de la séance d'information du 12 novembre 2001 à l'aula du collège de l'Aubépine, la nouvelle proposition fut illustrée simultanément par l'installation sur le site de gabarits comparatifs. A l'issue de la présentation, les habitants présents du quartier réserveront un accueil favorable au nouveau projet d'aménagement.

Parallèlement, le DAEL engagea la procédure d'adoption d'un projet de plan de site Roseraie/Beau-Séjour (PS N° 29 184) pour le quartier, dont le périmètre engloba les parcelles du PLQ en vigueur sans toutefois remettre en question ses principes d'aménagement.

Fort de l'appui du quartier, le Conseil administratif proposa alors au Conseil municipal de voter, dans le cadre de son arrêté relatif au projet de plan site, un article incitant le Conseil d'Etat à engager une procédure d'abrogation du PLQ en vigueur et de son remplacement par la nouvelle proposition d'aménagement, agréée par les habitants et les milieux de protection du patrimoine au terme du processus de concertation souhaité par les conseillers municipaux.

Or, lors de son vote du 4 mars 2002, le Conseil municipal dans sa majorité ne jugea pas utile de suivre la recommandation du Conseil administratif. Fort du préavis municipal, le Conseil d'Etat adopta le plan de site de la Roseraie/Beau-Séjour (PS 29 184) le 5 mars 2003. Cette décision mit définitivement fin à la concertation entreprise par le Conseil administratif, afin de trouver une solution d'aménagement plus respectueuse des qualités du lieu que le PLQ entré en force en avril 1996, qui n'est à ce jour suivi d'aucune concrétisation.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Christian Ferrazino

20. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. René Grand, M^{mes} Michèle Künzler et Liliane Johner, acceptée par le Conseil municipal le 9 octobre 2001, intitulée: «Déroulons le «Fil du Rhône» (M-196)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la possibilité d'aménager un nouveau sentier balisé depuis les hauts de la campagne Masset jusqu'au débarcadère du bac, en passant sous le pont Butin;
- de contacter la commune de Vernier pour les études et la réalisation de ce nouvel itinéraire.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 25 mai 2002, le Conseil municipal a accepté, au sein de la proposition PR-175 du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 8 112 800 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 20^e programme financier quadriennal (PFQ) 2002-2005, un crédit de 211 000 francs pour l'objet 101.71.17 «Rhône, promenade du – Etude d'aménagement de la promenade».

De part et d'autre du Rhône, l'Etat de Genève et les autres communes tentent d'assurer la continuité des cheminements piétonniers, tout en assurant des conditions d'insertion dans l'environnement. En effet, le site du Rhône représente, tout à la fois, un biotope, un fleuve en partie navigable, un cheminement, un lien entre la ville et la campagne. Certains éléments sont protégés par la convention de Ramsat et par le plan de site du Rhône.

Du côté de la Bâtie, les cheminements sont connus et demandent, essentiellement, à être requalifiés.

Du côté de la campagne Masset, certains chemins ont été refaits en lien avec l'urbanisation de la campagne Masset et en compensation des travaux du barrage du Seujet. D'autres seraient à mettre en œuvre afin de réparer l'érosion des falaises, d'assurer, tout à la fois, un respect du biotope et la sécurité des passages.

¹ «Mémemorial 159^e année»: Développée, 1972.

Au vu de ce qui précède, le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public mettra sur pied une coordination entre les communes et avec les propriétaires riverains, ainsi qu'avec les associations locales et d'intérêt général, en vue d'établir un projet.

Une fois les autorisations obtenues et les accords fonciers établis, le Conseil administratif présentera une demande de crédit de travaux au Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Christian Ferrazino

21. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 23 juin 2003, intitulée: «Pour un aménagement urbain digne de la Ville de Genève» (M-221)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer un crédit d'étude visant à l'harmonisation et à la modernisation du mobilier urbain de la ville de Genève qui s'inscrive dans un ou des concepts visant à permettre une bonne lisibilité urbaine de ces diverses composantes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 8 avril 2003, le Conseil administratif a présenté au Conseil municipal la proposition PR-281 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 035 000 francs destiné à des études de mobiliers urbains.

Le 30 avril 2003, la commission des travaux chargé d'examiner la proposition PR-281 a refusé le projet d'arrêté. Le 23 juin 2003, le Conseil municipal a fait de même.

La mise en place du mobilier urbain provient de chaque régie ou service utilisateur, au mieux au travers d'une demande de permission au Service des agents de ville et du domaine public. Seule la zone protégée de la Vieille-Ville et du sec-

¹ Rapport, 497.

teur sud des anciennes fortifications ordonne la présentation d'une requête en autorisation de construire auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Cette situation n'est pas spécifique à Genève. On connaît la législation importante qui existe pour la planification et la construction sur le domaine privé, qui est différente d'une commune ou d'un canton à l'autre. En revanche, directement géré par les institutions publiques, le domaine public échappe à une législation complexe. Au travers de l'Europe, les pratiques de voirie sont identiques, avec une primauté des offices de construction, d'entretien et de gestion des routes sur tous les autres, ceux-ci portant la responsabilité civile des ouvrages.

Dans les années 1975, au vu de la volonté de valoriser leurs centres-villes et de modérer la circulation dans les quartiers, certaines municipalités ont concentré les compétences en une entité administrative unique, comme souvent en France ou à Barcelone; d'autres ont séparé les actions d'embellissement ou de transports collectifs des autres, comme à Grenoble ou à Lyon. D'autres enfin ont parié sur une transversalité et une interaction des compétences et des actions, comme dans le canton de Vaud et à Lausanne. C'est cette dernière tendance qu'a suivie d'emblée le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, ne craignant pas d'affronter les adaptations de métiers, de culture d'entreprise et de méthodologie que cela suppose.

Le Conseil administratif a pris, au fil du temps, plusieurs décisions:

- en 1989, création du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public;
- en 1995, évaluation et confirmation de son activité, notamment en ce qui concerne la création du mobilier urbain;
- en 1996, confirmation, au sein du rapport sur les 101 mesures du Conseil administratif, d'attribuer la conception des éléments urbains, tels que les bancs, les poubelles, les entourages d'arbres, etc., au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public;
- dès 1990, établissement d'un catalogue des types de mobiliers urbains utilisés par l'administration pour, ensuite, en déduire un choix réduit et quelques règles d'application;
- en 2002, attribution de la mise en place et de l'entretien des bornes rétractables, des bancs et des bacs d'orangerie situés sur le domaine public au Service d'aménagement et d'éclairage public, géré au travers d'une base de données géoréférencées;
- en 2002, création de la Délégation du Conseil administratif au mobilier urbain qui réunit MM. Christian Ferrazino et Manuel Tornare, conseillers administratifs, M. André Hediger, maire, et M. Alain Vaissade, conseiller administratif;
- en 2003, inscription d'un poste d'architecte-designer au sein du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

Le choix et la création du mobilier urbain ont évolué. L'abri «Ville de Genève» et le banc «Genève» ont fait l'objet de mandats directs. Ces deux éléments ont été fort bien acceptés par les usagers. La balise des arrêts de tramway vient d'être développée avec une entreprise de fournitures d'appareils d'éclairage public.

La création d'un bac d'orangerie destiné à être placé dans les zones de rencontre, voire dans les zones 30 km/h ou dans les zones piétonnes, a fait l'objet d'un mandat d'études parallèles avec des couples de designers et d'entreprises. Cette première opération à l'échelle romande a été bien accueillie et a permis de produire un élément de qualité, de construction rationnelle et économiquement compétitive.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Christian Ferrazino

M. Michel Ducret (R). Pour notre part, nous constatons que cette réponse est plutôt une déclaration d'autosatisfaction ne correspondant pas vraiment à la position du Conseil municipal qui, à une large majorité, avait demandé au Conseil administratif de revoir ses concepts en matière d'aménagement urbain. Nous tenons simplement à relever que cette réponse est peu acceptable par rapport à la demande du Conseil municipal qui, je le répète, a déclaré à une très forte majorité qu'il n'était pas satisfait du travail du Conseil administratif à ce niveau et que la création du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, notamment, n'avait pas donné les résultats escomptés.

Il y a eu des changements dont nous prenons note et qui sont mentionnés dans cette réponse, mais nous espérons que le Conseil administratif aura entendu le Conseil municipal à ce sujet et que nous allons avoir maintenant des résultats plus satisfaisants et concrets, une vision différente de ce qui s'est fait jusqu'à maintenant. Mais nous pouvons nous permettre d'avoir des doutes, quand le Conseil administratif se vante du catalogue d'objets à mettre en place dans nos rues tel qu'il a été présenté à la commission des travaux par les services compétents – enfin, je mets le terme «compétents» entre guillemets.

Nous espérons voir un vrai changement allant dans une meilleure direction et nous souhaitons que la Délégation au mobilier urbain du Conseil administratif, créée dans ce but, pourra présenter au Conseil municipal des résultats concrets, des réalisations convaincantes qui permettent d'identifier réellement la Ville de Genève et les différents éléments qui la composent. Il ne s'agit pas de faire comme si l'on parsemait de grains de poivre, de quelques poignées d'herbes de Provence et autres assaisonnements à gauche et à droite un peu au hasard nos rues. Nous voudrions vraiment que l'on nous concocte des plats, et que l'on ne se

contente pas de parsemer des assaisonnements de droite et de gauche. Voilà ce que souhaitait le Conseil municipal lorsqu'il a demandé un ou des concepts, puisqu'ils peuvent être divers selon les lieux. Je pense donc que cette réponse du Conseil administratif n'est guère acceptable et ne correspond pas aux vœux du Conseil municipal.

22. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 23 juin 2003, intitulée: «Nous n'irons plus au marché, les réseaux sont coupés!» (M-285)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre différentes mesures de revitalisation des marchés, telles que:

1. Sur le plan infrastructurel
 - 1.1 améliorer qualitativement, en collaboration avec l'Association des marchés, l'état de l'espace public où les marchés trouvent place actuellement ainsi que toute l'infrastructure permanente;
 - 1.2 sur la base des usages du quartier, dans des endroits de grande centralité en relation avec les objectifs du plan piétons, créer ou réaménager, pour un usage permanent, au minimum une place de marché par quartier;
 - 1.3 installer dans chaque marché des unités de tri des déchets mobiles (à l'image de celle qui fonctionne à Carouge), autant pour les marchands que pour les acheteurs.
2. Sur le plan réglementaire et de la gouvernance
 - 2.1 refondre le règlement des marchés de détail (LC 21 811) en collaboration avec l'Association des marchés;
 - 2.2 améliorer l'accueil et la gestion des services proposés par la Ville de Genève (eau, électricité, facilité de stationnement pour les marchands, contrôle du stationnement pour les acheteurs, etc.);
 - 2.3 participer au groupe de travail «Souveraineté alimentaire», en particulier sur tous les problèmes qui touchent au renforcement des réseaux permettant de développer les échanges directs.

¹ Rapport, 580.

3. Sur le plan de la communication
 - 3.1 financer, au moins une fois par an, une large campagne de sensibilisation sur l'existence des marchés et l'avantage qu'ils représentent (urbanisme de proximité, qualité des produits, lien social, etc.), sous la forme, par exemple, d'un «calendrier des 4 saisons» qui serait distribué à tous les ménages;
 - 3.2 subventionner l'Association des marchés pour des projets spécifiques de relations publiques allant dans le sens de fidéliser la clientèle, dans le cadre de la subvention prévue à cet effet, soit «Encouragement à l'économie genevoise», ligne budgétaire 1001.80, groupe de comptes 365.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. Sur le plan infrastructurel
 - 1.1 Les espaces publics et l'infrastructure permanente sont généralement satisfaisants selon les marchands eux-mêmes, à l'exception de problèmes ponctuels (travaux sur la place de la Navigation et la plaine de Plainpalais). Seul le marché de Champel connaît des problèmes de fourniture d'électricité, lesquels devraient être résolus en 2004. L'Association des marchés est toujours consultée lors de gros travaux sur les emplacements des marchés.
 - 1.2 Nous constatons que le nombre des marchands n'a pas évolué depuis des années et qu'il va même en diminuant. Par ailleurs, la relève n'est pas suffisamment assurée. Le nombre des marchands est donc insuffisant pour créer des nouveaux marchés.

Il existe actuellement 28 marchés par semaine répartis sur tout le territoire de la ville. Il faut relever ici que plusieurs marchés ont déjà disparu. C'est le cas du marché de la Jonction et de celui des Grottes qui ont été abandonnés. D'autres marchés s'étiolent, le marché couvert de Saint-Jean – tout nouveau et bien aménagé – est vide faute de marchands intéressés. En vue de la vente de certains produits saisonniers, nous mettons à disposition des places supplémentaires sur les marchés existants. Malgré cela, aucun marché n'est saturé, tous pouvant accueillir des stands temporaires.

La création ou le réaménagement, au minimum, d'une place de marché par quartier n'est dès lors pas envisageable ni souhaité par les marchands qui font partie de l'Association des marchés et avec lesquels nous avons des contacts réguliers.
 - 1.3 Le Service de la voirie, en collaboration avec le Service des agents de ville et du domaine public, est en train d'installer des nouvelles structures de tri sur les marchés (en particulier sur le marché aux puces dès le 1^{er} octobre 2003).

2. Sur le plan réglementaire et de la gouvernance
 - 2.1 Nous envisageons de revoir et de mettre à jour le règlement des marchés.
 - 2.2 L'état de l'accueil et de la gestion des services proposés par la Ville est bon et s'améliore au fur et à mesure des réaménagements de certaines places de marché (place de la Navigation, du Pré-l'Evêque) pour le futur. Les marchés sont généralement bien équipés. Seul le marché de Champel pose encore quelques problèmes (cf. réponse au point 1.2 ci-dessus). Nous nous efforçons de mettre en place des structures de marché permettant une proximité accrue. Des places de stationnement sont ainsi mises à disposition lorsque la situation le permet, mais il est un fait que, en raison de la densité de la circulation en ville, il nous est difficile de libérer des places pour les marchés.
 - 2.3 La Ville de Genève n'a pas de compétence en matière de renforcement des réseaux permettant de développer les échanges directs. Ce rôle appartient avant tout aux marchands eux-mêmes.
3. Sur le plan de la communication
 - 3.1 Concernant le financement d'une campagne de sensibilisation sur l'existence et les avantages des marchés, c'est bien volontiers que le Conseil administratif mettra au budget 2005 une ligne permettant, si la rubrique est votée, d'aller dans ce sens.

La Ville finance déjà une large campagne publicitaire pour le marché des 4 saisons et prend à sa charge les frais d'affichage pour les marchés en général.
 - 3.2 La Ville de Genève n'entend pas se substituer aux associations privées en leur accordant des subventions pour des projets de relations publiques. La fidélisation de la clientèle s'obtient avant tout grâce à la qualité de l'accueil et des produits proposés notamment.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
André Hediger

23. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Roberto Broggin, Robert Pattaroni, Bruno Martinelli, Michel Ducret, Alain Dupraz et René Grand, acceptée par le Conseil municipal le 12 avril 2003, intitulée: «Pour des cases de livraison à la place Grenus» (M-344)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire en sorte que les livreurs et commerçants de la place Grenus puissent charger ou décharger les marchandises destinées à leur commerce et d'installer des bancs pour éviter le stationnement sauvage.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La bande cyclable a été déplacée cet été à la rue De-Grenus, entre la place et la rue Rousseau, côté lac, de façon à libérer 10 mètres pour insérer des cases de livraisons pour deux voitures sur la place De-Grenus, du côté de la rue de Coutance.

De plus, deux bancs seront installés de part et d'autre des murs des trémies d'accès au garage collectif du côté de la fontaine. Enfin, l'affichage existant sera déplacé afin de créer un lieu plus agréable et convivial.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Christian Ferrazino

M. Roberto Broggin (Ve). La réponse du Conseil administratif ne correspond pas vraiment à la volonté des motionnaires, qui parlaient de la place Grenus. Des cases de livraison ont été installées à la rue Grenus, ce qui diminue d'autant la surface de la bande cyclable. En plus, trois places de stationnement ont été ajoutées à la rue Grenus – et non pas à la place Grenus – ce qui rend la circulation des cyclistes d'autant plus difficile dans ce quartier déjà sinistré et qui se trouve en plein cœur de la cité.

Je ne comprends pas très bien la réflexion qui a présidé à ces aménagements, mais j'ai vu une lettre d'un collaborateur de votre département, Monsieur le maire, qui nous disait que cela compenserait la suppression des places de parc à Chante-

¹ «Mémorial 160^e année»: Développée, 6573.

poulet pour créer là-bas une piste cyclable. Mais cette piste cyclable, on ne la voit toujours pas venir! Pendant ce temps, des cases de livraison ont été créées à la rue Grenus. Nous ne pouvons que déplorer que vous procédiez à des aménagements qui ne correspondent pas à nos demandes.

Le président. Comme vous le savez, conformément à la motion d'ordre votée lors de notre séance plénière de 17 h, le traitement de la réponse du Conseil administratif à la motion M-360 est reporté à une date ultérieure.

24. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 5 décembre 2001, intitulée: «Carnage d'automobiles devant le Palais Eynard» (QE-65)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Dans la nuit de samedi à dimanche 2 décembre 2001, à 5 h du matin, un nouvel accident a eu lieu à cet endroit. Il y a eu trois blessés dans un état grave. D'autres accidents ont eu lieu récemment et une des colonnes du palais a été endommagée et une barrière arrachée. Presque chaque jour, il y a des accrochages à l'intersection de la rue Colladon et de celle de la Croix-Rouge.

Est-ce qu'il serait possible de fermer l'accès à la rue Colladon et d'en changer le sens? Les autorités, les élus, les piétons sont nombreux à traverser la rue à cet endroit. Agissez rapidement, s'il vous plaît!

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 23 novembre 2002, le Conseil administratif a présenté au Conseil municipal la proposition PR-224, Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 932 500 francs destiné à l'aménagement des accès automobiles au quartier de la Vieille-Ville. Le projet d'arrêté concernant l'entrée de la rue Colladon a été renvoyé par le Conseil municipal à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 10 septembre 2003.

¹ «Mémorial 159^e année»: Annoncée, 3416.

En parallèle, les services de la Ville de Genève ont présenté des demandes d'autorisation de construire pour chacune des portes de la Vieille-Ville. Après un premier préavis défavorable de la Commission des monuments, de la nature et des sites, l'autorisation DD 97920 pour la rue Colladon a été délivrée par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement le 19 mai 2003 pour un projet adapté de zone piétonne.

Si le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement acceptait de transformer l'arrêté de circulation de la rue Colladon, actuellement en zone de rencontre, en zone piétonne et de rallier ainsi la position du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, la fermeture de la rue Colladon pourrait être réalisée.

L'accès à la Vieille-Ville serait alors reporté de la rue Colladon à la rue Pia-chaud.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Christian Ferrazino

M. Roman Juon (S). Attend-on qu'un nouvel accident se produise, qu'une personne se fasse «shooter» et écraser devant le Palais Eynard, avant de prendre des mesures concrètes au niveau de l'intersection de la rue Colladon et de celle de la Croix-Rouge? C'est une chance qu'il n'y ait pas encore eu d'accident à ce jour. Pourtant, il suffirait d'observer le secteur en cause, d'y installer une caméra pour contrôler le nombre de traversées – y compris celles des conseillers municipaux qui se rendent dans les salles de commissions – pour voir quelles sont les mesures qui s'imposent. La Ville, avec le service compétent, devrait au moins proposer rapidement un système de passage pour piétons afin de renforcer la sécurité à cet endroit.

25. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Broggin, du 4 décembre 2002, intitulée: «Abaissement des trottoirs: encore quelques centimètres» (QE-92)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Actuellement, une campagne en vue d'abaisser les trottoirs au droit des passages pour piétons favorisant les handicapés, les parents avec poussettes ou les aînés avec leur caddie est en cours en Ville de Genève.

Malgré des demandes réitérées, je constate que la Division de la voirie maintient un décrochement de 3 à 5 cm, ce qui contraint les plus faibles à des exercices peu pratiques. L'avantage que cela pourrait signifier pour les non-voyants est largement perdu pour les autres usagers. Dans d'autres villes, les trottoirs et les chaussées sont de niveau. Pourquoi Genève se distingue-t-elle?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les abaissements de trottoirs exécutés par le Service entretien du domaine public de la Division de la voirie sont conformes aux prescriptions édictées en juin 1988 par le Département de justice et police.

Le dénivellement prévu pour les abaissements est de 3 cm. En génie civil, une marge de moins 3 à plus 3 mm est tolérée sur la pose des bordures qui, rappelons-le, pèsent plusieurs dizaines de kilos. Il est précisé que l'abaissement à 3 cm de hauteur se fait sur une largeur de 1 m à 1,50 m en cas de passage pour piétons et sur toute la largeur des trottoirs traversants.

Aucun abaissement de trottoirs n'a été exécuté sur ordre de la Voirie avec une bordure de 5 cm. En 2002, sur l'ensemble de la campagne d'abaissement, seuls deux trottoirs ont été effectivement abaissés à plus de 3 cm. Il s'agissait d'ouvrages exécutés par une entreprise privée et, lors de la réception de l'équipement, les travaux ont été refusés et une mise en conformité exigée.

Les services concernés du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie étudient actuellement, en consultation avec divers groupements d'usagers, si une réglementation impliquant une hauteur inférieure à 3 cm est opportune.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Christian Ferrazino

¹ «Mémorial 160^e année»: Annoncée, 3566.

M. Roberto Broggin (Ve). Cela fait de nombreuses années que je demande à vos services, Monsieur Ferrazino, pourquoi il y a toujours un décrochement lorsque l'on abaisse les trottoirs. Ces décrochements sont assez fâcheux pour toute une catégorie de la population, qu'il s'agisse de personnes poussant des poussettes, de handicapés en chaise roulante... Lorsqu'il s'agit de trottoirs continus, ce sont les cyclistes qui se heurtent contre les 3 malheureux centimètres de dénivellement, et je peux vous dire que cela est fort gênant pour les gens; les marchands de cycles sont peut-être les seuls ravis de cette situation... Les explications que vous nous donnez, Monsieur le maire, selon lesquelles ce dénivellement répond à des prescriptions édictées en 1998 par le Département de justice et police d'alors, je veux bien les croire, mais nous ne les connaissons pas. Par conséquent, pour moi, cette réponse ne peut pas être considérée comme complète.

Enfin – je vois que vous êtes en pleine conversation, Monsieur Ferrazino – ce problème fait actuellement l'objet d'une consultation entre divers groupements d'usagers, afin de savoir si une réglementation appliquant une hauteur inférieure à 3 cm est opportune. Je vous signalerai que l'abaissement des trottoirs se fait dans de nombreuses cités suisses peu éloignées de la nôtre, comme à Onex. Votre chef de service en charge de cette question se trouvait à Zurich pas plus tard qu'il y a un mois et il a pu y constater que les trottoirs sont à niveau, sans ces décrochements fâcheux. Je crois que j'ai même vu de tels trottoirs à Lausanne, dont nous saluons la municipalité. Je ne vois pas pourquoi Genève se distingue avec ce décrochement de trois centimètres, qui est, je le répète une fois encore, fort fâcheux pour toute une partie de la population.

J'aimerais que nous sachions qui sera impliqué dans la consultation à ce sujet et j'attends encore des réponses sur ce point. On m'avait dit, il y a deux ans, que c'était une norme SIA qui régissait l'abaissement des trottoirs; maintenant, vous affirmez, Monsieur Ferrazino, que ce n'est pas une norme SIA, mais une prescription du Canton. Il y a donc encore pour moi une zone d'ombre sur ces malheureux 3 centimètres de dénivellement des trottoirs, et je souhaiterais que nous arrivions à une solution beaucoup plus satisfaisante pour leurs différents usagers.

26. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. René Winet, du 23 juin 2003, intitulée: «Utilisation de l'Usine» (QE-105)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Un crédit d'aménagement de 5 millions de francs a été accordé pour l'aménagement de l'Usine. Cet aménagement avait pour objectif de fournir l'équipement nécessaire à une équipe de jeunes pour la création de spectacles locaux.

Quelle est la proportion de spectacles créés à l'Usine par rapport à ceux qui sont invités?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le crédit de 5 millions de francs accordé pour l'aménagement de l'Usine englobait des travaux divers, à tous les étages du bâtiment, et relatifs à des domaines variés incluant la sécurité et l'isolation. L'aménagement de la salle de spectacles (dite «Théâtre de l'Usine») n'en était qu'une partie.

En se référant aux rapports d'activités de cette salle, les données sont les suivantes:

De janvier 2000 à la fin de juin 2003, 58 événements ont été présentés dans le cadre du Théâtre de l'Usine. Ils correspondaient à des représentations théâtrales mais aussi chorégraphiques, ainsi qu'à des performances diverses.

Certains d'entre eux étaient des interventions uniques, d'autres des séries de représentations d'un même spectacle. Ce sont ainsi 284 représentations qui ont été proposées.

Les proportions ont été:

	<i>Créations locales</i>	<i>Spectacles invités</i>
2000:	68%	32%
2001:	69%	31%
2002:	92%	7,5%
2003 (janvier-juin):	87%	13%

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

¹ Annoncée, 646.

27. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 24 juin 2003, intitulée: «Quand est-ce que les Rues-Basses seront terminées?» (QE-107)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Bien que nous attendions toujours le coût définitif de la gaine technique des Rues-Basses, dont les travaux ont duré de 1987 à 1992, je pose la question suivante:

- est-ce que les pavés, remplacés de-ci, de-là par du bitume, seront un jour remplacés par un tapis bien adapté, et quand?
- les socles des candélabres n'étant plus fleuris, ils servent de sièges; est-ce que le Conseil administratif a prévu de mettre en place des bancs, et quand?
- est-ce que le Conseil administratif serait prêt à envisager d'installer des bacs à arbre, comme cela s'est déjà fait à Rome, à Barcelone et dans d'autres villes suisses et européennes?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Contrairement à ce qui est indiqué dans la question écrite QE-107 de M. Roman Juon, conseiller municipal, le bouclage du crédit de construction des Rues-Basses, au sein de la proposition PR-276, a été accepté par le Conseil municipal le 28 juin 1999.

Dans les années 90, lors de l'aménagement de la chaussée dite des «Rues-Basses», le concept retenu a été la pose de pavés de type «porphyre».

A cette époque, la circulation sur cet espace était principalement constituée de tramways. Par la suite, les Transports publics genevois (TPG) ont augmenté la fréquence de passage des bus. Les livraisons aux commerces se sont également densifiées. Le tonnage des véhicules des TPG et des livraisons a aussi augmenté, passant progressivement de 28 à 36 et 40 tonnes.

La conséquence de cette charge de trafic fut une dégradation plus ou moins rapide de cet espace réservé aux transports collectifs par le déchaussement du pavage.

La Division de la voirie, par son Service d'entretien du domaine public, a remplacé de façon ponctuelle les zones dégradées par la pose de béton bitumineux, cela pour répondre à un besoin sécuritaire, sans pour autant perturber le trafic.

¹ Annoncée, 681.

A ce jour, ce mode de réfection reste d'actualité. Il est évident que ce type d'intervention, du point de vue de l'esthétique, s'en ressent.

La reconstruction de la chaussée devra faire l'objet d'études sur les plans techniques et esthétiques. Le financement des travaux ne pourra se faire qu'au travers d'un crédit d'investissement.

Concernant les candélabres, ceux-ci n'ont pas tous la même forme et composition, car leur construction est modulaire. Une jardinière est installée dans l'un des modules; celle-ci se révèle très incommode pour maintenir des plantes vivaces.

Suivant la situation, le candélabre permet de s'asseoir, de s'arrêter ou au contraire est limité à sa plus simple expression de socle. Tout en tenant compte de cette situation, les jardinières seront supprimées prochainement et remplacées par des sièges, suivant le même système modulaire.

Des bancs ont déjà été installés à proximité des arrêts des Transports publics genevois.

Le Conseil administratif est prêt à installer des bacs à arbre, puisque le modèle de bac a été adopté. Toutefois, il privilégie la déambulation des chalands, fort nombreux en ces lieux.

M. Roman Juon (S). J'ai le plaisir de prendre le relais de notre ancien collègue Guy Savary qui demandait de planter des arbres en ville, entre autres dans son quartier, à la rue de Carouge, où il y a maintenant des bacs à arbre. A la rue de Lausanne, c'est aussi à la suite de son intervention que le Conseil administratif a fait planter des arbres, et c'est magnifique. Dans la présente réponse, il est question de bacs à arbre; je ne peux qu'applaudir, et je les attends avec beaucoup d'impatience pour le printemps prochain.

28. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-91: «Un parc des Chaumettes sans nuisances ni engorgement pour le quartier de l'Hôpital»;
- P-92: «Contre la suppression de la subvention au Théâtre Para-Surbeck»;
- P-93: «Sécurité routière autour des écoles des Grottes, du Vidollet, de Beau lieu et des Cropettes»;
- P-94: «Sauvons Rhino!».

Ces pétitions sont renvoyées à la commission des pétitions.

29. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-408, de *M. Christian Zaugg*: «Un mur d'escalade au cœur de l'espace urbain»;
- M-409, de *M^{me} Sandrine Salerno, MM. Christian Zaugg, Roberto Broggin* et *Pierre Rumo*: «Achat de l'immeuble «Rhino» par la Ville de Genève»;
- M-410, de *MM. Alexis Barbey, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, Armand Schweingruber, Georges Queloz, Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Nathalie Fontanet, Linda de Coulon, Bérengère Rosset et Marie-Thérèse Bovier*: «Pour la transparence des coûts lors de manifestations»;
- M-411, de *MM. Alexis Barbey, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, Armand Schweingruber, Georges Queloz, Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Nathalie Fontanet, Linda de Coulon, Bérengère Rosset et Marie-Thérèse Bovier*: «Vous avez des priorités (synthèse du budget)?»;
- M-412, de *MM. Alexis Barbey, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, Armand Schweingruber, Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Nathalie Fontanet, Linda de Coulon, Bérengère Rosset et Marie-Thérèse Bovier*: «Genève: murs propres».

30. Interpellations.

Néant.

31. Questions écrites.

Le président. La question écrite suivante a été déposée:

- QE-114, de *M. Pierre Maudet*: «Quel franchissement de l'Arve pour la liaison CEVA?»

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2522
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2522
3. Clause d'urgence sur la motion de M ^{me} Marie-France Spielmann et M. Roman Juon: «Non au nouveau parking de l'esplanade de Saint-Antoine» (M-407).....	2522
4. Motion de M ^{me} Marie-France Spielmann et M. Roman Juon: «Non au nouveau parking de l'esplanade de Saint-Antoine» (M-407)	2523
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer, renvoyé en commission le 7 décembre 2002, intitulé: «Réduisons la dette (bis)» (PA-34 A)	2528
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer, renvoyé en commission le 7 décembre 2002, intitulé: «Meilleure utilisation du Contrôle financier» (PA-35 A)	2538
7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer, renvoyé en commission le 7 décembre 2002, intitulé: «Pratiquons une politique anticyclique» (PA-36 A)	2550
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour une climatisation au Victoria Hall» (P-70 A) ...	2578
9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour des Fêtes de Genève plus conviviales» (P-77 A)...	2593
10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Soutien aux habitants du 2, rue Jean-Jacquet» (P-96 A)	2617
11. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 avril 2003 en vue:	

- du bouclage de divers crédits de constructions et d'études, terminés sans demande de crédit complémentaire;
- de l'ouverture d'un crédit de 958 400,65 francs, composé:
 - d'une part d'un crédit complémentaire de 59 386,01 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour divers crédits de constructions et d'études terminés;
 - d'autre part d'un crédit complémentaire de 899 014,64 francs destiné à couvrir les hausses pour divers crédits de constructions et d'études terminés (PR-289 A) 2623

- 12. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la motion de M. Roman Juon, M^{mes} Sandrine Salerno, Annina Pfund, MM. Roger Deneys, Olivier Coste, M^{me} Nicole Bobillier, MM. Daniel Sormanni, Jean-Louis Fazio, M^{me} Virginie Keller Lopez, MM. Gérard Deshusses, René Grand et M^{me} Melissa Rebetez, renvoyée en commission le 4 décembre 2002, intitulée: «Des outils modernes pour faciliter la compréhension des projets d'urbanisme, d'aménagements urbains et d'architecture (bis)» (M-313) 2622

- 13. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 11 novembre 1998, intitulée: «Pour préserver les parcs genevois» (M-284) 2661

- 14. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Roman Juon, développée le 13 janvier 1999, intitulée: «Sécurité des piétons dans nos parcs» (I-797)..... 2663

- 15. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de MM. Roman Juon et Gérard Deshusses, développée le 13 novembre 2001, intitulée: «Réchauffement de la terre: prévoyons des contrats de culture pour planter des palmiers sur les quais» (I-56) 2663

- 16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Guy S a v a r y, du 13 septembre 1995, intitulée: «Modernisation des toilettes publiques au quai marchand (sous le service des amarrages)» (QE-7) 2666

- 17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 4 juin 2003, intitulée: «Sécurité des installations appartenant à la Fondation des Evaux» (QE-102)..... 2667

18. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 13 mars 2002, intitulée: «Bienvenue à Genève... aussi en train!» (M-145) ... 2676
19. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Roger Deneys et Gérard Deshusses, acceptée par le Conseil municipal le 14 mars 2001, intitulée: «Nouvelle concertation sur le plan localisé de quartier de la Roseraie» (M-170) 2678
20. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. René Grand, M^{mes} Michèle Künzler et Liliane Johner, acceptée par le Conseil municipal le 9 octobre 2001, intitulée: «Déroulons le «Fil du Rhône» (M-196)..... 2680
21. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 23 juin 2003, intitulée: «Pour un aménagement urbain digne de la Ville de Genève» (M-221)... 2681
22. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 23 juin 2003, intitulée: «Nous n'irons plus au marché, les réseaux sont coupés!» (M-285) 2684
23. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Roberto Brogginini, Robert Pattaroni, Bruno Martinelli, Michel Ducret, Alain Dupraz et René Grand, acceptée par le Conseil municipal le 12 avril 2003, intitulée: «Pour des cases de livraison à la place Grenus» (M-344) 2687
24. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 5 décembre 2001, intitulée: «Carnage d'automobiles devant le Palais Eynard» (QE-65)..... 2688
25. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Brogginini, du 4 décembre 2002, intitulée: «Abaissement des trottoirs: encore quelques centimètres» (QE-92)..... 2690
26. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. René Winet, du 23 juin 2003, intitulée: «Utilisation de l'Usine» (QE-105)... 2692
27. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 24 juin 2003, intitulée: «Quand est-ce que les Rues-Basses seront terminées?» (QE-107) 2693

28. Pétitions	2695
29. Propositions des conseillers municipaux	2695
30. Interpellations	2696
31. Questions écrites	2696

La mémorialiste:
Marguerite Conus